

# croix et médailles de guerre 1914-1918



---

*René Mathis*

---

revu et mis à jour par

*André Souyris-Rolland*

---

PUBLIC-RÉALISATIONS





# Croix et Médailles de Guerre 1914/1918



Les combattants  
des 14 nations alliées  
ainsi que ceux des 28  
États Allemands  
ou associés ont reçu  
des croix et des médailles  
de guerre au cours  
ou à la suite de  
la Grande Guerre 1914/1918.



Les insignes des décorations  
des alliées sont bien connues  
des collectionneurs français.

Il n'en est pas de même  
de ceux attribués par  
l'Allemagne et ses alliés.



La réédition de l'ouvrage  
de René Mathis complété  
par des informations  
supplémentaires et  
une meilleure illustration  
vise à leur apporter  
la documentation  
qui leur manque.



*Sur la couverture,  
de gauche à droite :*

- Croix de Guerre  
(France) ;
- Croix de fer, 1<sup>re</sup> cl.  
(Allemagne) ;
- Croix de Guerre  
(Belgique).

*Au verso :*

- Drapeaux d'Anciens  
Combattants.

# croix et médailles de guerre 1914-1918

ÉDITION SPÉCIALE

N°

12/



*DANS LA MEME COLLECTION*

- ★ *GUIDE DES ORDRES, DECORATIONS ET MEDAILLES MILITAIRES 1814-1963 — Paris 1979.*  
*Ouvrage consacré aux Récompenses Militaires, préfacé par le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur.*
- ★★ *GUIDE DES ORDRES CIVILS, DES MEDAILLES D'HONNEUR ET DES MEDAILLES DE SOCIETES — Paris 1980.*  
*Ouvrage réservé aux Récompenses civiles, complémentaire du précédent, préfacé par le Directeur de l'Administration des Monnaies et Médailles.*
- ★★★ *INSIGNES ET MEDAILLES DES SENATEURS — Paris 1981.*  
*Tous les Costumes, Insignes et Médailles de 1795 à 1981. Ouvrage préfacé par le Président du Sénat.*
- ★★★★ *INSIGNES ET MEDAILLES DES DEPUTES — Paris 1981.*  
*Histoire et descriptions des Insignes, Costumes et Médailles d'identité de 1789 à 1981. Ouvrage préfacé par le Président de l'Assemblée Nationale.*

---

*Cet ouvrage  
a été tiré sur les presses  
de l'Imprimerie Nouvelle à Yvetot  
pour le compte des Éditions  
PUBLIC-RÉALISATIONS A PARIS*

*Achévé d'imprimer le 1<sup>er</sup> octobre 1982  
Dépôt légal : septembre 1982 - 18290  
Tous droits de reproduction et traduction, même  
partielles, interdites pour tous pays.  
Copyright 1982 : André SOUYRIS-ROLLAND*

# **croix et médailles de guerre 1914-1918**

PAR  
René MATHIS

---

Revu et mis à jour en 1982  
par André SOUYRIS-ROLLAND

---

*Public-Réalizations*

11, rue de la Terrasse - 75017 Paris



## AVERTISSEMENT de la première édition

Ce modeste ouvrage est une contribution à l'étude de l'histoire de la Grande Guerre, au point de vue médailliste. Étant donné la diversité des documents rassemblés et le nombre des États examinés, le lecteur est prié de pardonner les quelques erreurs qui auraient pu se glisser dans le texte. Toutefois, toutes les « Croix de Guerre » *décrites étant la propriété de l'auteur et ayant été rassemblées après quatre ans de recherches*, il s'est attaché à en donner la description la plus exacte que possible et, en cas de contestation, les tient pour examen à la disposition de ceux qui élèveraient une objection.

Dans cet ouvrage, les Croix de Guerre des Alliés de 1914 seront le sujet du premier chapitre ; celles des Alliés survenus au cours de la guerre, le sujet du deuxième chapitre.

Étant donné *les multiples Croix de Guerre allemandes des vingt-cinq États de l'Empire*, il sera consacré quatre chapitres à ces décorations, numérotés de III à VI inclus.

Le premier traitera des Croix de Guerre de l'Empire et des quatre royaumes : Prusse, Bavière, Saxe et Wurtemberg.

Le second, de celles des six Grands-Duchés : Bade, Hesse, Mecklembourg-Schwérin, Mecklembourg-Strélitz, Oldenbourg et Saxe-Weimar.

Le troisième traitera des Croix des cinq Duchés : Anhalt, Brünswick, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-Gotha et Saxe-Meiningen.

Enfin, le quatrième et dernier, celles des sept Principautés : Lippe-Detmold, Lippe-Schaumbourg, Reuss-Géra et Reuss-Greiz, Scharzbourg-Rudolstadt et Schwarzbourg-Sondershausen, Waldeck-Pyrmont, et celles des trois villes libres : Brême, Hambourg et Lübeck.

Le septième chapitre portera sur les Croix de Guerre des Alliés de l'Allemagne : Autriche-Hongrie, Turquie et Bulgarie.

Enfin, le huitième et dernier chapitre s'occupera des Croix de Guerre postérieures à l'Armistice : celle de Tchécoslovaquie (1919), celle de Pologne (1920) et enfin celle de France (T.O.E. 1921).

Dans cet ouvrage, nous ne nous en tiendrons pas uniquement aux « Croix de Guerre » ; étendant le sens de ces mots, nous citerons parfois, rapidement, les plus importantes décorations et médailles que la guerre de 1914-1918 a amené à créer dans certains États.

*René MATHIS, Juin 1924.*

NOTA. Les renseignements généalogiques ont été empruntés à l'*Almanach Gotha*. Les renseignements concernant l'armée allemande ont été empruntés à l'*Einteilung und Standorte des deutschen Heeres* du 1<sup>er</sup> avril 1914.

*A mes amis collectionneurs,*

Rééditer le MATHIS ! Voilà une bonne action à faire en faveur des collectionneurs d'ordres, de décorations et de médailles.

Telle est en résumé l'opinion de plus de 200 d'entre eux qui ont répondu au questionnaire que je leur ai envoyé.

En effet, c'est le seul ouvrage, en langue française, qui fait l'inventaire des Croix et Médailles de Guerre des Nations combattantes de la Grande Guerre 1914-1918.

Dans le tome I du Guide des Ordres, Décorations et Médailles, j'ai voulu fournir au collectionneur les moyens d'identifier les décorations françaises et celles des Nations Alliées qui ont été les plus attribuées (les ALLIÉS).

Il restait à faire l'inventaire de celles attribuées par les États Allemands et leurs Alliés (les CENTRAUX).

C'est pourquoi je me suis résolu à reprendre le livre LES CROIX DE GUERRE que M. René MATHIS a préparé et édité en 1924 et dont le tirage limité a été rapidement épuisé.

C'est un document remarquable non seulement par sa structure qui consacre un chapitre à chaque pays belligérant, et par les renseignements qu'il donne sur les nombreuses Croix et Médailles de Guerre... mais aussi par les informations statistiques qu'il apporte et qui clarifient l'inventaire des 25 États composant l'Empire Allemand.

L'on peut comprendre dès lors l'importance et la valeur d'une décoration lorsque, par exemple, l'on apprend que la Médaille de Guerre de la Principauté de WALDECK n'a été attribuée qu'aux troupes levées dans cet État de 60.000 habitants qui n'avait qu'un bataillon engagé... alors que la Croix de Fer a été décernée dans toute l'armée allemande dont les effectifs mobilisés ont atteint presque les dix millions d'hommes.

La somme de travail dépensée par M. René MATHIS pour réaliser cet ouvrage dans les cinq années qui ont suivi la fin de la Grande Guerre est méritoire. Car on peut imaginer sans peine les difficultés qu'il a rencontrées pour recueillir documents et informations dans des États ruinés par la guerre et souvent perturbés par la révolution qui s'ensuivit.

C'est ce qui explique certains « manques » que j'ai essayé de combler sous forme de NOTAS placés à la fin de chaque chapitre et de plusieurs chapitres sur la médaille inter-alliée, les médailles commémoratives non-officielles et les souvenirs de guerre français, auxquels j'ai joint plusieurs annexes utiles.

J'en ai profité pour citer les Ordres des États Allemands, dont certains étaient des Ordres Militaires et dont presque tous possédaient une Division Militaire se matérialisant par des épées sur les insignes. Les classes normales étaient bien entendu réservées aux officiers, mais dans la plupart d'entre eux il fut créé des classes secondaires (dont l'insigne est généralement non émaillé) qui furent attribuées aux sous-officiers et aux soldats qui s'étaient distingués.

J'ai aussi supprimé les onze planches d'origine et je les ai remplacées par trois cahiers de reproductions d'insignes et de diplômes, l'un pour la France et ses Alliés, l'autre pour l'Allemagne et les pays associés à son effort de guerre et le troisième pour les médailles non-officielles et les souvenirs de guerre... ce qui représente plus de cent cinquante insignes et documents.

*André SOUYRIS-ROLLAND,  
Septembre 1982.*



## TABLE DES MATIÈRES

### 1. - LES PREMIERS ALLIÉS DE 1914

- France .....	9
- Belgique .....	16
- Serbie .....	18
- Monténégro .....	20
- Russie .....	22
- Empire britannique .....	25

### 2. - LES AUTRES ALLIÉS DE 1915 A 1917

- Italie (1915) .....	33
- Portugal (1916) .....	36
- Roumanie (1916) .....	37
- Grèce (1916) .....	39
- États-Unis (1917) .....	41

### 3. - L'EMPIRE ALLEMAND ET SES ROYAUMES

- Empire allemand .....	45
- Prusse .....	49
- Bavière .....	55
- Saxe .....	58
- Wurtemberg .....	60

### 4. - LES GRANDS-DUCHÉS DE L'ALLEMAGNE

- Bade .....	63
- Hesse .....	67
- Mecklembourg-Schwerin .....	70
- Mecklembourg-Strelitz .....	73
- Oldenbourg .....	75
- Saxe-Weimar .....	77

### 5. - LES DUCHÉS DE L'ALLEMAGNE

Anhalt .....	81
Brünswick .....	83
Saxe-Altenbourg .....	85
Saxe-Cobourg-Gotha .....	87
Saxe-Meiningen .....	90

### 6. - PRINCIPAUTÉS ET VILLES LIBRES

- Lippe-Detmold .....	93
- Lippe-Schaumbourg .....	96
- Reuss-Grëiz et Reuss-Géra .....	98
- Schwarzbourg-Rudolstadt et Schwarzbourg-Sondershausen .....	100
- Waldeck-Pyrmont .....	103
- Ville libre de Brême .....	105
- Ville libre de Hambourg .....	107
- Ville libre de Lübeck .....	108

### 7. - LES ÉTATS ALLIÉS DE L'ALLEMAGNE

- Autriche-Hongrie .....	109
- Turquie .....	113
- Bulgarie .....	115

### 8. - LES CROIX DE GUERRE APRÈS L'ARMISTICE

- Tchécoslovaquie (1919) .....	117
- Pologne (1920) .....	119
- France (T.O.E. 1921) .....	121

### 9. - LA MÉDAILLE INTERALLIÉE DE LA VICTOIRE 131

### 10. - LES MÉDAILLES NON-OFFICIELLES ..... 135

### 11. - LES SOUVENIRS DE GUERRE FRANÇAIS ..... 138

### 12. - INFORMATIONS ANNEXES ..... 143



# I LES PREMIERS ALLIÉS DE 1914

## I

### France

La République Française institua, en 1915, pour récompenser la bravoure de ses soldats et le mérite des personnes civiles, une croix de guerre. Nous aurons l'occasion de voir dans cet ouvrage que la nécessité de créer une décoration spéciale pour la guerre ne s'imposa pas qu'à la France, mais à tous les états du monde ayant participé à la grande guerre.

Quoi dire de nouveau sur la croix de guerre française, que tous les poilus de France ont connue durant la guerre, soit comme récompense de leur bravoure, soit sur la poitrine de leurs camarades d'armes ? Le plus simple consiste à reproduire les décrets instituant et réglementant cette distinction et son attribution.

Le texte de la loi qui a institué la croix, dite « Croix de guerre », destinée à commémorer les citations individuelles pour faits de guerre à l'ordre des armées de terre et de mer, des corps d'armée, des divisions, des brigades et des régiments, est publié au *Journal Officiel de la République Française* du 9 avril 1915 (page 2021, 3<sup>e</sup> colonne), le voici :

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté :

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**ARTICLE UNIQUE.** — Il est créé une croix dite « Croix de guerre », destinée à commémorer depuis le début de la guerre de 1914-1915, les citations individuelles pour faits de guerre, à l'ordre des armées de terre et de mer, des corps d'armée, des divisions, des brigades et des régiments.



Jusqu'à la cessation de la dite guerre, cette croix sera attribuée, dans les mêmes conditions que ci-dessus, dans les corps participant à des actions de guerre en dehors du théâtre principal des opérations.

Un décret réglera l'application de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 avril 1915.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Ministre de la Guerre :

A. MILLERAND.

Le Ministre de la Marine,  
Victor AUGAGNEUR.

Le décret devant régler l'application de la loi, fut publié au *Journal Officiel* du 24 avril 1915 (page 2530, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> colonnes et page 2531 1<sup>re</sup> colonne). Le voici reproduit intégralement :

Le Président de la République française,

Sur le rapport des Ministres de la Guerre, de la Marine, des Colonies et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Vu la loi du 8 avril 1915, instituant une croix, dite « Croix de guerre » pour commémorer... etc... (voir loi),

Décète :

ARTICLE PREMIER. — La Croix de guerre instituée par la loi du 8 avril 1915 est en bronze florentin, du module de 37 millimètres, à quatre branches, avec, entre les branches, deux épées croisées.

Le centre représente, à l'avant, une tête de République au bonnet phrygien, orné d'une couronne de laurier avec, en exergue « République française ».

Il porte, au revers, l'inscription : 1914-1915.

ARTICLE 2. — La Croix de guerre est portée sur le côté gauche de la poitrine, immédiatement après la Légion d'Honneur ou la Médaille Militaire, suspendue à un ruban vert avec liseré rouge à chaque bord et comportant cinq bandes rouges de 1 millimètre 5.

ARTICLE 3. — La Croix de guerre est conférée de plein droit, aux militaires des armées de terre et de mer, Français ou étrangers, qui auront obtenu, pour faits de guerre, pendant la durée de la guerre contre l'Allemagne et ses alliés, une citation à l'ordre d'une armée, d'un corps d'armée, d'une division, d'une brigade, d'un régiment ou une citation à l'ordre d'une unité correspondante.

ARTICLE 4. — La Croix de guerre est également conférée, de plein droit, aux civils et aux membres des divers personnels militarisés qui auront été l'objet d'une des citations visées à l'article précédent.

ARTICLE 5. — En ce qui concerne l'armée de mer, les différentes citations à l'ordre du jour prévues à l'article 3, peuvent être respectivement prononcées par les autorités maritimes ci-après désignées :

Citations d'Armée : Vice-amiral commandant en chef l'armée navale, Ministre de la Marine (pour les personnels ne relevant pas du Commandant en chef de l'armée navale).

Citations de Corps d'Armée : Vice-amiraux commandant une escadre. Officiers généraux, préfets maritimes.

Citations de la Division : Contre-amiral commandant une division indépendante.

Citations de la Brigade : Contre-amiraux commandant une division en sous-ordre, contre-amiraux et capitaines de vaisseau, majors généraux, commandant les fronts de mer.

Citations du Régiment : Officiers supérieurs commandant un bâtiment, une force navale autre que celles prévues à l'alinéa précédent, une formation à terre ne relevant pas du département de la guerre en dehors de la métropole.

ARTICLE 6. — La Croix de guerre est conférée de plein droit, en même temps que la Légion d'Honneur ou la Médaille Militaire, aux militaires ou civils, non cités à l'ordre, dont la décoration aura été accompagnée au *Journal Officiel*, d'un motif équivalent à une citation à l'ordre de l'armée pour action d'éclat.

ARTICLE 7. — Les citations à l'ordre se distinguent de la manière suivante :

Armée : palme en bronze en forme de branche de laurier.

Corps d'armée : une étoile en vermeil.

Division : une étoile en argent.

Brigade, régiment ou unité assimilée : une étoile en bronze.

Plusieurs citations obtenues pour des faits différents se distingueront par autant d'étoiles correspondant à leur degré, ou de palmes.

ARTICLE 8. — Les citations accordées par les commandants de région, par les commandants supérieurs des troupes, aux colonies, pour faits de guerre accomplis contre les Allemands ou leurs alliés, sont assimilées, suivant le grade et le rang de l'autorité qui les a accordées, à des citations à l'ordre du Corps d'armée, de la division, de la brigade, du régiment. Toutefois, leur approbation est soumise, soit au général commandant en chef (zone des armées), soit au Ministre de la Guerre (personnel relevant de son département).

ARTICLE 9. — En cas de décès de l'ayant-droit, la Croix de guerre est remise, à titre de souvenir, et sur la demande, aux parents du défunt, dans l'ordre suivant :

Le fils aîné (ou, à défaut de fils aîné, la fille aînée), la veuve, le père, la mère, le plus âgé des frères, ou, à défaut d'un frère, la plus âgée des sœurs et ainsi de suite, dans l'ordre successoral.

ARTICLE 10. — La Croix de guerre n'est pas délivrée à ceux qui, se trouvant dans les conditions stipulées plus haut pour l'obtenir, auraient, pendant leur présence sous les drapeaux et postérieurement à l'obtention de leur citation, encouru des condamnations ou tenu une conduite qui les rendraient indignes de recevoir cette distinction. Elle sera, en outre, retirée à tous ceux qui, postérieurement à la citation



subiraient les condamnations prévues par les articles 4 et 5 de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée.

Dans l'un et l'autre cas, la décision sera prise par le chef de corps ou de service de l'intérieur, tant qu'il sera sous les drapeaux.

ARTICLE 11. — Les dispositions disciplinaires des décrets des 16 mars et 24 novembre 1852, 14 avril 1874 (modifié le 19 mars 1896) et 9 mai 1874, sont applicables aux titulaires de la Croix de guerre.

ARTICLE 12. — Une instruction, établie par chaque département ministériel (guerre, marine, colonies) déterminera :

1° Les formations spéciales des armées de terre et de mer, assimilables au régiment, et les autorités qui auront pouvoir de décerner les citations.

2° Les personnels coloniaux militarisés participant à des actions de guerre, au même titre que les troupes coloniales, qui pourront prétendre à la Croix de guerre.

3° Les conditions dans lesquelles certains militaires français prenant part, soit isolément, soit en troupe, à des opérations de guerre, ne rentrant dans aucune des catégories visées par le présent décret, pourront recevoir la Croix de guerre.

ARTICLE 13. — Les Ministres de la Guerre, de la Marine, des Colonies, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel de la République française* et inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 23 avril 1915.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

*Le Ministre de la Guerre,*

A. MILLERAND.

*Le Ministre des Colonies,*

Gaston DOUMERGUE.

*Le Ministre de la Marine,*

Victor AUGAGNEUR.

*Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,*

Aristide BRIAND.

Voilà quels sont les textes officiels de 1915, concernant la Croix de guerre, il convient d'y ajouter trois décrets : 1° un du 23 octobre 1916, modifiant l'article 11 du décret du 23 avril 1915 ; 3° un du 8 janvier 1917 ; 3° un du 31 décembre 1922. Celui du 8 janvier 1917 modifia l'article 7 du décret du 23 avril 1915, relatif à l'application de la loi du 8 avril 1915 instituant la croix de guerre, il fut publié au *Journal Officiel* du 25 janvier 1917 :

ARTICLE PREMIER. — L'article 7 du décret du 23 avril 1915... etc., est complété, *in fine*, par l'alinéa suivant :

Une palme d'argent remplace cinq palmes de bronze.

ARTICLE 2. — Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, les Ministres de la Guerre, de la Marine et des Colonies sont chargés, etc...

Le Ministre de la Guerre qui fit compléter le décret de 1915, par cette adjonction à l'article 7, est le général Lyautey, aujourd'hui Maréchal.

Enfin, à la date du 31 décembre 1922, fut signé un décret supprimant la discipline de la croix de guerre (*J. O.* du 5 janvier 1923) :

L'article 11 du décret du 23 avril 1915, modifié par celui du 23 octobre 1916 est abrogé.

La radiation des contrôles de la Croix de guerre sera prononcée dans les formes prévues par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 24 novembre 1852, soit en cas de perte de la qualité de Français, soit en cas de condamnation à une peine afflictive ou infamante ou comportant dégradation militaire. Le décret du 12 décembre 1916, portant interdiction temporaire du droit aux insignes des médailles commémoratives ou coloniales, dans les cas qu'il détermine, est déclaré applicable aux titulaires de la Croix de guerre.

Les croix de guerre ne pouvaient pas logiquement conserver toute la guerre, inscrit au revers, le millésime 1915, aussi ce millésime fut remplacé par celui de l'année pendant laquelle la croix fut décernée, ce qui fait qu'actuellement il existe des croix de guerre portant :

1° 1914-1915,

2° 1914-1916,

3° 1914-1917,

4° 1914-1918.

Les fabriques de décorations françaises vendirent quelquefois, pour les officiers qui en faisaient la demande, des croix de guerre en vermeil, voire même en or, mais ces modèles que l'on rencontre parfois n'offrent aucune valeur documentaire.

Les réductions qui ont été faites de la croix de guerre, sont déjà plus intéressantes, car elles s'emploient couramment, malgré leur caractère non réglementaire, dans les cérémonies où des civils décorés de la croix de guerre, les arborent. Ces réduc-



tions sont au nombre de quatre : module de 26 millimètres, 17 millimètres, 14 millimètres et 11 millimètres. Comme pour les croix réglementaires, elles portent en plus du millésime 1914, les millésimes 1915, 1916, 1917 ou 1918, selon l'année pendant laquelle elles ont été frappées.

Le ruban de la Croix de guerre est celui d'une vieille médaille française, que les vétérans du Premier Empire portèrent fièrement jadis : la Médaille de Sainte-Hélène. Cette médaille n'ayant plus de titulaires en 1915, le Gouvernement français eut l'heureuse idée d'utiliser ce ruban désormais sans emploi et de lier ainsi la gloire des campagnes des vétérans du Premier Empire avec celle des campagnes du Poilu français de la Grande Guerre.

Quelques mots sur la médaille de Sainte-Hélène ne seront donc pas déplacés ici, étant donné sa communauté de ruban avec la Croix de guerre. La médaille de Sainte-Hélène était « en bronze » et portait « d'un côté, l'effigie de l'Empereur, de l'autre, pour légende : Campagnes de 1792 à 1815. — A ses compagnons de gloire, sa dernière pensée, 5 mai 1821. » (Décret du 12 août 1857, signé Napoléon III et le Ministre d'Etat Achille Fould — 6<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 33, page 298, jeudi 13 août 1857, *Le Moniteur des Communes*).

La Croix de guerre française servit à récompenser la gloire militaire, le courage, voire même l'héroïsme, mais il est à déplorer que souvent des soldats valeureux aient été oubliés. Par contre le nombre de Croix de guerre qui s'égarèrent en allant à ceux qui ne les méritaient pas, compensent malheureusement le nombre de cas où la gloire fut méconnue. Il est à regretter aussi que la France n'ait pas établi de distinction (quand ce ne serait que par le ruban comme l'ont fait les Allemands), pour les non combattants et les civils. Par cet oubli déplorable, on vit parfois l'officier gestionnaire d'un hôpital de l'arrière recevoir la même croix de guerre pour ses additions exactes, que le malheureux mutilé du front, ayant laissé une partie de lui-même au combat ; il est vrai que si nécessaire et si noble que soit une décoration, son attribution n'est jamais parfaite.

La Croix de guerre fut, après la guerre, décernée, accompagnée de la Médaille Militaire, aux familles des « Morts pour la France », ce fut là une de ses plus nobles attributions et le souvenir minimum que la France devait à ceux qui étaient tombés pour elle.

La Croix de guerre fut aussi donnée aux villes et villages martyrs, ayant été détruits par l'ennemi, ravagés ou simplement bombardés, là encore il y eut des oublis déplorables et par contre aussi des excès criards.

La Croix de guerre française fut décernée souvent aux héros des armées alliées, qui combattaient sur le sol français, ou partageaient les anxiétés des combats avec les troupes françaises sur un front étranger. Les Belges reçurent souvent, ainsi que les Anglais, la Croix française, mais la plus grande proportion de Croix de guerre alla certainement aux premières troupes américaines qui, jusqu'en mai 1918, n'eurent pas de croix de guerre spéciale.

La circulaire du 10 mai 1920, pour l'armée de terre, et celle du 10 novembre 1920, pour la marine, ont spécifié que, depuis le 23 octobre 1919, date de la cessation des hostilités, « le Ministre seul a qualité pour prononcer des citations avec Croix de guerre, quel qu'en soit l'échelon, les diverses autorités hiérarchiques ne pouvant formuler que des avis ». Ainsi diminua progressivement l'attribution de la Croix de guerre française après la cessation des hostilités, à une époque où son rôle était terminé et où il devenait naturel de ne plus la décerner.

Avant d'abandonner la Croix de guerre française, il convient de dire quelques mots de l'« Insigne spécial des blessés de guerre et des militaires mis hors cadres ou réformés pour maladies contractées au service, depuis le début des hostilités ». Cet insigne a été institué à la suite d'une proposition adoptée par la Chambre des députés, le 27 juillet 1916 ; c'est un ruban rayé de bleu, blanc, jaune et rouge, avec, au milieu, en surcharge, une étoile d'émail rouge.

*NOTA* : En 1917, la France créa la *Médaille de la Reconnaissance Française* à 3 classes. La *Médaille Commémorative* en 1920 et celles du *Levant* (1922) *d'Orient* (1926) et des *Dardanelles* (Gallipoli) (1926) toutes quatre destinées à distinguer les combattants des divers fronts.

Il existe aussi plusieurs Médailles commémoratives non-officielles (voir page 135).



## II

### Belgique

La superficie de la Belgique était, en 1914, de 29.451 kilomètres carrés et sa population de 7.490.400 habitants (évaluation au 31 décembre 1911).

ALBERT I<sup>er</sup> (de la maison de Saxe-Cobourg et Gotha), roi des Belges, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, Majesté, né à Bruxelles, le 8 avril 1875, ne créa pas, jusqu'en octobre 1915, de décorations spéciales pour la guerre. Il utilisa pour les officiers supérieurs l'Ordre de Léopold I<sup>er</sup> (créé en 1832), pour les officiers subalternes, l'Ordre de Léopold II (créé en 1900 et devenu propriété belge avec le Congo).

En 1915, la Belgique imita la France, et institua, par l'arrêté-loi du 25 octobre 1915, une croix de guerre, copiée sur la Croix de guerre française et destinée à récompenser la bravoure des soldats, sous-officiers et officiers. La Croix de guerre belge n'est décernée cependant qu'à la suite d'une citation à l'ordre de l'armée; plusieurs citations donnent le droit de porter sur le ruban un nombre égal de palmes.

La Croix de guerre belge est une croix en bronze, surmontée de la couronne de Belgique. Elle mesure 40 millimètres de large sur 64 millimètres de haut (couronne comprise). Sur la face, au centre, se trouve le lion belge; les quatre branches de la croix se terminent par une pointe double (pommelée aux deux extrémités). Entre les branches de la croix se trouvent deux épées entrecroisées, la pointe en l'air. Au revers, le centre porte la lettre A, initiale du roi. La Croix est rattachée à la couronne par un V renversé, la couronne a 25 millimètres de large et 25 millimètres de haut. Le ruban de cette croix est rouge, avec 5 raies vertes de 2 millimètres chaque, dont 3 au centre espacées de 3 millimètres et, à 3 millimètres du bord, de chaque côté, une raie verte; les palmes de laurier qui s'agrafent sur le ruban sont assez semblables aux palmes de la Croix de guerre française, mais elles portent en plus, au milieu, en sur-

charge, la lettre A (initiale du roi). La palme en bronze indique une citation à l'ordre de l'armée et fait partie de la croix.

La Croix de guerre belge ne fut pas du reste la seule décoration de guerre de la Belgique; citons, à titre de renseignement: la médaille de la reine Elisabeth, la médaille de l'Yser, la médaille de Liège, qui sont les plus intéressantes.

La Belgique comptait, en 1914, quatre circonscriptions militaires, assez semblables aux corps d'armée français; ce sont les braves de ces circonscriptions et des corps de réserve qui eurent l'honneur de recevoir la Croix belge. Parmi les troupes étrangères que le roi Albert décora, les troupes françaises furent les plus gâtées, étant donné la communauté de front, ou l'hospitalité offerte à la Belgique, ou l'amitié qui unissait les deux pays. La Croix de guerre belge est celle que l'on voit le plus fréquemment voisiner avec la Croix de guerre française, sur la poitrine de l'ex-poilu de France.

NOTA: La Belgique ajouta, aux Médailles citées ci-dessus, le 21 février 1917 la Médaille Commémorative des Campagnes Africaines 1914-1917 (en argent pour les européens et en bronze pour les Africains). Cette Médaille qui est sommée d'une couronne royale porte, à l'avant, le lion belge sur fond de végétation tropicale et, au revers, les noms des 2 principales campagnes: KAMERUN et AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE et des opérations, sous la date 1914-1916. Le ruban est bleu pâle avec liseré jaune.

Un décret royal du 21 juillet 1919 institua la Médaille Commémorative de la Guerre 1914-1918. En forme de pointe d'obus, cette médaille porte, à l'avant, la tête casquée du roi ALBERT et, au revers, les dates 1914-1918 entourées de la légende suivante: MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA CAMPAGNE 1914-1918 en langue française et flamande. Le ruban est rouge avec une large raie jaune centrale bordée de noir.

A noter aussi que la Médaille de l'Yser créée en 1918 est devenue par décret royal du 5 février 1934 la CROIX de l'Yser. L'insigne d'origine a été chargé des extrémités d'une croix. Le ruban noir à large raie rouge centrale est resté le même.

L'on doit noter aussi que le Grand-Duché de LUXEMBOURG, par arrêté grand-ducal du 10 mai 1923, a créé la Médaille Commémorative des Volontaires Luxembourgeois de la Grande Guerre 1914-1918 destinée aux Luxembourgeois qui combattirent soit avec les Belges, soit avec les Français.

Cette médaille qui a la forme d'une croix avec 2 épées croisées porte, à l'avant, le sceau équestre du roi Jean-l'Aveugle avec la légende LUCEMBURGLIN VIRTUTI et le nom de la bataille de CRÉCY où fut tué le roi. Sur le revers un casque français surmonte les millésimes 1914-1918. Les noms des principales batailles sont inscrits dans les extrémités de la croix: MARNE, MEUSE, YSER, VARDAR, AISNE, SOMME. Le ruban est à rayures horizontales bleues et blanches encadrées par 2 raies verticales rouges.



### III

#### Serbie

La Serbie avait, en 1914, une superficie de 87.300 kilomètres carrés et une population d'environ 4.700.000 habitants (recensement de 1911, + nouveaux territoires de 1913).

PIERRE I<sup>er</sup> (de la maison régnante de Kara-Georgevitch), roi de Serbie, Majesté, né à Belgrade, le 29 juin 1844, utilisa durant la guerre, pour récompenser la bravoure de ses soldats, les cinq distinctions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Médaille d'or du Miloch, ou médaille d'or de la Bravoure.
- 2<sup>o</sup> Médaille d'argent du Miloch, ou médaille d'argent de la Bravoure.
- 3<sup>o</sup> Médaille d'or « Pour les Vertus militaires » 1<sup>re</sup> classe.
- 4<sup>o</sup> Médaille d'argent « Pour les Vertus militaires » 2<sup>e</sup> classe.
- 5<sup>o</sup> Croix de la Miséricorde serbe.

Les médailles du Miloch correspondent en Serbie, à la Croix de guerre en France, les médailles « Pour les Vertus militaires » ont été attribuées souvent aux non-combattants et rarement appelées à récompenser la bravoure sur le champ de bataille. Enfin la Croix de la Miséricorde fut l'insigne de la Croix-Rouge serbe et servit à récompenser le personnel sanitaire, militaire et civil. En dehors de ces décorations, mais offrant une importance secondaire dans la guerre, y ayant joué un rôle moins important, il faut citer : l'Etoile de Kara-George, créée en 1904, l'Ordre de l'Aigle Blanc, créé en 1883 ; ces deux décorations étaient décernées, la première aux sous-officiers, la seconde aux officiers, plus à l'âge ou à l'ancienneté de grade qu'au mérite. Ces deux décorations, délivrées durant la guerre, étaient surchargées de deux épées en croix (entre les branches de la croix pour l'étoile de Kara-George et dominant l'aigle pour l'Ordre de l'Aigle Blanc).

La médaille du Miloch, ou de la Bravoure militaire (créée en 1865 et réorganisée le 14 novembre 1912) porte à l'avvers le buste de Miloch Obilitch casqué et cuirassé, héros légendaire

serbe qui vivait au XIV<sup>e</sup> siècle), et en lettres russes « Miloch Obilitch ». Au revers se trouve une croix à quatre branches, avec deux épées croisées (la pointe en l'air) entre les branches de la croix. Au centre de cette croix, dans une couronne de feuilles de laurier, est placée l'inscription serbe « Pour le Courage ». La médaille est en or ou plus exactement, durant la guerre, en vermeil, voire même en bronze doré pour la 1<sup>re</sup> classe et en argent ou en bronze argenté pour la 2<sup>e</sup> classe. Le diamètre des médailles est de 28 millimètres, quoique certaines atteignent 32 millimètres ; le ruban est rouge pour les deux classes. La Médaille d'or récompensait les officiers et parfois les sous-officiers très courageux, la Médaille d'argent récompensait la bravoure des sous-officiers et des soldats.

La Médaille d'Or (ou 1<sup>re</sup> classe) et celle d'Argent (ou 2<sup>e</sup> classe) « Pour les Vertus militaires », ont été créées en 1883, elles sont d'un diamètre de 32 millimètres ; sur l'avvers on remarque l'inscription serbe « Pour les Vertus militaires » ; au revers se trouve la couronne serbe. Le ruban porte 3 raies blanches et 4 raies bleues alternées et, sur chaque bord, un liseré blanc. Ces médailles n'offrent, au point de vue de la guerre, qu'un intérêt médiocre. Quant à la Croix de la Miséricorde serbe, son rôle spécial ne comporte pas qu'il lui soit fait ici une plus large part.

Les Médailles du Miloch ont été données aux troupes serbes (l'armée serbe comptait, en 1914, au moment de la déclaration de guerre, 10 divisions d'armée et une division de cavalerie), mais les médailles du Miloch sont, sans contredit, celles qui, avec le Croix de guerre belge, ont été le plus souvent décernées à des officiers ou à des soldats français.

*NOTA* : Par décret royal du 1<sup>er</sup> novembre 1920, la SERBIE devenue YOUGOSLAVIE créa la Médaille Commémorative 1914-1918. Cette médaille en bronze clair affecte la forme d'une croix avec 2 épées croisées. Elle porte, à l'avvers, l'effigie du roi Pierre I<sup>er</sup> avec les dates 1914-1918 et au revers, les grandes armes du royaume : un aigle à 2 têtes. Elle est portée avec un ruban de forme triangulaire aux couleurs rouge, bleu, blanc.

Quelques mois avant, le 5 avril 1920, le roi avait aussi décrété la création de la Médaille Commémorative de la retraite d'Albanie. De forme originale, c'est une médaille de bronze encadrée par les ailes de l'aigle national et surmontée de la double tête, elle-même sommée d'une couronne royale. Elle porte, à l'avvers, l'effigie du prince ALEXANDRE avec la légende en caractères cyrilliques : *A ses camarades de combat Alexandre et, au revers, la légende : Pour la loyauté à la patrie 1915.* Le ruban est vert avec 1 raie noire sur chaque côté. Elle fut attribuée aussi aux français ayant participé à cet événement (rare).



#### IV

### Monténégro

Le Monténégro était, en 1914, un petit royaume d'une superficie de 14.180 kilomètres carrés et d'une population d'environ 435.000 habitants.

NICOLAS I<sup>er</sup> (de la maison Péetrovitch Niegoch), roi de Monténégro, Majesté, né à Niegoch, le 25 septembre 1841, ne créa, durant la guerre, aucune distinction, il décerna aux braves, en plus de l'Ordre de Danilo, réservé aux officiers, deux médailles déjà très anciennes :

1<sup>o</sup> La Médaille d'Or Obilitch.

2<sup>o</sup> La Médaille « Pour la Bravoure militaire ».

La Médaille d'Or Obilitch tint lieu, au Monténégro, de croix de guerre, bien qu'au début de la guerre elle ne fut décernée qu'en très petit nombre (une par compagnie), mais dès l'instant où l'abondance des héros eut rendu vétuste cette parcimonie, elle devint la seule décoration de guerre courante, alors que la Médaille « Pour la Bravoure militaire » fut réservée presque exclusivement aux soldats et officiers étrangers.

La Médaille d'Or Obilitch fut instituée en 1851, par Pierre II, prince de Monténégro, qui était un admirateur de Miloch Obilitch (ce héros serbe qui donna aussi son nom à la Médaille de la Bravoure militaire serbe). Sur la face de la Médaille Obilitch, de 30 à 32 millimètres de diamètre, se trouve l'effigie de Miloch Obilitch, la tête, non pas casquée comme sur la médaille serbe, mais coiffée d'une toque avec aigrettes ; on lit, en serbe, sur la face : « Miloch Obilitch ». Au revers, dans une couronne ornée à droite d'une branche de laurier et à gauche d'une palme, se trouve l'inscription serbe : « La Foi, la Liberté, Pour le Courage, Cettigné 1851 » et, au-dessous de cette inscription, deux sabres croisés. Le ruban de cette médaille est rouge, bleu, blanc, par bandes égales, bien qu'on la rencontre le plus souvent suspendue au ruban rouge de la Médaille du Miloch serbe. En réalité, la médaille d'Or Obilitch fut la

plupart du temps, en vermeil, en argent, voire même en bronze doré.

La Médaille Obilitch du Monténégro était accessible aux soldats, sous-officiers et officiers ; elle était toujours décernée aux braves et celui qui la portait avait souvent risqué plusieurs fois sa vie pour l'obtenir. C'était une croix de guerre difficile à acquérir et qui était donnée, suivant la formule même que le roi Nicolas I<sup>er</sup> employait pour la remise de la médaille : « Au plus brave ».

La Médaille « Pour la Bravoure militaire » était en argent et mesurait 34 millimètres de diamètre, elle fut créée par Nicolas I<sup>er</sup>, en 1875. Elle portait sur la face les armes du Monténégro et, au revers, la même inscription que la Médaille d'Or Obilitch, sauf « Cettigné, 1851 ». Son ruban était le même que celui de la Médaille Obilitch. Cette décoration était, au point de vue du mérite, inférieure à la précédente et s'obtenait plus facilement : officiers, sous-officiers et soldats, tous pouvaient la gagner par un acte de bravoure.

Les Médailles monténégrines furent données aux troupes du royaume (l'armée comprenait, en 1914, 4 divisions d'infanterie et une brigade d'artillerie) et très souvent aux troupes serbes, mais la Médaille Obilitch ne fut octroyée que très rarement à des Français.

*NOTA* : En 1918, le roi NICOLAS, exilé en France, créa l'Ordre de la Victoire (une classe).

L'insigne ajouré à double face est constitué par une couronne de laurier, transpercée de 2 épées, qui entoure l'Aigle bicéphale du Monténégro et dont la caractéristique est qu'il porte dans un blason un lion d'or sur émail rouge. La couronne est surmontée d'une légende en cyrillique : POUR LE DROIT, L'HONNEUR ET LA LIBERTÉ DU MONTENEGRO et sur le revers : 21 décembre 1918.

Cette distinction fut peu attribuée car le MONTENEGRO fut absorbé dans le nouveau Royaume de YOUgoslavie.



V

Russie

L'Empire russe avait, en 1914, une superficie de 22.556.520 kilomètres carrés et sa population (au 1<sup>er</sup> janvier 1910) était de 169.334.200 habitants.

NICOLAS II Alexandrovitch (de la maison de Romanow Holstein Gottorp), Empereur et autocrate de toutes les Russies, Tsar de Moscou, etc., Majesté, né à Saint-Pétersbourg, le 6 mai 1868, se contenta de modifier pour la guerre le revers de l'insigne de l'Ordre de Saint-Georges.

La Croix de Saint-Georges, créée le 26 novembre 1769, par Catherine II la Grande, fut modifiée en 1856, mais continua à être attribuée uniquement pour récompenser les services militaires. Cet ordre comprend quatre classes pour les soldats et quatre pour les officiers, les deux premières sont en or (ou plus souvent en vermeil), les deux dernières en argent. Pour distinguer la 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> de la 2<sup>e</sup> et de la 4<sup>e</sup>, on ajoute sur le ruban une rosette ou plus exactement une cocarde aux couleurs du ruban. Avant-guerre, les sous-officiers devaient savoir lire, écrire et compter pour pouvoir obtenir la Croix de Saint-Georges. Un simple soldat décoré de la Croix de Saint-Georges et n'ayant aucune instruction portait celle-ci suspendue à une cocarde aux couleurs de l'Ordre. Il va sans dire que durant la guerre toutes ces conditions perdirent toute valeur et qu'on s'occupa beaucoup plus de récompenser la bravoure que le degré d'instruction. Durant la guerre, les croix de Saint-Georges furent les véritables croix de guerre russes, quant aux médailles de Saint-Georges à l'effigie du tsar (comprenant également quatre classes), elles furent décernées, non seulement pour actes de courage, mais aussi pour récompenser les bons services des troupes sanitaires, des non-combattants, des civils (hommes et femmes).

Les croix de Saint-Georges antérieures à 1914 étaient du module de 37 millimètres, au centre de chaque croix se trouvait

saint Georges à cheval, terrassant le dragon ; pour les mahométans, afin de ne pas froisser leurs croyances, la décoration portait, au centre, l'aigle bicéphale de Russie, en noir sur fond argent ou or, suivant la classe de la croix. Au revers, le centre des croix de Saint-Georges d'avant-guerre portait deux lettres russes, G et C (initiales de Saint-Georges). Cet Ordre gardait son nom de « Saint-Georges » pour les croix d'officiers (qui différaient en ce sens qu'elles étaient émaillées et présentaient au centre la reproduction en émail du Saint, sur fond rouge vif) et prenait le nom d' « Ordre militaire pour hommes de troupes » pour les croix de sous-officiers et soldats. La remise de cette décoration se faisait gratuitement et donnait droit à une pension. Le ruban de l'Ordre était formé de trois raies noires et de deux raies orange alternées, le liseré était orange sur chaque bord.

Il fut, pour ainsi dire, créé une croix de guerre de l'Ordre de Saint-Georges, en ce sens qu'on ajouta sur les croix l'année de la guerre pendant laquelle la décoration avait été remise et le numéro d'ordre. La Croix de Saint-Georges spéciale pour la guerre ne fut pas ménagée aux héros russes, on estime que le chiffre des croix distribuées de 1914 à 1917 dépasse deux millions ; c'est beaucoup, mais cela s'explique par le nombre formidable des soldats de la plus grande armée du monde. Les Croix de Saint-Georges pour faits de guerre étaient attribuées, soit par vote des compagnies, soit par les commandants des corps d'armée d'après les rapports des chefs de corps. Il existait un régiment entier composé de soldats, sous-officiers et officiers, choisis parmi les plus valeureux chevaliers de Saint-Georges, ce régiment était considéré comme l'un des meilleurs de l'armée russe.

Les médailles de Saint-Georges, le plus souvent du module de 30 millimètres, étaient à l'effigie du tsar, les deux premières classes étaient en or (vermeil), les deux dernières en argent ; les 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes portaient sur le ruban, de même que les croix, une rosette. Les médailles de Saint-Georges furent données souvent aux infirmières militaires, mais ne furent pas



épargnées non plus à l'armée et il n'est pas exagéré de dire que le nombre des médailles distribuées, de 1914 à 1917, dépasse trois millions.

Les officiers ont reçu l'une des deux classes inférieures de la Croix de Saint-Georges pour officiers, avec le revers surchargé du millésime et du numéro d'ordre comme pour les croix des sous-officiers et soldats, mais à côté de cette distinction, le tsar décernait aussi aux officiers tous les ordres russes surchargés de glaives et, de la sorte, transformés en récompenses militaires. Les Ordres militarisés couramment furent ceux de Saint-Alexandre Newsky, de l'Aigle Blanc, de Saint-Wladimir, de Sainte-Anne, de Saint-Stanislas, mais ils n'offrent, au point de vue de la guerre, qu'une importance secondaire et le motif de leur attribution fut rarement un fait d'armes héroïque ou même simplement une conduite courageuse.

Avant de terminer l'étude des décorations de guerre russes, mentionnons l'« Ordre de Sainte-Olga », seule distinction que le tsar créa durant la guerre (février 1917) et qu'il ne décerna qu'une seule fois avant son abdication. Cet Ordre était destiné à adoucir la douleur des mères ayant eu plusieurs fils de tués à l'ennemi, chose possible en Russie, où les décorations jouissent d'une vénération exagérée.

Nous avons parlé des millions de Croix de Saint-Georges et des millions de Médailles de Saint-Georges distribués à l'armée russe, ces chiffres imposants, à première vue, le sont beaucoup moins si l'on songe que l'armée russe comptait en temps de paix 37 corps d'armée : le Corps de la Garde, 1 corps de grenadiers, 25 corps d'armée russes, 3 corps d'armée du Caucase, 2 du Turkestan et 5 de Sibérie, ce qui donnait un total de 70 divisions ou 161 brigades ou enfin 353 régiments. Que l'on ajoute à cette armée de paix, les millions de réservistes appelés par la mobilisation et l'on sera alors moins tenté de croire que la Croix de Saint-Georges fut donnée et non méritée. Les décorations militaires sont considérées en Russie comme sacrées et la Révolution même, qui supprima les ordres civils, conserva les décorations militaires de l'ancien Empire.

*NOTA* : Le Grand-Duc CYRILLE, prétendant au trône de Russie, créa, le 19 juillet 1929, l'Ordre de Saint-Nicolas le Faiseur de Miracles au ruban blanc, jaune, noir pour récompenser les anciens combattants de la Grande Guerre.

Il n'y a qu'une classe mais 2 modèles d'insignes en fonction des attributions. L'insigne pour les combattants est constituée par une croix pattée émaillée de blanc avec au centre l'effigie de Saint-Nicolas. Le centre du 2<sup>e</sup> modèle pour les Services de Santé est une Croix-Rouge. Les épées croisées portent des griffons (1<sup>er</sup>) et des aigles bicéphales (2<sup>e</sup>).

Sur le revers, non émaillé, on lit l'inscription « POUR LA GRANDE GUERRE 1914-1917 » (1<sup>er</sup>) 1914-1917 (2<sup>e</sup>). C'est bien entendu une distinction non-officielle.

Il y eut aussi une *Croix de Guerre d'un modèle spécial* pour les

## VI

### Empire Britannique

La superficie du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande était, en 1914, de 314.377 kilomètres carrés et sa population (évaluée au 30 juin 1913) de 46.184.500 habitants. La superficie des Indes était de 4.844.600 kilomètres carrés et la population (1911) de 316.008.000 habitants. La superficie des colonies et protectorats était de 24.660.400 kilomètres carrés et la population (1913) de 61.180.000 habitants.

L'Empire britannique offrait donc une superficie totale de 29.819.477 kilomètres carrés et une population de 423.372.500 habitants.

Le souverain de cet empire : GEORGE V (de la maison de Saxe-Cobourg et Gotha), Frédéric-Ernest-Albert, roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, Majesté Royale et Impériale, né à Marlborough-House, le 3 juin 1865, utilisa, durant la guerre, les ordres et médailles antérieurs à 1914 et créa deux nouveaux ordres ainsi que des croix et des médailles.

Les trois ordres militaires anglais antérieurs à 1914, sont : *the Order of the Bath, the Order of Saint-Michael and St-George, the Distinguished Service Order*. L'Ordre du Bain (*the Order of the Bath*) a été créé en 1389 par Henri IV et modifié en 1725, puis en 1847. L'Ordre comprend trois classes, l'insigne est suspendu à un ruban cramoisé. L'Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges date de 1818, créé par Georges IV, il fut réorganisé en 1866, puis en 1877 ; il comprend trois classes, le ruban est bleu avec au centre une bande rouge vif. L'Ordre du Service distingué, créé en 1914, ne comprend qu'une seule classe, son ruban est rouge bordé de bleu et limité par deux agrafes d'or.

Parmi ces trois ordres, le dernier seul peut offrir quelque intérêt au point de vue de la guerre. Voici pourquoi : les



ordres du Bain et de Saint-Michel et Saint-Georges n'étaient accessibles qu'aux officiers supérieurs à partir du grade de commandant ; les différentes classes de ces deux ordres suivent aussi, dans leur attribution, la hiérarchie des grades, c'est ainsi qu'un commandant ou un lieutenant-colonel ne pouvait prétendre qu'à la troisième ou dernière classe, alors que les deux premières classes étaient données aux généraux, suivant leur ancienneté de grade. Ces deux ordres récompensent donc l'ancienneté de grade et surtout l'ensemble des services d'un officier ; les actions héroïques ou une conduite courageuse n'intervenaient pas, c'est pourquoi ces deux ordres n'offrent pas, quoi qu'on ait dit, un caractère « guerrier ». Tout autre est le " Distinguished Service Order ", commun à l'armée et à la marine, qui pouvait être accordé à un lieutenant qui se distinguait par son courage, mais qui, en général, était donné aux capitaines et aux commandants, presque uniquement pour faits de guerre ; il est seulement regrettable que cet ordre n'ait été réservé qu'à quelques grades de l'armée et de la marine.

Avant de parler des décorations créées par le roi George V durant la guerre, il faut mentionner la " Victoria Cross ", la moins courante des distinctions anglaises, mais qui a le mérite de pouvoir être attribuée à tous, depuis le simple soldat jusqu'au général, il suffit de la gagner, ce qui n'est pas toujours facile. Elle n'est décernée que pour un acte d'héroïsme et la valeur que les Anglais accordent à cette distinction est telle qu'elle se place la première, avant les ordres, sur la poitrine. La " Victoria Cross " fut, comme son nom l'indique, instituée par la reine Victoria (le 29 janvier 1856, pendant la guerre de Crimée). C'est une croix de la forme de la Croix de Malte, en bronze (provenant des canons fondus), suspendue à un ruban rouge foncé pour l'armée et bleu foncé pour la marine. Sur la face de la croix se trouve la couronne royale surmontée du Lion anglais et au-dessous une banderole avec l'inscription " For Valor " (pour le courage) ; au revers, est mentionnée la date de l'acte qui a valu la distinction à son titulaire. La

Croix est suspendue à une bélière ornée de laurier et portant au revers le nom et le grade du titulaire de la Croix. Le petit nombre de " Victoria-Cross " qui ont été décernées et par conséquent la difficulté d'obtenir cette Croix, font qu'on peut la regarder comme la plus glorieuse décoration anglaise, mais non pas comme une Croix de guerre.

En Angleterre, on a toujours considéré le corps des officiers comme appartenant à une classe supérieure, c'est pourquoi, même dans les décorations de la Grande Guerre, nous retrouverons une distinction faite entre les récompenses pour officiers et celles pour soldats, distinction qui ne fut effacée qu'une fois lors de la création de la " Victoria-Cross ". Georges V créa, durant la guerre, 4 décorations pour l'armée et l'aviation et 2 pour la marine ; voici la liste de ces décorations :

- Aviation* : Distinguished flying Cross ;
  - Air force Cross ;
  - Distinguished flying Medal ;
  - Air force Medal.
- Armée* : Military Cross (Croix militaire) ;
  - Military Medal (Médaille militaire).
- Marine* : Distinguished Service Cross (Croix du Service distingué) ;
  - Distinguished Service Medal (Médaille du Service distingué).

Il utilisa, en outre, des médailles antérieures à 1914, à savoir :

- Armée* : Distinguished Conduct Medal (Médaille de la conduite distinguée) ;
  - Meritorious Service Medal (Médaille du service méritoire).
- Marine* : Conspicuous Gallantry Medal (Médaille de la vaillance remarquable).

Les " Distinguished flying Cross " et " Air force Cross "



ont été créées en 1918 et accordées aux officiers aviateurs pour faits héroïques.

La " Military Cross " fut créée le 31 décembre 1914, pour les capitaines et lieutenants, pour récompenser les actes de bravoure ou les bons services. Cette croix fut décernée par le roi, après proposition du Ministre, aux officiers mentionnés sur les bulletins des combats ; c'est la croix de guerre anglaise des officiers subalternes, toutefois les officiers supérieurs peuvent l'obtenir sur proposition du Ministre de la guerre. La " Military Cross " est en argent et mesure 46 millimètres de large et de haut. Au centre de la croix se trouvent trois lettres entrelacées G, R et I (George-Rex-Imperator), au sommet de chaque branche figure la couronne impériale britannique ; au revers la croix ne porte aucun ornement. Elle est suspendue à une large bélière dans laquelle passe un ruban blanc avec, au milieu, une bande violette égale à chacune des deux bandes blanches qui l'encadrent.

La " Military Medal " fut créée en avril 1916, pour les sous-officiers et soldats qui se distinguent par leur bravoure. Elle fut décernée sur proposition du chef de corps, par le général en chef. Sur la face, cette médaille en argent, du module de 34 millimètres, porte l'effigie de George V et, au revers, l'inscription " For Bravery in the Field " (pour la Bravoure dans la bataille), le ruban de cette médaille est rouge avec, au milieu, une bande bleue d'un tiers de la largeur totale du ruban. C'est une des deux médailles ayant servi de croix de guerre aux sous-officiers et soldats de l'armée britannique, c'est celle qui s'obtenait le plus facilement, la " Distinguished Conduct Medal " étant accordée, en général, pour les actes de grande bravoure.

La " Distinguished Conduct Medal " fut créée en 1856 (pendant la guerre de Crimée) par la reine Victoria, dans le but de récompenser " les services distingués et les actes de courage accomplis sur le champ de bataille ". Successivement elle porta sur la face l'effigie de la reine Victoria, puis celle d'Edouard VII ; enfin, durant la guerre, celle de George V ;

au revers, se trouve l'inscription : " For Distinguished Conduct in the Field ". (Pour la conduite distinguée dans la bataille). Cette médaille est en argent, du module de 34 millimètres, surmontée d'une large bélière dans laquelle passe un ruban bleu sur les bords (7 millimètres de large) et avec, au centre, trois raies blanches (de 2 m/m 5) et deux raies rouges (de 4 millimètres) alternées.

Enfin, la " Meritorious Service Medal " (créée en 1845 par la reine Victoria) sert à récompenser, non pas les actes de courage des combattants, mais les bons services des non-combattants (sous-officiers et soldats de l'armée et de la marine) ; c'est la croix de guerre spéciale pour ceux qui, ayant fait leur devoir, n'ont cependant jamais connu le danger. Cette médaille en argent, du module de 34 millimètres, porte sur la face l'effigie du roi George V et, au revers, l'inscription " For Meritorious Service " (Pour services méritoires) ; elle est fixée par une large bélière à un ruban rouge avec raie blanche au milieu et liséré blanc de 3 m/m 5 de chaque côté.

Il faut citer enfin la " Distinguished flying Medal " et la " Air force Medal ", toutes deux créées en 1918 pour l'aviation et qui correspondent aux deux croix du même nom, et furent attribuées aux sous-officiers et soldats. La " Distinguished flying Medal " représente l'Angleterre ailée et casquée tenant un aigle prêt à s'envoler. On lit l'inscription " For Courage ", le ruban de cette médaille est rayé diagonalement violet et blanc. La " Air force Cross " représente une victoire montée sur un aigle et tenant au-dessus de lui une couronne. Son ruban est rayé diagonalement rouge et blanc. Les bélières de ces deux médailles sont larges et faites avec deux ailes d'oiseau.

Voilà quelles sont les décorations de guerre de l'armée britannique, notons donc une croix de guerre pour officiers subalternes ; deux croix de guerre pour l'aviation ; deux médailles de guerre pour sous-officiers et soldats ; deux médailles pour l'aviation ; une médaille pour non-combat-



tants et au-dessus de toutes ces distinctions : la " Victoria-Cross ".

Voyons maintenant les décorations de la marine. En premier lieu, la " Distinguished Service Cross " est pour la marine équivalente à la " Military Cross ", la " Distinguished Service Medal " équivaut dans la marine à la " Military Medal " de l'armée, enfin la " Conspicuous Gallantry Medal " correspond à peu près à la " Distinguished Conduct Medal ".

La " Distinguished Service Cross " est une ancienne croix modifiée en 1914 (la " Conspicuous Service Cross "), elle est attribuée comme la " Military Medal " aux officiers subalternes de la marine qui se distinguent par leur courage ou leurs bons services. C'est donc la croix de guerre de la marine, destinée aux officiers subalternes. Cette croix est en argent, entièrement émaillée (blanc), sur la face, elle porte au centre les lettres G. R. et I entrelacées et surmontées de la couronne ; les branches de la croix sont arrondies aux extrémités et forment des arcs de cercle à leurs quatre points d'intersection. Cette croix se porte suspendue, par un anneau, à un ruban bleu avec, au centre, une bande blanche de 13 millimètres de large.

La " Distinguished Service Medal " fut créée par le roi George V, le 14 octobre 1914 ; elle est décernée pour faits de guerre aux matelots et aux sous-officiers de la marine. Cette médaille est en argent, du module de 34 millimètres, et se trouve suspendue, par une large bélière, à un ruban bleu avec, au centre, une bande blanche partagée en deux par un filet blanc, elle porte, à l'avant, l'effigie du roi et, au revers, " For Distinguished Service ". (Pour le Service distingué).

Enfin, la " Conspicuous Gallantry Medal " est la seconde médaille de la marine, ayant tenu lieu de croix de guerre pour les matelots et sous-officiers. Elle se décerne plus difficilement que la " Distinguished Service Medal " et exige, de la part du combattant, un acte d'héroïsme. Cette médaille fut créée en 1855 par la reine Victoria, elle est en argent, du module de 34 millimètres, avec, sur la face, l'effigie du roi et,

au revers, l'inscription " For Conspicuous Gallantry " ; le ruban est bleu sur les bords avec une raie médiane blanche.

Voilà donc quelles sont les distinctions de guerre de la marine anglaise : une croix de guerre pour officiers subalternes et deux médailles de guerre pour matelots et sous-officiers, ajoutons à cela les deux croix et les deux médailles de l'aviation, communes à l'armée et à la marine.

De même qu'en France la croix de guerre pouvait être décernée plusieurs fois au même individu, de même en Angleterre la " Victoria-Cross ", les trois décorations de guerre de l'armée : " Military Cross ", " Military Medal ", et " Distinguished Conduct Medal " et les trois décorations de guerre de la marine : " Distinguished Service Cross ", " Distinguished Service Medal " et " Conspicuous Gallantry Medal " pouvaient être aussi attribuées plusieurs fois au même personnage. En France chaque citation se marquait par une palme ou une étoile se fixant sur le ruban, en Angleterre, chacune de ces décorations, méritée de nouveau, se marquait par une barre d'argent sur le ruban, ainsi le nombre de barres plus une, indiquait le nombre de fois que la décoration avait été décernée. Il est à remarquer que, pour la " Victoria-Cross " seulement, la barre était en bronze et non en argent.

Avant de terminer cette étude sur les décorations de guerre de l'Angleterre, signalons rapidement une décoration instituée spécialement en 1914, pour la retraite des troupes anglaises : l'« Etoile de Mons » et deux ordres créés par le roi en juillet 1917 :

" The Order of the British Empire " et " The Order of the Companions of Honour ".

L'« Etoile de Mons » fut décernée aux soldats et officiers du contingent britannique qui s'étaient distingués en 1914, antérieurement à la bataille de la Marne. Les deux ordres créés en 1917 sont les deux premières distinctions anglaises accessibles couramment aux femmes et aux étrangers. La première est décernée pour services rendus à l'Empire britannique, la seconde est une sorte de classe de chevalerie, au



nombre de chevaliers très restreint. Ces deux ordres, se rapportant plus ou moins à la guerre, n'ont pas à figurer de façon plus détaillée dans cet ouvrage (1).

Le contingent de l'armée britannique débarqué en France, dès 1914, fut si minime (160.000 hommes à peine) qu'il ne peut servir de base d'évaluation pour l'armée que l'Empire britannique avait, en 1918, sur le front français et sur ceux des autres théâtres d'opérations. Cette armée se chiffrà par millions et ses héros par milliers, c'est à ceux-là et à ceux de la marine qu'allèrent toutes ces distinctions et, il faut l'ajouter, à quelques officiers (le plus souvent des aviateurs) et soldats français ayant vraiment forcé l'attention du commandement anglais par leur héroïsme.

(1) Enfin, en 1923, George V créa une médaille en argent et une en bronze pour décerner aux personnes des nations alliées qui, au cours de la guerre, secoururent, à leurs risques et périls, les soldats britanniques, à l'arrière des lignes ennemies. Cette médaille représente, au revers, une femme figurant l'Humanité debout au milieu des ruines et offrant à boire à un soldat britannique couché; sur la face se trouve l'effigie du roi George V.

*NOTA :* Aux nombreuses décorations de l'ANGLETERRE on peut ajouter la Médaille Commémorative de la Guerre 1914-1918 créée en 1919. Cette médaille, en argent, porte à l'avant, l'effigie du roi GEORGES V et, au revers, un cavalier écrasant l'aigle allemand. Elle est portée avec un ruban orangé encadré, de part et d'autre, par 3 raies blanche, noire et bleue.

Il existe une version en bronze peu courante car elle fut attribuée au personnel des corps de pionniers Indiens, Chinois et autres Asiatiques recrutés pendant la guerre.

A noter surtout que chaque médaille porte sur la tranche en caractères d'imprimerie le nom, le numéro matricule et le corps d'affectation du titulaire.



1 - Croix de Guerre  
1914-1918



1914/18



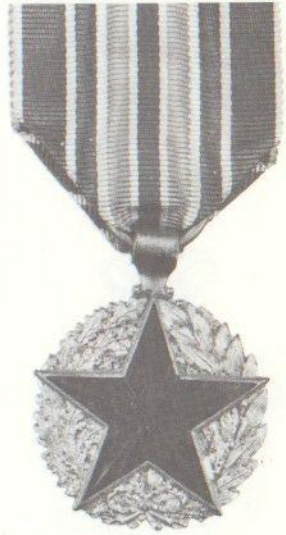
3 - Combattant Volontaire  
70/71 et 14/18



4 - Reconnaissance Française



5 - Commémorative 14 18



6 - Blessés militaires



7 - Médaille des Dardanelles



8 - Médaille d'Orient



9 - Croix de Guerre des T.O.E.

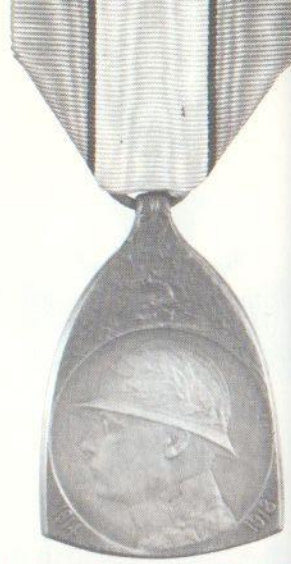




10 - Croix de Guerre 1914/1918 (Belgique)



11 - Médaille de l'Yser (Belgique)



12 - Commémorative 1914/1918 (Belgique)



19 - Military Cross (G.B.)



20 - Military Médal (G.B.)



21 - Mérite de Guerre (It.)



13 - Retraite d'Albanie (Serbie)



14 - Commémorative 1914/1918 (Serbie)



15 - Médaille de Miloch (Serbie)



22 - Valeur militaire (It.)



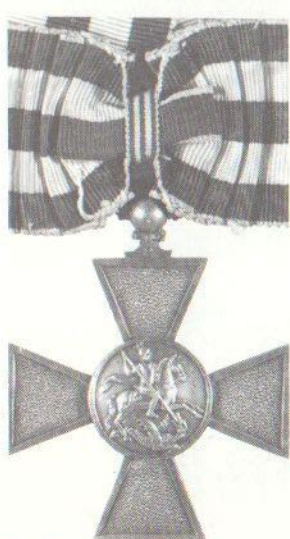
23 - Croix de guerre (Port.)



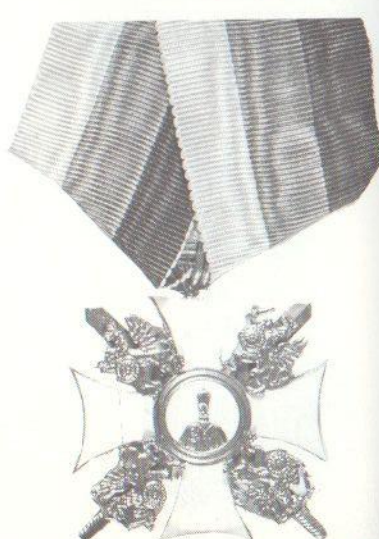
24 - Croix de guerre (Roum.)



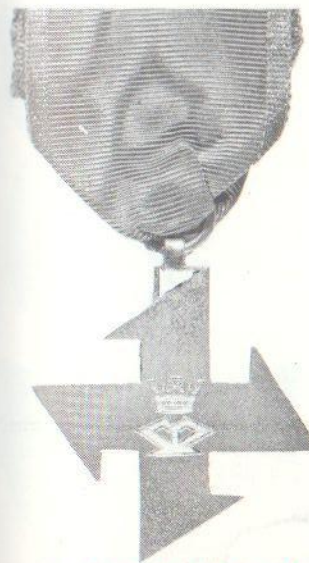
16 - Volontaires Luxemb



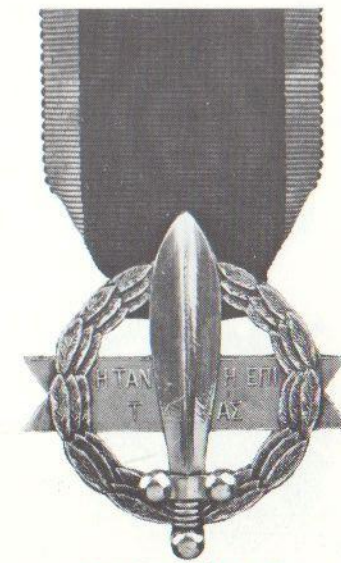
17 - Croix de Saint-Georges (R)



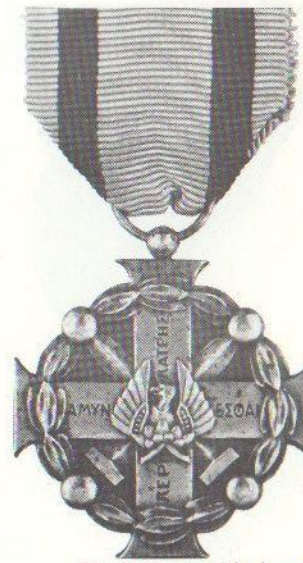
18 - Croix de Saint-Nicolas (R)



25 - Croix de la Reine Marie (Roum.)



26 - Croix de guerre (Grèce)



27 - Valeur militaire (Grèce)



MÉDAILLES INTERALLIÉE DE LA VICTOIRE



28 - Croix des S.D., 1<sup>er</sup> T. (U.S.A.)



29 - Croix des S.D., 2<sup>e</sup> T. (U.S.A.)



30 - Médaille des S.D. (U.S.A.)



37 - Modèle officiel



38 - Modèle Pautot



39 - Modèle Charles



31 - Silver Star (U.S.A.)



32 - Croix de guerre (Tch.)



33 - Médaille révolutionnaire (Tch.)



40 - Grande Bretagne



42 - États-Unis



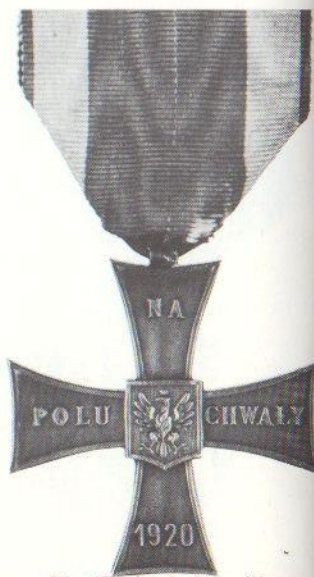
43 - Roumanie



34 - Médaille des volontaires (Tchécoslovaquie)



35 - Ordre de la victoire (Monténégro)



36 - Croix de la vaillance (Pologne)



45 - Tchécoslovaquie



47 - Médaille Solidarité Panama



48 - Belgique

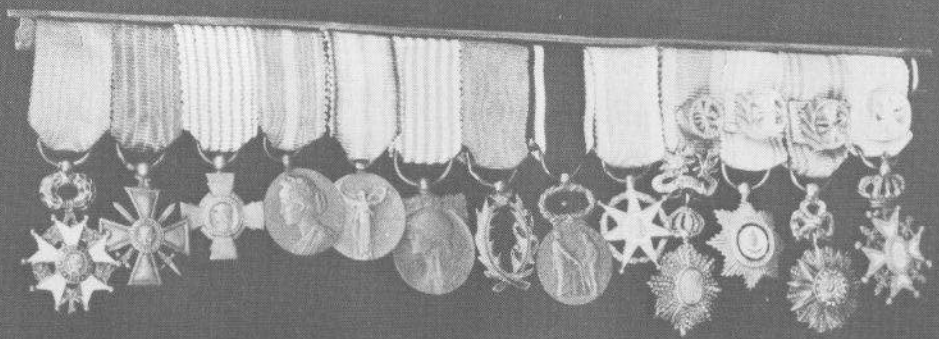


46 - Italie

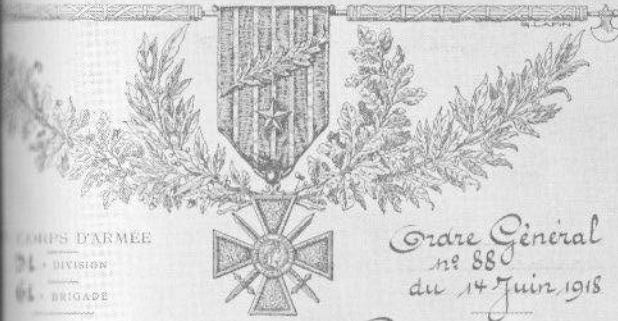


49 - Grèce





Barrettes de décorations — en modèles réduits — pour l'habit.  
De bas en haut : Belge, Anglaise, Française.  
(Donné à titre d'exercice d'identification)



ARMEES  
24. DIVISION  
66. BRIGADE

Grade Général  
n° 88  
du 14 Juin 1918

**CITATION à l'Ordre du Régiment**

Colonel **Rondenay** Commandant le  
81<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie cite à l'ordre du régiment  
**Seguier Marcel**  
Lieutenant. el. 1912. O.H.I. du 81<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> — Numéro matricule 4595

**MOTIF DE LA CITATION**

« Branardier d'un courage et d'un sang froid remarquables. Détaché au poste de secours central a rempli avec un désintéressement irréprochable les missions qui lui étaient confiées. A été tué à son poste le 3 Mai 1918 »

**- Décoration -**

**Croix de Guerre étoile Bronze**



**Extrait certifié conforme :**

En campagne, le 20 Juin 1918

Le Lieutenant-Colonel **Commaux** Commandant  
le 81<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie

*Commaux*

FAIR ET SÉRIER — IMPRIMERIE DE L'ÉTABLISSEMENT GRAPHIQUE L'ÉTOILE

*Defense Nationale*  
*Britannique Bernard, Louis,*  
*1<sup>er</sup> d'Infanterie,*  
*1<sup>er</sup> 1907, la Croix de Guerre lui a été décernée.*  
*Alexandre Denize*



ЊЕГОВО ВЕЛИЧАНСТВО  
**АЛЕКСАНДАР I,**  
ПО МИЛОСТИ БОЖЈОЈ И ВОЉИ НАРОДНОЈ  
КРАЉ ЈУГОСЛАВИЈЕ

La promotion Municipale de la Ville de Verdun, le 20 Novembre 1918  
du 1<sup>er</sup> Janvier 1920 no. 128 N° 42  
projeté y parait 1914-1918 no. 128 no. 42

**Callaud Joseph** Sergent  
N° 153 - Recrutement de Lyon  
et Oslobodjena i Ujedinjena 1914-1918

*Callaud*

*Callaud*

« Aux Grands Chefs - Aux Officiers - Aux Soldats - A Tous. Héros connus et anonymes, vivants et morts, qui ont triomphé de l'avalanche des barbares et immortalisé son nom à travers le monde et pour les siècles futurs, la Ville de Verdun, inviolée et debout sur ses ruines, dédie cette médaille en témoignage de sa reconnaissance. »

(Distribution du Conseil Municipal de Verdun du 20 Novembre 1918)

« Tout cela qui me devient si le cœur de notre patrie, non que l'on en fasse plus, et qui, après être à la fois, méritent d'être à l'honneur, sont pour moi le souvenir de nos héros et de la justice de la nation, que je ne puis que louer et louer. »

« Les Soldats de Verdun, fiers de l'insigne qui leur a été donné et leur est, méritent à leurs enfants par le "Livre d'Or" consacré dans le moment l'édification de leur nation et la justice de la nation, que je ne puis que louer et louer. »



Le nom de **VIGINIER** **Elie, Ernest,**  
Caporal Téléphoniste  
120<sup>e</sup>me Régiment d'Infanterie Territoriale  
est inscrit sur le "Livre d'Or des Soldats de Verdun"  
N° D 6791

Le Président des A. G. de Verdun  
"Le 20 Juin 1918"

Le Maire de Verdun,







Ministerul de Război

Brevet

Din Anulul Ordin  
al  
Majestății Sale Regelui  
Ferdinand I  
Sa conferit Soldatului Granal Henri, din Re-  
gimentul SE Infanterie Armata de Dunăre,

Crucea Comemorativă a războiului  
1916-1918 fără barete.

In numele Ministerului de Război

SEFUL DIVIZIUNII DE ORDINATORII

Colonel Adjutant Reșea

Nº 17277

anul 1920, luna Decemb. ziua 25.-

București

*Resușescu*

IL  
MINISTRO DELLA GUERRA  
DETERMINA:  
E CONCESSA A

Poriv Achille ai Colore  
Sottotenente di Fant.

LA MEDAGLIA A RICORDO  
DELLA GUERRA EUROPEA  
MCMXIV-MCMXVIII

IL MINISTRO



*Comand. A.M.*

Brevet

Le Lieutenant General Comandante la 5<sup>ta</sup> Division d'Anvers  
De

A l'honneur de faire savoir à **Van den Schrieck, Georges, Louis, capitaine**  
que la **Medaille de l'Yser**, lui a été décernée pour sa participation  
à la **Medaille van den Yser**, ainsi qu'à son dévouement aux  
combats de l'Yser entre le 15 et le 31 Octobre 1914.  
in Yser tusschen den 15 en den 31 October 1914, hem werd verleend.



Le Lieutenant General  
Royaume le 13 novembre 1920.

## 2 LES AUTRES ALLIÉS DE 1915 A 1917

### I Italie

L'Italie, qui déclara la guerre à l'Autriche le 23 mai 1915, offrait à cette époque une superficie de 286.682 kilomètres carrés et sa population (recensement du 10 juin 1911) était de 35.239.000 habitants.

VICTOR-EMMANUEL III (de la maison de Savoie), Ferdinand-Marie-Janvier, roi d'Italie, Majesté, né à Naples, le 11 novembre 1869, ne créa pas, avant le mois de janvier 1918, de décorations spéciales pour la guerre (si ce n'est le ruban de séjour au front aux couleurs italiennes qui, n'ayant pas de médaille, ne peut être regardé comme une véritable décoration).

L'ordre de Saint-Maurice et Lazare (créé en 1434 par le duc Amédée de Savoie) et celui de la Maison militaire de Savoie (créé en 1815 par Victor-Emmanuel II et organisé en 1855) furent distribués aux officiers qui s'étaient signalés, mais le nombre de croix décernées resta minime.

La Croix de guerre, proprement dite, fut remplacée, jusqu'en 1918, par la " Médaille de la Valeur militaire ". Celle-ci fut instituée le 26 mars 1833, par le roi Charles-Albert, en vue de récompenser la bravoure militaire dans l'armée, et instituée le 15 avril 1860 pour la marine. Il existe trois médailles de la Valeur militaire :

1<sup>o</sup> Médaille d'or de la Valeur militaire ;



- 2<sup>o</sup> Médaille d'argent de la Valeur militaire ;
- 3<sup>o</sup> Médaille de bronze de la Valeur militaire.

La Médaille d'Or est presque toujours une récompense posthume décernée à la famille de celui dont la bravoure a causé la mort (c'est, pour l'Italie, la médaille militaire à titre posthume). La Médaille d'argent est une sorte de 1<sup>re</sup> classe donnée le plus souvent au titulaire de celle de bronze, qui s'est de nouveau distingué. Toutefois, les Médailles de bronze (véritables croix de guerre) et les Médailles d'argent peuvent être attribuées plusieurs fois au même soldat ; le bénéfice de ces multiples attributions réside dans une augmentation de solde et dans une modeste pension pour l'avenir.

Les médailles de la valeur militaire sont d'un diamètre de 34 millimètres. Sur la face se trouvent les armoiries de la maison de Savoie : écusson de Savoie surmonté de la couronne, le tout entouré d'une couronne formée d'une branche de laurier à gauche et d'une palme à droite. A gauche, on lit : " Al Valore ", à droite " Militare " (à la valeur militaire). Au revers, la médaille porte une couronne formée de deux branches de laurier nouées ; le ruban est bleu foncé pour l'armée et bleu foncé avec liséré blanc sur chaque bord pour la marine.

En janvier 1918, Victor-Emmanuel III institua enfin une croix de guerre attribuable aux officiers comme aux soldats, cette croix reçut le nom de :

Croix " del Merito di guerra ".

Croix du mérite de guerre.

Cette croix est en bronze, de la forme d'une croix grecque, du module de 37 millimètres ; les branches de la croix se coupent à angle droit et sont droites à leurs extrémités. Sur l'avant, dans la branche supérieure, se trouve la couronne surmontant les initiales du roi : V. E. entrelacées et, en-dessous des initiales, le chiffre III. Dans les branches médianes de la croix se lit l'inscription " Merito di guerra ". Enfin, dans la branche inférieure, on voit une épée, la pointe en l'air, autour de laquelle s'enroule un rameau de chêne, aux

nombreuses feuilles. Au revers, dans le centre de la croix, est une étoile à cinq branches (insigne de l'armée italienne) de laquelle partent, dans toutes les directions, des rayons. Le ruban de cette croix est bleu avec deux raies blanches de 5 m/m 5 (une de chaque côté) situées toutes deux à 8 millimètres de chaque bord.

L'armée italienne comptait, en 1915, au moment de son intervention dans la guerre, 12 corps d'armée, plus les corps de réserve dus à la mobilisation. C'est à toute cette armée qu'allèrent les décorations décrites et aussi aux soldats français et anglais ayant participé aux combats sur le front italien. La Valeur militaire fut du reste beaucoup plus souvent décernée aux Français que la " Croix du Mérite de guerre ". En 1923 encore, le roi d'Italie a fait parvenir tout un lot de médailles de la valeur militaire aux soldats français démobilisés, qui avaient combattu avec l'armée italienne.

*NOTA* : L'Italie, par décret royal du 29 juillet 1920, créa la *Médaille Commémorative 1915-1918*. Cette médaille en bronze porte, à l'avant, l'effigie d'un poilu casqué avec l'inscription GUERRA DER L'UNITA D'ITALIA 1915-1918 et sur le revers une victoire ailée portée par des soldats. Le ruban est aux couleurs italiennes vert, blanc, rouge répétées 6 fois.

A noter que le ruban porte quelquefois des barrettes laurées portant chacune un millésime de la guerre : 1916, 1917 ou 1918.



## II Portugal

Le Portugal, à qui l'Allemagne déclara la guerre le 10 mars 1916, comptait une population de 5.960.000 habitants (recensement du 1<sup>er</sup> décembre 1911) et avait une superficie de 91.948 kilomètres carrés.

Dans la République portugaise, le pouvoir législatif appartient au Congrès formé de la Chambre des Députés (164 membres élus pour 3 ans) et du Sénat (71 membres élus pour 6 ans). Ce fut ce Congrès qui institua, au début de 1917, une croix de guerre portugaise et ce fut le Président de la République (élu en 1915, pour 4 ans, par le Congrès). Le Docteur Bernardino Machado, qui, chargé du pouvoir exécutif, signa le décret d'institution.

La croix de guerre portugaise est en bronze et mesure 46 millimètres. Les extrémités des branches de la croix sont arrondies et les branches, sauf sur les bords, sont pointillées. Sur la face, au centre, dans un cercle se trouve une tête de femme personnifiant la République portugaise, avec, en exergue : " Republica Portuguesa, 1917 ". Au revers, le centre est formé des armoiries du Portugal. Cette croix est suspendue à un ruban rouge, à liséré vert et à cinq raies vertes de 1 m/m 5 de large et espacées de 3 m/m 5 ; sur ce ruban s'agrafe, en guise d'insigne de citation, une croix de guerre portugaise en bronze doré, d'un module réduit de 12 millimètres.

L'armée portugaise était, en 1916, composée de 8 divisions, soit 32 régiments d'infanterie, 8 de cavalerie, 8 d'artillerie et divers bataillons, mais, en réalité, l'effectif de l'armée portugaise sur le front français varia entre 60.000 et 70.000, mais ne dépassa guère ce dernier chiffre. C'est donc aux héros de cet effectif que la croix de guerre portugaise fut décernée, ajoutons aussi à ce nombre, les croix distribuées parfois à des soldats de l'armée britannique, avec laquelle les troupes portugaises furent toujours en liaison.

## III Roumanie

La Roumanie entra en guerre le 27 août 1916, elle avait à cette époque une superficie de 137.902 kilomètres carrés, et une population de 7.509.000 habitants (recensement du 1<sup>er</sup> janvier 1912).

FERDINAND (de la maison de Hohenzollern) Victor-Albert-Mainrad, roi de Roumanie, prince de Hohenzollern, Majesté, né à Sigmaringen, le 24 août 1865, créa, durant la guerre, deux décorations, modifia les statuts d'une autre et utilisa les ordres anciens, spécialement pour les officiers supérieurs. Ces ordres anciens : Etoile de Roumanie (créée le 25 mai 1877) et Ordre de la Couronne (institué le 22 mai 1881), bien que surchargés de glaives pour faits militaires, n'offrent aucun intérêt pour notre ouvrage.

Ferdinand modifia, le 26 septembre 1916, les statuts de l'" Ordre de la Vertu militaire " qui fut dès lors uniquement réservé aux officiers. C'est une croix du module de 36 millimètres, avec au centre l'effigie du roi Charles I<sup>er</sup> et la légende " Carol I Domn. Al Romaniei ", le revers porte au centre l'inscription " Virtute militara ". La 1<sup>re</sup> classe est en principe en or, mais elle se décerne couramment en argent doré (voire même en argent), la 2<sup>e</sup> classe est en bronze. Le ruban de cette décoration est rouge avec les bords bleus ; cette distinction perdit rapidement son utilité et malgré son attribution réservée uniquement aux officiers, la " Croix de Michel-le-Brave " la remplaça dès le début de l'année 1917. Avec la " Croix de Michel-le-Brave " nous abordons l'examen des deux décorations roumaines instituées pendant la guerre, pour récompenser la bravoure.

La Croix de Michel-le-Brave est en émail bleu, d'une largeur de 38 millimètres et d'une hauteur de 52 millimètres, y compris la couronne qui surmonte la croix. Cette distinction fut créée par le roi Ferdinand le 26 septembre 1916. Sur la face, on remarque deux F (initiale du souverain), opposés dos à dos



et surmontés d'une petite couronne, au revers, on lit le millésime 1916. Le ruban de cette croix est violet à bordure blanche. A vrai dire, cette décoration est un ordre comprenant trois classes et rarement accessible aux soldats et aux officiers subalternes, aussi nulle récompense ne serait donc venue payer la bravoure des petits et des humbles, si le roi n'avait pas institué une croix de guerre roumaine.

La croix de guerre roumaine comporte cependant encore deux classes, variant un peu, suivant qu'elle est attribuée soit à des soldats ou à des sous-officiers, soit à des officiers, pour les premiers elle est en bronze, pour les seconds ce bronze est doré sur les bords et sur la tranche de la croix. Celle-ci est du module de 40 millimètres, elle a la forme générale d'un losange ; les extrémités des quatre branches de la croix sont terminées en pointe et sont quadrillées et vernies en noir, sauf sur les bords. Sur la face, au centre, se trouve le double chiffre du souverain : deux F opposés dos à dos et surmontés de la couronne roumaine. Au revers, dans le centre, se trouvent, dès 1918, les millésimes 1916 et 1918, le premier placé au-dessus de l'autre. Le ruban de cette croix de guerre est formé de trois raies vertes de 5 millimètres de large et de quatre raies bleues alternées de 5 m/m 5 de large.

La croix de guerre roumaine fut décernée aux troupes roumaines (en temps de paix l'armée roumaine comprenait cinq corps d'armée) et aux soldats français, russes et anglais qui se distinguèrent en Roumanie, par leur bravoure.

*NOTA* : Il existe un 2<sup>e</sup> modèle de la Croix de Guerre Roumaine qui porte, au revers : 1916-1919. L'on trouve aussi des barrettes sur le ruban portant des noms de batailles : CERNA, CARPATI, OITUZ, MARASESTI, DUNAREA, SIBERIA, etc.

Le personnel sanitaire reçut soit la croix du Mérite Médical dont la création était de 1912 et qui fut attribuée pour récompenser les services distingués des personnels des services de santé militaire, soit la Croix de la Reine Marie, qui fut créée en septembre 1916 à 3 classes. La 1<sup>re</sup> en vermeil était portée au cou, la 2<sup>e</sup> en argent et la 3<sup>e</sup> en bronze, sur la poitrine, avec un ruban orange clair.

#### IV

#### Grèce

Le gouvernement provisoire de la Grèce déclara la guerre à l'Allemagne et à la Bulgarie, le 29 novembre 1916. La Grèce avait à cette époque une superficie de 120.060 kilomètres carrés et une population de 4.698.600 habitants (recensement du 27 octobre 1907, plus population des pays acquis dans la guerre des Balkans).

Mais le gouvernement provisoire ne représentait qu'une faible partie de la Grèce, CONSTANTIN I<sup>er</sup>, roi des Hellènes, prince de Danemark, Majesté, né à Athènes, le 21 juillet 1868, ne soutint pas la cause des alliés et n'est donc pour rien dans la création de la " Croix de guerre hellénique ". Celle-ci fut instituée, en 1916, par le gouvernement provisoire établi à Salonique, pour les troupes grecques acquises à la cause des alliés, et elle demeura décoration semi-officielle jusqu'au 11 juin 1917, date à laquelle Constantin I<sup>er</sup>, hostile aux alliés, dut, sur leur ordre, renoncer au trône. A partir de cette époque, la " Croix de guerre grecque " devint officielle, le nouveau roi ALEXANDRE l'ayant reconnue et s'étant lui-même rangé, avec toute l'armée grecque, au côté des alliés.

La Croix de guerre grecque est en argent, voire même en bronze argenté, elle mesure 44 millimètres de large sur 47 millimètres de haut. Sa forme est originale, la croix est formée par un glaive à large lame, la pointe en l'air, qui constitue les branches inférieure et supérieure de la croix. La poignée du glaive est pommetée au pommeau et aux deux extrémités de la garde. Ce glaive est posé sur une banderole qui constitue les deux branches médianes de la croix. Sur cette banderole se lit une inscription grecque dont le sens est à peu près : " Ou vaincre, ou mourir ". Passant sous le glaive et sur la banderole se trouve une couronne de 36 millimètres de diamètre, faite de trois rangs de feuilles de laurier. Le ruban de cette croix est noir avec liseré bleu de 5 millimètres de large, les deux



insignes de citation qui s'agrafent au ruban sont des couronnes de feuilles de laurier en bronze ou en argent, la couronne en bronze est pour la citation au régiment, celle en argent pour la citation à l'armée.

L'armée grecque du temps de paix comptait, en 1916, cinq corps d'armée divisés en 14 divisions d'infanterie et une division de cavalerie indépendante (soit 42 régiments d'infanterie, 4 de génie, 4 de cavalerie et 14 groupes d'artillerie). Ajoutons à cet ensemble, les réserves et nous aurons un aperçu de l'armée grecque qui, à partir de juin 1917, prit part à la guerre, bien que les volontaires du gouvernement provisoire se soient déjà signalés auparavant (notamment contre les Bulgares à Ljumnitza le 4 mai 1917). Quoi qu'il en soit, dans la seconde moitié de 1917 et en 1918, c'est à l'armée grecque entière, entendons aux braves de cette armée, que la Croix de guerre grecque fut attribuée et parfois aux soldats français et anglais qui s'étaient distingués.

*NOTA : La Croix de Guerre Grecque a plusieurs variantes de fixation de la bélière à son revers... ce qui donne un aspect différent à la croix suivant que le ruban est fixé sur la barre horizontale ou au sommet de la couronne...*

Il faut noter aussi l'existence de la *Médaille de la Valeur Militaire* créée en 1917 et qui est destinée à honorer les services exceptionnels des non-combattants qu'ils soient dans les états-majors ou dans les services de l'arrière. Cette Médaille a d'ailleurs 4 classes pour distinguer le type de service rendu. Ces classes se distinguent pour les 2 supérieures par une couronne de laurier portée sur le ruban, en bronze pour la 3<sup>e</sup>, en argent pour la 2<sup>e</sup>, en or, ou vermeil, pour la 1<sup>re</sup>.

Il faut savoir aussi que ces 2 décorations de guerre grecques ont été fabriquées à l'origine par l'Administration Française des Monnaies.

## V Etats-Unis

Les Etats-Unis, nation de 99.000.000 d'habitants (évaluation de 1914), déclarèrent la guerre à l'Allemagne le 4 avril 1917. Les Américains ne possédaient que quelques décorations, aussi la nécessité d'en créer pour récompenser l'armée et la marine, se fit sentir chez eux, durant la guerre. Le pouvoir législatif appartient aux Etats-Unis à la Chambre des Représentants (435 membres élus pour 2 ans) et au Sénat (96 membres, deux par état, élus pour 6 ans, renouvelables par 1/3), le pouvoir exécutif appartient au Président de la République (élu par le Congrès pour 4 ans, au suffrage à deux degrés). Ce fut donc le Docteur Woodrow Wilson, 36<sup>e</sup> Président des Etats-Unis, qui signa les décrets de création des décorations suivantes, votées par la Chambre des Représentants et le Sénat :

- 1<sup>o</sup> The Congressional Medal of Honor,
- 2<sup>o</sup> Distinguished Service War Cross of the America Army (D. S. C.).
- 3<sup>o</sup> Distinguished Service Medal (D. S. M.).

C'est-à-dire :

- 1<sup>o</sup> La Médaille d'Honneur du Congrès.
- 2<sup>o</sup> Croix de guerre du Service distingué, de l'armée américaine ou simplement : Croix du Service distingué.
- 3<sup>o</sup> Médaille du Service distingué.

Ces trois décorations datent de 1918. La Médaille d'Honneur du Congrès fut aussi rarement accordée (63 seulement) que la " Victoria-Cross " anglaise ou que le " Pour le Mérite " allemand. Cette médaille fut la plus haute décoration que les Etats-Unis décernèrent durant la guerre, ce fut cette décoration qu'ils donnèrent à la ville de Verdun. Si elle fut accordée à des combattants américains 63 fois, il faut reconnaître qu'un cas sur deux ce fut à titre posthume, le titulaire ayant été victime de son héroïsme. La Médaille d'Honneur du Congrès



ne peut donc, étant donné les difficultés pour l'obtenir, être regardée comme une croix de guerre, mais plutôt comme une récompense supérieure faite pour les braves déjà plusieurs fois décorés.

La Croix de guerre du Service distingué correspond exactement à la Croix de guerre française, mais elle offre cet avantage sur notre décoration, qu'elle ne peut être décernée qu'à des combattants.

La Médaille du Service distingué est une médaille de guerre pour non-combattants, elle pouvait être décernée aussi à des femmes. Pour l'obtenir il suffisait d'occuper un emploi important ou très utile dans les services de l'armée américaine ou dans ceux qui avaient des rapports avec cette armée. Il va sans dire que cette décoration fut, de par ce fait, décernée presque uniquement à des officiers supérieurs américains et parfois alliés.

Maintenant que nous avons spécifié le rôle de chacune des décorations de guerre américaines, il convient d'en donner la description, bien qu'à proprement parler les deux premières distinctions seules, la seconde notamment, intéressent notre sujet, la troisième n'ayant pas été attribuée aux combattants, ni aux humbles et n'offrant pas ainsi le caractère démocratique requis pour toute croix de guerre. La Médaille d'Honneur du Congrès est en vermeil et mesure 38 millimètres de large sur 52 millimètres de haut. Elle est composée d'une étoile à cinq branches, ornée chacune d'une feuille de chêne au centre et la pointe terminée en forme de feuille de trèfle. Au centre, se trouve l'Amérique casquée, personnifiée par une tête de femme et, en exergue : " United States of America ". Une couronne de feuilles de laurier, émaillée vert, relie les cinq branches de la croix, le diamètre de cette couronne est de 32 millimètres. La croix est suspendue à une banderole de 25 millimètres de large, portant le mot " Valor " et au-dessus de laquelle se tient l'aigle américain, les ailes ouvertes, la patte droite sur les foudres, la gauche sur des feuilles de laurier. Le ruban de cette médaille est bleu pâle avec 13 étoiles blanches.

La Croix de guerre du Service distingué fut créée en avril 1918, pour récompenser les actes de courage des soldats, sous-officiers et officiers américains (et alliés) « au cours des opérations militaires contre les ennemis ». Il y eut deux modèles de cette croix, appelons 1<sup>er</sup> type celui qui fut distribué aussitôt après le décret : appelons 2<sup>e</sup> type celui qui, dès la fin d'août 1918, remplaça le modèle précédent. Le 1<sup>er</sup> type de la croix est en bronze et mesure 41 millimètres de large sur 48 millimètres de haut (porte-bélière compris). Les quatre branches de la croix sont décorées de feuilles de chêne et de glands, les extrémités des branches de la croix se terminent en escaliers et enfin par une boule minuscule. Au centre, dans un losange, ayant à chaque angle une étoile, l'aigle américain, les ailes ouvertes et débordant du losange, la tête tournée à gauche, les serres tenant les deux côtés inférieurs du losange. Enfin, dans l'angle inférieur de gauche, formé par l'intersection des branches de la croix, se trouve une banderole avec " Pluri... " le mot est achevé par le passage de la banderole sur la branche inférieure de la croix " bus ", la banderole qui se continue dans l'angle inférieur de droite porte " Unum ", ce qui dans l'ensemble constitue la devise nationale des Etats-Unis : " E Pluribus Unum ". Au revers, le 1<sup>er</sup> type porte dans une plaque posée sur une couronne de feuilles de chêne, l'inscription : " For Valor " (Pour la Valeur).

Le 2<sup>e</sup> type de la croix de guerre américaine est semblable au précédent pour le revers, mais diffère par l'avvers. La croix est en bronze et mesure 43 millimètres de large sur 48 millimètres de haut (porte-bélière compris). Les branches de la croix ne sont plus ornées de feuilles de chêne, mais donnent une impression de relief très marqué. Les branches ne se terminent plus en escaliers, mais par un dessin agrémenté, comme dans le 1<sup>er</sup> type, d'une petite boule. L'aigle américain est posé sur une couronne de feuilles de chêne, ses ailes ouvertes et très grandes débordent beaucoup plus que dans le 1<sup>er</sup> type. La banderole " E Pluribus Unum " existe toujours mais le mot " Pluribus " n'est plus sectionné, il se trouve entièrement à



gauche. Le ruban des deux types de cette croix est le même : bleu avec un double liseré rouge et blanc sur chaque bord (le rouge se trouve tout à fait au bord et mesure 3 millimètres alors que le blanc ne mesure que 2 m/m 5).

A titre de renseignement, voici la description de la Médaille du Service distingué. Cette médaille est en vermeil, du module de 37 millimètres, suspendue à une large bélière. Elle porte au centre l'aigle américain et les armoiries, autour, sur un cercle d'émail bleu, on lit la légende : " For Distinguished Service, MCMXVIII ". Le ruban de cette décoration est blanc (15 millimètres), avec bord rouge de 7 millimètres, précédé d'une raie bleu-violet de 2 millimètres.

Il serait difficile de porter une appréciation sur l'armée américaine en temps de paix qui puisse donner une idée de celle du temps de guerre. Cette dernière fut créée spécialement pour la guerre et représente une force imposante n'offrant aucun rapport avec le contingent de 1916.

La Croix de guerre américaine et la Médaille du Congrès allèrent aux braves de cette armée, mais seule la Croix de guerre fut parfois accordée à des soldats français et anglais. Avec cette Croix se termine l'examen des décorations de guerre des alliés.

*NOTA* : Pour conserver à la Croix des Services Distingués (la D.S.C.) toute sa valeur et du fait même qu'elle était assez rarement attribuée (5 000 seulement pendant l'année 1918 qui vit cependant les combats meurtriers de la rupture du front allemand de septembre à novembre 1918), un Acte du Congrès créa le 9 juillet 1918 ce qui fut appelé au début la *Citation Star* et qui devint plus tard la *Silver-Star* (en 1932).

Cette distinction, qui consistait, à l'origine, en une simple étoile d'argent, était attribuée aux combattants qui faisaient l'objet d'une citation à l'ordre de l'unité pour acte de courage au combat mais ne justifiait pas toutefois l'attribution de la D.S.C. C'était une sorte de D.S.C. de 2<sup>e</sup> classe.

## 3 L'EMPIRE ALLEMAND ET SES ROYAUMES

### I

#### Empire Allemand

La superficie de l'Allemagne était en 1914, de 540.857 kilomètres carrés et sa population, au recensement du 1<sup>er</sup> décembre 1910, de 64.926.000 habitants.

L'Allemagne fut, pendant la guerre, le pays des décorations ; aux multiples médailles et ordres antérieurs à 1914, vinrent s'ajouter durant la guerre environ 80 croix, médailles et décorations différentes et environ 20 insignes de guerre. Chaque état allemand possédait, avant 1914, ses décorations propres, chaque état allemand eut aussi, pendant la guerre, ses distinctions et comme l'Allemagne compte 4 royaumes, 6 grands-duchés, 5 duchés, 7 principautés et 3 villes libres, l'Empire allemand occupera donc dans cet ouvrage une place considérable.

L'Empire allemand n'a pas institué de croix de guerre, celle qui servit à l'empire fut la Croix de fer prussienne dont Guillaume II rafraîchit l'ordre en 1914.

L'ordre de la Croix de fer fut créé en 1813, par Frédéric-Guillaume III, pour récompenser le courage en temps de guerre ou les preuves civiles de patriotisme. Modifié en 1870, cet ordre est divisé en trois classes et possède un ruban spécial pour combattants et un pour non-combattants et personnes civiles. Les croix des différentes classes sont en fer fondu et verni noir avec branches bordées d'argent, et ont la forme de la Croix de Malte.



Guillaume II modifia cet ordre au début de la guerre et remplaça la date 1870 sur l'avvers des croix, par celle de 1914. Les différentes classes de la Croix de fer sont :

- 1<sup>o</sup> " Grosskreuz des Eisernen Kreuzes ".
  - 2<sup>o</sup> " Eisernes Kreuz I Klasse ".
  - 3<sup>o</sup> " Eisernes Kreuz II Klasse, mit Band für Kämpfer ".
  - 4<sup>o</sup> " Eisernes Kreuz II Klasse, mit Band für Nichtkämpfer ", c'est-à-dire :
- 1<sup>o</sup> Grande-Croix de la Croix de fer.
  - 2<sup>o</sup> Croix de fer, 1<sup>re</sup> classe.
  - 3<sup>o</sup> Croix de fer, 2<sup>e</sup> classe, avec ruban pour combattants.
  - 4<sup>o</sup> Croix de fer 2<sup>e</sup> classe, avec ruban pour non-combattants.

La " Grosskreuz des Eisernen Kreuzes " ne fut décernée la plupart du temps qu'à des officiers supérieurs elle n'offre donc qu'un maigre intérêt pour cette étude. La " Eisernes Kreuz I Klasse " était donnée à ceux qui possédaient déjà la " II Klasse ". La " Eisernes Kreuz II Klasse " fut vraiment la croix de guerre allemande des humbles soldats et sous-officiers, comme celle des officiers et généraux, qui, pour obtenir les deux classes au-dessus, devaient posséder d'abord la simple croix de 2<sup>e</sup> classe. Cette 2<sup>e</sup> classe, rare au début de la guerre, devint courante dès 1916 en 1918, moyennant une certaine redevance en marks, elle aurait même, paraît-il, été décernée à ceux qui en auraient fait la demande. La croix de 2<sup>e</sup> classe avait son ruban pour combattants et celui pour civils et non-combattants, ce qui permettait de récompenser à la fois la bravoure sur le champ de bataille et les bons services accomplis à l'intérieur par un civil ou par un mobilisé non combattant. Enfin, les Croix de fer 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, dites " Prinzengrösse ", c'est-à-dire : " Module des Princes ", étaient, comme leur nom l'indique, réservées aux officiers d'origine noble et appartenant, soit à la simple noblesse allemande, soit aux maisons régnantes des états allemands.

La " Grosskreuz des Eisernen Kreuzes " a 62 millimètres

de large, elle porte dans la branche supérieure de la croix la couronne prussienne, au milieu un W, initiale de Wilhelm (Guillaume), et dans la branche inférieure de la croix, le millésime 1914. Cette croix se porte au cou, suspendue au ruban de l'ordre : noir avec de chaque côté une raie blanche. La " Eisernes Kreuz I Klasse " mesure 42 millimètres de large, elle présente les mêmes ornements que la " Grosskreuz ", au revers elle est munie uniquement d'une épingle qui permet de la fixer à l'uniforme, elle se porte sans ruban. La " Eisernes Kreuz II Klasse " varie comme module de 42 à 44 millimètres, l'avvers est semblable à celui de la 1<sup>re</sup> classe, le revers porte au centre un petit rameau de chêne à trois feuilles, dans la branche supérieure de la croix se trouvent les initiales du fondateur de l'ordre : F W, surmontées d'une couronne, dans la branche inférieure la date de fondation de l'ordre : 1813 ; le ruban pour combattants est noir avec bande blanche de chaque côté, celui pour non-combattants est blanc avec de chaque côté une bande noire.

La France a été inondée, après l'armistice, de croix de fer de 2<sup>e</sup> classe, rapportées par les soldats de l'armée d'occupation ; l'Allemagne, du reste très commerçante, en a frappé des milliers d'exemplaires après guerre destinés à être vendus, comme souvenirs aux soldats français, aussi la 2<sup>e</sup> classe est-elle connue de presque tout le monde. Les Croix de fer " Prinzengrösse " sont les mêmes que les précédentes, mais d'un module réduit : 34 millimètres seulement, elles sont plus difficiles à trouver, n'ayant pas été l'objet d'un commerce d'après-guerre comme les modèles courants.

Les Croix de fer ont été attribuées aux troupes de toutes les parties de l'Allemagne et aux troupes des alliés de l'Allemagne, mais le plus grand nombre a été décerné, non seulement aux troupes prussiennes et à la marine, mais surtout au corps de la Garde et aux troupes de la terre d'Empire : l'Alsace-Lorraine, (seul état de l'Allemagne qui n'ait pas eu, durant la guerre, de distinctions spéciales). Le Corps de la Garde comprenait, en 1914, deux divisions d'infanterie et une de cavalerie à



quatre brigades, ainsi que divers bataillons rattachés au corps. La 1<sup>re</sup> division de la Garde comprenait deux brigades d'infanterie et une d'artillerie de campagne, la 2<sup>e</sup> division comptait trois brigades d'infanterie et une d'artillerie. Les troupes d'Alsace-Lorraine faisaient partie en 1914 du XIV<sup>e</sup> corps à Karlsruhe pour la Haute-Alsace, du XV<sup>e</sup> Corps à Strasbourg pour la Basse-Alsace, du XVI<sup>e</sup> Corps à Metz pour la Lorraine et enfin du XXI<sup>e</sup> Corps à Sarrebrück. Ce furent toutes ces troupes et leurs réserves qui reçurent, durant la guerre, la plus forte proportion de Croix de fer de 2<sup>e</sup> classe.

Avant de passer à l'examen des décorations de guerre de chacun des états de l'Allemagne, il convient de mentionner les Insignes des blessés allemands, qui furent communs à tous les états allemands et qui constituent une récompense de guerre. Ces insignes de l'armée étaient en bronze verni noir, en argent ou en vermeil (ou bronze doré), suivant le nombre de blessures reçues par le titulaire. Ils étaient ovales, mesurant 40 millimètres de large sur 55 millimètres de haut, et représentaient un casque de tranchée posé sur deux épées en croix, les pointes en l'air avec, comme encadrement, une couronne de feuilles de laurier tressées ; au revers une épingle permettait de les fixer à l'uniforme. Les Insignes des blessés de la marine allemande étaient aussi en bronze verni noir, en argent ou en bronze doré suivant le nombre de blessures, du même format que ceux de l'armée, avec une ancre surchargée de deux épées croisées, les pointes en l'air ; le tour de l'insigne était formé par la chaîne de l'ancre. Les Insignes des aviateurs allemands, soit le " Flugzeugfuhrerabzeichen ", soit le " Beobachterabzeichen ", soit le " Fliegerschützenabzeichen ", n'étaient, à la fin de la guerre, décernés qu'aux aviateurs ayant fait leurs preuves et constituaient, pour ainsi dire, une distinction de l'armée allemande.

L'Allemagne frappa aussi, durant la guerre, multiples médailles et frappes commémoratives, dont la plus cynique est, sans contredit, la Médaille commémorative du torpillage du *Lusitania*.

## II

### Prusse

La superficie de la Prusse était, en 1914, de 348.792 kilomètres carrés et sa population, au recensement de 1910, de 40.165.200 habitants.

Frédéric-GUILAUME II-Victor-Albert, empereur d'Allemagne, roi de Prusse, etc., né à Berlin le 27 janvier 1859, renonça au trône les 3 et 28 novembre 1918. Durant la guerre, il utilisa la série des ordres prussiens pour récompenser les héros de son armée, notamment les officiers ; rien ne fut épargné : l'Ordre " Pour le Mérite ", l'Aigle noir, l'Aigle rouge, l'Ordre de la Couronne prussienne et surtout l'Ordre des Hohenzollern.

On a le tort de croire que la Croix de fer prussienne fut la seule croix de guerre que la Prusse décerna à ses troupes. Comme on l'a vu, elle fut beaucoup plus la croix de guerre de tout l'empire allemand, dominant en quelque sorte toutes les distinctions de guerre des royaumes, grands-duchés, duchés, principautés et villes libres dont l'union constituait l'empire. Etant donné l'étendue de la Prusse, et la sollicitude spéciale de Guillaume II pour les troupes prussiennes (il était roi, avant d'être empereur), la Croix de fer fut décernée à profusion aux Prussiens, c'est pourquoi on peut donc considérer comme croix de guerre prussienne les décorations déjà énumérées pour l'empire :

- 1<sup>o</sup> " Grosskreuz des Eisernes Kreuzes ".
- 2<sup>o</sup> " Eisernes Kreuz I Klasse ".
- 3<sup>o</sup> " Eisernes Kreuz II Klasse, mit Band für Kämpfer ".
- 4<sup>o</sup> " Eisernes Kreuz II Klasse, mit Band für Nicht Kämpfer ".

Nous avons déjà parlé de ces décorations à propos de l'empire, il est donc inutile d'y revenir.

La véritable croix de guerre prussienne (un peu plus



tardive comme création que la Croix de fer 1914), se divise en trois classes :

- 1<sup>o</sup> " Militär-Verdienstkreuz ".
- 2<sup>o</sup> " Militär-Ehrenzeichen I Klasse ".
- 3<sup>o</sup> " Militär-Ehrenzeichen II Klasse ".

c'est-à-dire :

- 1<sup>o</sup> Croix de Mérite militaire.
- 2<sup>o</sup> Insigne d'honneur militaire, 1<sup>re</sup> classe.
- 3<sup>o</sup> Insigne d'honneur militaire, 2<sup>e</sup> classe.

La " Militär-Verdienstkreuz " n'était décernée que rarement, si ce n'est aux officiers. On exigeait d'ordinaire que le futur décoré possédât le " Militär-Ehrenzeichen I Klasse ". Cette dernière distinction est, à proprement parler, la Croix de guerre prussienne, elle était décernée pour actes de bravoure et offrait cet avantage sur la Croix de fer qu'elle ne pouvait pas être acquise par protection, ni achetée, mais gagnée pour conduite valeureuse. Enfin le " Militär Ehrenzeichen II Klasse " est, comme sa classe l'indique, une récompense inférieure donnée plus facilement que la 1<sup>re</sup> classe, mais ouvrant la voie pour obtenir celle-ci. Le " Militär Ehrenzeichen II Klasse " fut décernée cependant bien moins souvent que la Croix de fer de 2<sup>e</sup> classe. Cela provient de ce que ces trois décorations uniquement prussiennes étaient presque toujours décernées sur proposition des chefs de corps et remises par les généraux alors que les Croix de fer étaient, le plus souvent, remises en présence de l'Empereur (par promotions aux innombrables bénéficiaires), ou tout au moins en présence d'un prince de la maison impériale et royale. Les Croix de fer furent au début de la guerre payées sur la cassette de l'Empereur et celui-ci, dans son propre intérêt, ne ménagea jamais les encouragements et les récompenses. Au milieu de la guerre, le budget de l'empire aida à la fabrication des Croix de fer, fabrication devenue une véritable industrie ; enfin, à partir de 1918, on imagina d'ériger des mannequins colossaux en bois (tel celui représentant Hindenbourg), dans lesquels le public était autorisé (suprême faveur !) à aller planter des clous de fer, d'argent

ou de soi-disant or, vendus par l'Etat de 1 mark à 5 marks, suivant le métal. Le prix d'une telle exploitation de la stupidité populaire servit à subventionner des œuvres de guerre et, surtout, à la fabrication des Croix de fer destinées à récompenser les combattants. La " Militär-Verdienstkreuz " et les " Militär-Ehrenzeichen I Klasse und II Klasse " étaient payés sur les fonds de l'Etat prussien, et, comme tout bon gouvernement, celui-ci visait à l'économie et laissait volontiers l'Empereur répandre de préférence sa manne généreuse sous la forme de Croix de fer.

La " Militär-Verdienstkreuz " est en argent doré (à la fin de la guerre elle était même en bronze doré) du module de 38 millimètres. Au centre de la croix, au-dessus de deux branches de laurier, se trouve l'inscription : " Kriegs-Verdienst " (Mérite de guerre). Au revers, le centre porte les lettres W (Wilhelm) et R (Rex) entrelacées et surmontées d'une petite couronne royale. Le " Militär-Ehrenzeichen I Klasse " est une croix semblable à la précédente, mais elle est en argent (à la fin de la guerre en bronze argenté ou en métal blanc). Le " Militär-Ehrenzeichen II Klasse " est une médaille en argent (parfois en 1918, en bronze argenté ou en métal blanc), d'un diamètre de 38 millimètres ; sur la face, dans une couronne de laurier, se trouve l'inscription " Kriegs-Verdienst " et, au revers, les lettres W et R entrelacées et surmontées de la couronne prussienne. Cette médaille d'un module très grand, presque disgracieux, fut décernée souvent, dès 1916, en modèle réduit de 25 millimètres de diamètre, notamment aux troupes autrichiennes que les généraux prussiens décoraient. Le ruban des trois classes est assez semblable à celui de la Croix de fer, les bandes blanches sont un peu plus larges.

Il convient de dire quelques mots de deux classes d'un ordre prussien : la " Königl. Preussisches Verdienstkreuz in Silber " et la " Königl. Preussisches Verdienstkreuz in Gold ", toutes deux décorations antérieures à la guerre. Ces deux distinctions furent attribuées presque toujours à des officiers et



très rarement à des soldats, elles étaient décernées par l'Empereur à ceux qui possédaient déjà la Croix de fer. La "Königl. Preussisches Verdienstkreuz in Silber" et celle "in Gold" existaient aussi surmontées d'une couronne, mais décernées pour faits de guerre ou pour bravoure à des soldats ou officiers-subalternes, elles étaient sans couronne, du reste leur attribution fut très peu fréquente. Ces deux décorations : Croix de Mérite du royaume de Prusse en argent et Croix de Mérite du royaume de Prusse en or, diffèrent uniquement par le métal, la première était plus souvent en vermeil qu'en or, la seconde en métal blanc qu'en argent. Ces croix sont d'un module de 40 millimètres, à quatre branches aux pointes doubles et portent au centre, des deux côtés, les lettres W et R entrelacées et surmontées de la couronne prussienne. Le ruban est bleu avec bande jaune de chaque côté.

La Prusse créa aussi la "Verdienst-Kreuz für Kriegshilfe" c'est-à-dire la Croix de Mérite pour aide de guerre. C'est la croix de guerre spéciale pour non-combattants. Elle est du module de 41 millimètres et elle présente le même aspect que la "Königl. Preussisches Verdienstkreuz", mais elle est en fer galvanisé et porte sur la face, au centre, l'inscription "Für Kriegs-Hilfsdienst" (Pour le service auxiliaire de guerre) et, en-dessous de cette inscription, deux petits rameaux de chêne croisés ; le revers est le même que celui de la "Königl. Preussisches Verdienstkreuz". Le ruban de la Croix de mérite pour aide de guerre (qui fut décernée aux ouvriers en usine, à ceux des services intérieurs, aux ouvriers agricoles méritants), est composé de cinq raies blanches de 3 millimètres, de six raies noires alternées de 1 m/m 5 et, sur chaque bord, d'un liseré rouge de 2 millimètres.

Avant de terminer l'étude des décorations prussiennes, du type "Croix de guerre", de la guerre de 1914-1918, il faut mentionner aussi :

- 1° La "Rote-Kreuz-Medaille I Klasse" ;
- 2° La "Rote-Kreuz-Medaille II Klasse" ;
- 3° La "Rote-Kreuz-Medaille III Klasse" ;

c'est-à-dire : les Médailles de la Croix-Rouge de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe. Ces trois médailles étaient, en quelque sorte, les croix de guerre du personnel sanitaire militaire et des infirmiers et infirmières bénévoles. Leur emploi et leur but tout à fait particuliers n'imposent pas qu'il en soit fait ici un examen détaillé.

En résumé, les décorations prussiennes de la guerre, pouvant être regardées comme voisinant la "Croix de guerre" sont les suivantes :

- 1° Les Croix de fer 1914 ;
  - 2° La "Militär Verdienstkreuz" ;
  - 3° Les "Militär Ehrenzeichen I und II Klassen" ;
  - 4° La "Verdienst-Kreuz für Kriegshilfe" ;
  - 5° Les "Rote-Kreuz-Medaillen I, II und III Klassen",
- ajoutons à cela :

La "Königl. Preussisches Verdienstkreuz ohne Krone, in Gold oder in Silber".

A part les Croix de fer et les médailles de la Croix-Rouge, toutes ces distinctions furent décernées uniquement aux troupes prussiennes et parfois aux troupes autrichiennes, bulgares et turques, (comme le "Militär Ehrenzeichen II Klasse", module réduit de 25 millimètres).

L'armée prussienne offrait en 1914 et, *a fortiori*, durant la guerre, un détail trop vaste pour qu'il soit permis de le donner dans ce modeste ouvrage, aussi nous nous contenterons d'en indiquer les lignes principales. L'armée prussienne comprenait, en 1914, 18 Corps d'armée, dont celui de la Garde, à deux divisions chaque. Chaque division comptait deux ou trois brigades d'infanterie, une brigade de cavalerie et une d'artillerie. En plus de ses deux divisions, chaque corps d'armée prussien comptait aussi quelques bataillons ou régiments rattachés. Les corps prussiens étaient numérotés I à XI, XV à XVIII, XX et XXI, dans lesquels entraient, il est vrai, des unités des grands-duchés, des duchés, des principautés et des villes libres, d'une valeur égale à un peu plus de deux corps d'armée. Mais ces unités étrangères à la Prusse étaient en grande partie



compensées par les unités prussiennes comptant au XIV<sup>e</sup> Corps d'armée, corps presque totalement badois, et par le corps de la Garde recruté en Prusse. Avec ses réserves, l'armée prussienne, dans laquelle entraient les forces d'Alsace-Lorraine, mit sur pied de guerre environ les deux tiers de la formidable armée allemande. Il est donc compréhensible que malgré le nombre des décorations de guerre prussiennes, celles-ci aient pu être décernées presque toutes à profusion.

*NOTA* : Noter que le Royaume de PRUSSE disposait pour récompenser les actes de bravoure de 3 distinctions :

*l'Insigne d'Honneur Militaire de 2<sup>e</sup> classe* (3<sup>e</sup> degré) qui était une médaille d'argent ;

*l'Insigne d'Honneur Militaire de 1<sup>re</sup> classe* (2<sup>e</sup> degré) qui était une croix argentée ;

*la Croix du Mérite Militaire* (1<sup>er</sup> degré) qui était une croix dorée.

Ces trois décorations se portaient avec le même ruban, celui de la Croix de Fer : noir à bandes blanches. Elles étaient réservées au personnel combattant.

Le personnel non-combattant (des services de l'Armée et de l'arrière) recevait *la Croix du Mérite pour Aide de Guerre* qui se portait avec un ruban spécial.

Les officiers reçurent à titre exceptionnel et pour des actes d'héroïsme la plus haute distinction militaire, *l'Ordre pour le Mérite*. Ils recevaient aussi *l'Ordre de la Croix de Fer* avec ses 3 classes (2<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> et Grand Croix) ainsi que *l'Ordre de l'Aigle Rouge*. Cet ordre avec ses 5 classes offrait des possibilités d'attribution d'autant plus élargies que les insignes de chacune des classes pouvaient être décernés avec feuilles de chêne, avec feuilles de chêne et épées (croisées entre les bras de la croix), avec feuilles de chêne épées croisées et épées au sommet... ainsi qu'avec couronne et épées, ou avec couronne, feuilles de chêne et épées...

Enfin, il faut noter que le 13 juillet 1933, le Maréchal HINDENBURG, Président de l'État Allemand, créa la *Croix d'Honneur pour la Grande Guerre 1914-1918*. Cette croix, que l'on voit couramment figurer dans les barettes de décorations allemandes, comportait 2 degrés : l'un avec épées pour les combattants et l'autre sans épée pour les non-combattants. C'est l'équivalent d'une croix commémorative portée avec le ruban de *la Croix commémorative allemande de la Guerre 1870-1871*, qui reproduit le ruban de la Croix de Fer avec une raie rouge au centre.

### III

#### Bavière

La superficie de la Bavière était de 78.859 kilomètres carrés et sa population (au 1<sup>er</sup> décembre 1910) atteignait 6.887.300 habitants. La Bavière tenait le second rang dans l'Empire, immédiatement après la Prusse.

LOUIS III (de la maison de Wittelsbach), Léopold-Joseph-Marie-Aloyse-Alfred, roi de Bavière, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, de Franconie et de Souabe, Majesté, né à Munich, le 7 janvier 1845, déclaré déchu du trône à la suite de la révolution des 7 et 8 novembre 1918, ne créa pas, jusqu'en 1916, de Croix de guerre. Il utilisa pour récompenser les actes de courage de ses soldats ou le mérite des non-combattants, la " *Militär-Verdienst-Kreuz* ", dont la création par Louis II remonte à 1866 (comme celle du " *Militär-Verdienst-Orden* "). La " *Militär-Verdienst-Kreuz* " comprend trois classes : la première avec l'insigne en vermeil, la seconde avec insigne en argent ou métal argenté et la troisième avec insigne en bronze cuivré, c'est cette dernière qui fut, en réalité, la véritable croix de guerre, les deux premières classes allant presque uniquement aux officiers déjà décorés de la 3<sup>e</sup> classe. La " *Militär-Verdienst-Kreuz* " est surmontée d'une couronne pour les citations importantes, elle est sans couronne pour simple ordre du jour. La Croix est du module de 42 millimètres, elle est formée de quatre branches avec pointes doubles, au centre se trouve l'initiale du roi : L, surmontée de la couronne, avec en exergue " *Merenti* ". Au revers, le centre porte le lion bavarois, avec en exergue : 1866. Les deux épées sont croisées à un angle très faible et surmontent immédiatement la croix, la distance des extrémités des deux poignées des épées est de 38 millimètres. La couronne bavaroise qui, dans certains cas, surmonte le tout est large de 23 millimètres et haute de 19 millimètres. Le ruban de cette décoration, le même pour les trois classes, est blanc au centre avec une raie bleue de 4 millimètres



de large de chaque côté du blanc, puis une raie blanche de 2 millimètres, enfin une raie noire de 2 millimètres, le bord du ruban est un liseré blanc de 1 m/m 5. L'insigne pour " Nicht-kämpfer und Zivilpersonen " (non-combattants et personnes civiles) est en fer galvanisé, non agrémenté d'épées, sans couronne, la croix est semblable ; quant au ruban, il est formé d'une bande bleue au centre, avec de chaque côté une bande blanche, et enfin touchant à chaque bande blanche, sur chaque bord, une bande noire ; chacune de ces cinq bandes, composant le ruban, a 7 millimètres de large. En dehors de ces distinctions pour faits particuliers, le roi décernait aussi la " Tapferkeits-Medaille " en argent pour soldats et sous-officiers ayant déjà gagné la " Verdienstkreuz ". Cette médaille d'un diamètre de 34 millimètres, représente sur la face l'effigie de " Maximilien-Joseph Koenig von Bayern ", sur le revers se trouve le lion bavarois tenant l'écusson de la Bavière et brandissant une épée, avec la légende " Für Tapferkeit " (Pour le Courage). Cette médaille fut beaucoup moins décernée que la " Militär-Verdienst-Kreuz " et offre ainsi un caractère plus spécial.

Si le roi de Bavière ne créa pas, dès 1914, de Croix de guerre, il n'oublia pas par contre les troupes sanitaires et les infirmières et infirmiers bénévoles ; citons, à titre de renseignement, les distinctions qu'il institua dans ce but :

- 1° " Militär-Sanitäts-Orden I Klasse " ;
- 2° " Militär-Sanitäts-Orden II Klasse " ;
- 3° " Verdienst-Kreuz für freiwillige Krankenpflege mit Spange 1914 " ,

c'est-à-dire :

- 1° Ordre militaire du service sanitaire, 1<sup>re</sup> classe ;
- 2° Ordre militaire du service sanitaire, 2<sup>e</sup> classe ;
- 3° Croix de mérite pour soins volontaires aux malades, avec agrafe 1914.

Toutes ces décorations, bien que très intéressantes, sont trop particulières pour que nous nous étendions plus.

En 1916, Louis III créa enfin une croix de guerre qui

reçut le nom de " König Ludwigs-Kreuz ", c'est-à-dire " Croix du roi Louis ". Cette croix est en bronze verni noir, du module de 39 millimètres en largeur et 42 millimètres en hauteur. La face porte au centre, dans un écusson ovale, l'effigie de Louis III et, au revers, dans un même écusson, sur un fond losangé aux armoiries bavaroises, la date de création de la croix : 7-1-1916. Le ruban de cette croix est formé au centre de raies blanches et bleues horizontales, alternées et de 1 millimètre de large chacune ; de chaque côté, formant les bords, une bande bleue de 8 millimètres de large.

La Bavière eut donc, en réalité, deux croix de guerre : 1<sup>o</sup> jusqu'en 1916, uniquement la " Militär-Verdienst-Kreuz ", puis rarement celle-ci de 1916 à 1918, 2<sup>o</sup> à partir de 1916, presque uniquement la " König Ludwigs-Kreuz " .

L'armée bavaroise du temps de paix comptait trois corps d'armée ou corps royaux bavarois. Chaque corps comprenait deux divisions, chacune comptant deux brigades d'infanterie, une d'artillerie de campagne et une de cavalerie. L'ensemble donnait un chiffre de 24 régiments d'infanterie, 2 bataillons de chasseurs, 12 régiments d'artillerie, 3 régiments d'artillerie à pied, 3 bataillons du train, 4 bataillons du génie, 12 régiments de cavalerie et 6 bataillons aux diverses attributions. Ajoutons à cela les réserves appelées par la mobilisation et ayant formé les régiments nouveaux du temps de guerre et nous aurons la liste des unités dont les troupes ont été décorées, jusqu'en 1916, de la première croix de guerre, et, à partir de 1916, de la seconde croix de guerre. On peut citer aussi les troupes du III<sup>e</sup> Corps prussien, dont le prince Rupprecht de Bavière était (ainsi que pour l'armée bavaroise) le général inspecteur. Il lui arriva très souvent de décerner à des soldats de ce corps ou de ses corps de réserve, les décorations de guerre bavaroises.

*NOTA* : A noter le système de *avec* ou *sans* couronne qui distingue le niveau des citations pour actes de bravoure au combat... soit 6 insignes et 6 possibilités d'attribution pour les 3 classes. Celles-ci sont caractérisées par le métal (vermeil, argenté et cuivré) mais la 1<sup>re</sup> porte à l'avant un centre émaillé.

Les officiers disposaient aussi de l'*Ordre du Mérite Militaire* aux multiples attributions, car aux 6 classes avec ou sans couronnes s'ajoutaient pour les croix d'officiers de l'ordre celles avec ou sans flammes.



#### IV

#### Saxe

Le royaume de Saxe avait, en 1914, une superficie de 14.993 kilomètres carrés, et sa population (recensement de 1910) était de 4.806.660 habitants ; il tenait le troisième rang dans l'Empire, immédiatement après la Bavière.

FREDERIC-AUGUSTE III (de la maison de Saxe), Jean-Louis-Charles-Gustave-Grégoire-Philippe, roi de Saxe, Majesté, né à Dresde, le 25 mai 1865, renonça au trône le 13 novembre 1918. Durant la guerre, il créa :

1<sup>o</sup> La " *Kriegs-Verdienstkreuz* " ;

2<sup>o</sup> L' " *Ehrenkreuz für freiwillige Wohlfahrtspflege* ",

c'est-à-dire :

1<sup>o</sup> La " *Croix de Mérite de guerre* " ;

2<sup>o</sup> La " *Croix d'Honneur, pour soins sanitaires volontaires* ".

La " *Kriegs-Verdienstkreuz* " servit à récompenser la bravoure beaucoup plus que les différents ordres et décorations de la Saxe, antérieurs à la guerre et qui furent distribués souvent automatiquement aux officiers et sous-officiers telle la " *Medaille zum Militär-St-Heinrichs-Orden* " (Médaille de l'ordre militaire de Saint-Henri) et même la " *Friedrich-August-Medaille* " (Silberne oder Bronzene). L' " *Ehrenkreuz für freiwillige Wohlfahrtspflege* " fut distribuée par la Croix-Rouge saxonne et offre ainsi un rôle particulier, disons seulement qu'elle était du module de 32 millimètres et qu'elle portait le millésime 1914 et celui de l'année où elle était attribuée. Son ruban était formé par trois raies vertes et quatre raies blanches alternées.

La " *Kriegs-Verdienstkreuz* " est en bronze, elle a la forme d'une croix latine, elle mesure 42 millimètres de haut et 36 millimètres de large. Dans la branche supérieure de la croix se trouve la couronne saxonne, au centre l'effigie du roi

avec la légende " *Friedrich August König von Sachsen* ", dans la branche inférieure le millésime 1915, date de la création. Une couronne de feuilles de laurier, sectionnée par tronçons, relie les branches de la croix entre elles et présente un diamètre de 25 millimètres. Au revers, la branche de gauche de la croix porte le mot " *Welt* " et celle de droite " *Krieg* " (ce qui signifie : guerre mondiale) ; au centre les initiales du roi F. A. entrelacées sont surmontées de la couronne saxonne. Le ruban de cette croix est vert au milieu, avec bande blanche de chaque côté, puis, sur chaque bord, un liseré bleu au milieu duquel passe une raie jaune.

La Saxe formait le XII<sup>e</sup> Corps d'armée ou I<sup>er</sup> Corps royal saxon et le XIX<sup>e</sup> Corps ou 2<sup>e</sup> Royal saxon. Le XII<sup>e</sup> Corps comprenait les 23<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> divisions, un régiment d'artillerie à pied (le 19<sup>e</sup>), le 12<sup>e</sup> bataillon du génie et la section du train des équipages. Chacune des divisions du XII<sup>e</sup> Corps comptait 4 régiments d'infanterie, 1 bataillon de chasseurs, 2 régiments de cavalerie et 2 d'artillerie. Le XIX<sup>e</sup> Corps d'armée comprenait deux divisions, la 24<sup>e</sup> et la 40<sup>e</sup>. La 24<sup>e</sup> division comptait 4 régiments d'infanterie, 2 de cavalerie, 2 d'artillerie et le bataillon du train ; la 40<sup>e</sup> division comptait 5 régiments d'infanterie, 2 de cavalerie, 2 d'artillerie. En plus de ces deux divisions le XIX<sup>e</sup> Corps comptait la 8<sup>e</sup> section de mitrailleuses, le 19<sup>e</sup> bataillon d'artillerie à pied et le 22<sup>e</sup> bataillon du génie. Toutes ces troupes des XII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> Corps d'armée, ainsi que celles des Corps de réserve, sont celles qui reçurent, pour actes de courage, la " *Kriegs-Verdienstkreuz* ".

*NOTA* : Il semble que la *Médaille de Frédéric-Auguste* ait constitué une distinction de guerre avec ses deux classes de bronze et d'argent et avec son ruban pour le mérite militaire se distinguant du ruban pour le mérite civil.

Les officiers reçurent aussi l'*Ordre d'Albert Le Valeureux* dont les insignes des 6 classes (2 classes de chevaliers plus une croix d'argent) portaient les épées croisées dans les branches de la croix ou croisées au sommet de la croix suivant l'attribution.



V

**Wurtemberg**

Le Wurtemberg avait, en 1914, une superficie de 19.507 kilomètres carrés et occupait le quatrième rang dans l'Empire allemand avec une population de 2.437.600 habitants (recensement de décembre 1910).

GUILLAUME II-Charles-Paul-Henri-Frédéric, roi de Wurtemberg, Majesté, né à Stuttgart, le 25 février 1848, renonça au trône le 29 novembre 1918 et prit le même jour le nom et titre de duc de Wurtemberg. Pendant la guerre, Guillaume II de Wurtemberg institua les deux distinctions suivantes :

- 1<sup>o</sup> " *Wilhelms-Kreuz I Klasse, mit Krone und Schwertern* " ;
- 2<sup>o</sup> " *Wilhelms-Kreuz II Klasse, mit Schwertern* " ;
- 3<sup>o</sup> " *Goldene Militär-Verdienst-Medaille* " ;
- 4<sup>o</sup> " *Silberne Militär-Verdienst-Medaille* " ,

c'est-à-dire :

- 1<sup>o</sup> " *Croix de Guillaume, 1<sup>re</sup> classe, avec couronne et épées* " ;
- 2<sup>o</sup> " *Croix de Guillaume, 2<sup>e</sup> classe, avec épées* " ;
- 3<sup>o</sup> " *Médaille d'or du Mérite militaire* " ;
- 4<sup>o</sup> " *Médaille d'argent du Mérite militaire* " .

La " 1<sup>re</sup> classe " n'était décernée qu'aux titulaires de la " 2<sup>e</sup> classe " qui s'étaient de nouveau distingués, ou directement, sans passer par la 2<sup>e</sup> classe, aux officiers supérieurs. La véritable croix de guerre, celle d'emploi courant (bien que le plus souvent attribuée aux officiers) était la " *Wilhelms-Kreuz II Klasse, mit Schwertern* ". Les Médailles du Mérite militaire allaient presque toujours aux simples soldats pour faits de guerre, la médaille d'or était une sorte de 1<sup>re</sup> classe, celle d'argent une 2<sup>e</sup> classe.

La " 1<sup>re</sup> classe, avec couronne et épées " est en bronze et mesure, pour la croix, 44 millimètres et pour la couronne 33 millimètres de large, sur 22 millimètres de haut. Les quatre branches de la croix sont arrondies aux extrémités, entre les branches se trouvent deux longues épées croisées, les pointes en l'air ; dans la branche supérieure de la croix est placée la

couronne royale, au centre, dans une couronne de feuilles de chêne, l'initiale : W du roi, enfin dans la branche inférieure le millésime 1915 date de la création de la croix. La couronne wurtembergeoise surmonte la croix dans la 1<sup>re</sup> classe, mais n'existe plus dans la 2<sup>e</sup> classe. La 1<sup>re</sup> classe n'a aucun attribut au revers, elle est munie d'une épingle qui permet de la fixer à l'uniforme, elle n'a pas de ruban. Au revers de la " *Wilhelms-Kreuz II Klasse, mit Schwertern* ", dans une couronne de feuilles de chêne, se trouve au centre l'inscription " *Kriegs-Verdienst* " (Mérite de guerre) ; l'avvers de la 2<sup>e</sup> classe ne diffère pas de celui de la 1<sup>re</sup> classe. Le ruban de la 2<sup>e</sup> classe est jaune avec un double liseré noir sur chaque bord.

Les médailles du Mérite militaire ont 28 millimètres de diamètre, elles représentent à l'avvers l'effigie du roi ; au revers se lit l'inscription : " *Für Tapferkeit und Treu* " (Pour le Courage et la Fidélité). Leur ruban est jaune avec de chaque côté une raie noire de 6 m/m 5 située à 1 m/m 5 du bord.

Le Wurtemberg formait le XIII<sup>e</sup> Corps d'armée de l'armée allemande, ou Corps Royal wurtembergeois. Ce corps comprenait les 26 et 27<sup>e</sup> divisions et 3 bataillons divers rattachés au corps. La 26<sup>e</sup> division comptait 4 régiments d'infanterie (119<sup>e</sup>, 215<sup>e</sup>, 121<sup>e</sup>, 122<sup>e</sup>), 2 de cavalerie (25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> dragons), 2 d'artillerie (29<sup>e</sup> et 65<sup>e</sup>). La 27<sup>e</sup> division comptait 5 régiments d'infanterie (123<sup>e</sup>, 124<sup>e</sup>, 120<sup>e</sup>, 127<sup>e</sup>, 180), de 2 cavalerie (19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> uhlands), 2 d'artillerie (13<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup>). Toutes ces troupes et leurs réserves sont donc celles qui ont reçu, pour actes de courage, les deux décorations décrites plus haut. Il convient aussi de mentionner un régiment wurtembergeois et ses réserves, qui, en 1914, était détaché au XV<sup>e</sup> Corps d'armée : le 126<sup>e</sup> d'infanterie ou 8<sup>e</sup> wurtembergeois portant le nom de " *Grand-Duc Frédéric de Bade* " et tenant, en 1914, garnison à Strasbourg. Enfin, le duc de Wurtemberg, Albrecht, étant en 1914 inspecteur d'armée et ayant sous ses ordres les IV<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> Corps d'armée, il est certain qu'il lui arriva souvent de décorer de la " *Wilhelms-Kreuz II Klasse* " et des Médailles du Mérite militaire à des soldats ou officiers de ces Corps d'armée.

*NOTA* : Le royaume de WURTEMBERG disposait d'un *Ordre du Mérite Militaire* pour ses officiers. A noter aussi la *Charlottenkreuz* qui récompensait, avec les *Médaille de Karl-Olga*, les services des personnels sanitaires.



## 4 LES GRANDS-DUCHÉS DE L'ALLEMAGNE

### I

#### Bade

Cet Etat avait, en 1914, une superficie de 15.070 kilomètres carrés et d'après le recensement de 1910, une population de 2.142.850 habitants.

Son souverain (de la maison de Zähringen), Frédéric II, Guillaume-Louis-Léopold-Auguste, grand-duc de Bade, duc de Zähringen, Altesse royale, né à Carlsruhe le 9 juillet 1857, renonça au trône les 14 et 23 novembre 1918. Durant la guerre, il créa les décorations suivantes :

- 1° " **Kriegs-Verdienstkreuz** " ;
- 2° " **Kreuz für freiwillige Kriegshilfe** " ;
- 3° Il créa un ruban spécial : " **Band für Verdienst im Kriege** ", pour la " **Grosse silberne Verdienst-Medaille** " et la " **Kleine goldene Verdienst-Medaille** " ;

c'est-à-dire :

- 1° **Croix de Mérite de guerre** ;
- 2° **Croix pour soins volontaires de guerre** ;
- 3° Il créa un ruban spécial, " **ruban pour Mérite de Guerre** " pour la grande médaille d'argent du Mérite et pour la petite médaille d'or du Mérite.

La " **Kriegs-Verdienstkreuz** " est la véritable croix de guerre du grand-duché de Bade, elle ne fut pas décernée sou-



vent, la " Grosse silberne Verdienst-Médaille mit Band für Verdienst im Kriege " ou, pour une action plus remarquable, la " Kleine goldene Verdienst-Medaille " la remplacèrent presque toujours. Ces deux dernières distinctions furent donc plutôt des classes inférieures de la " Kriegs-Verdienstkreuz ", des échelons qui permirent d'y accéder, quoique parfois le Grand-duc ait lui-même décoré de la Kriegs-Verdienstkreuz de simples soldats n'ayant encore jamais été décorés antérieurement. La " Kreuz für freiwillige Kriegshilfe " fut la distinction pour les non-combattants et surtout celle décernée par la Croix-Rouge du grand-duché.

La Kriegs-Verdienstkreuz qui a 38 millimètres de large est en bronze doré pour les branches de la croix à pointes doubles et la couronne de laurier qui entoure le centre et, en bronze argenté, pour le centre. Sur la face le centre porte l'initiale du grand-duc : F., surmontée de la couronne badoise. Au revers, le centre représente le griffon de Bade tenant l'écusson badois. Le ruban de la croix est rouge au centre avec, de chaque côté, une raie jaune, de 3 millimètres touchant au rouge, puis une raie rouge de 3 millimètres touchant au jaune et enfin formant les bords un liseré blanc de 3 m/m 5. La " Grosse silberne Verdienst-Medaille " est en bronze argenté le plus souvent, d'un diamètre de 37 millimètres, la face représente le buste du grand-duc avec la légende : " Friedrich II, Grossherzog von Baden ", le revers représente une couronne de feuilles de chêne encadrant l'inscription : " Für Verdienst ". La " Kleine goldene Verdienst-Médaille " diffère simplement par le module (30 millimètres) et, comme son nom l'indique, est dorée (soit en vermeil, soit en bronze doré). Le ruban de ces deux distinctions est formé d'une bande rouge placée entre deux bandes jaunes, ces trois bandes sont sensiblement de même largeur, enfin sur chaque bord se trouve un liseré blanc de 1 m/m 5. L'ancien ruban de ces médailles était jaune avec sur chaque bord un liseré blanc, de 1 m/m 5. La " Kreuz für freiwillige Kriegshilfe, " est en bronze doré du module de 39 millimètres. Les quatre branches de la croix sont reliées par

des tronçons de couronne de feuilles de chêne. La face porte au centre une petite croix gravée; dans la branche supérieure de la croix se trouve la couronne de Bade, dans la branche inférieure l'écusson badois, dans la branche de gauche le millésime 1914, dans celle de droite le millésime 1916; après l'année 1916 la croix n'a plus été décernée que rarement. Au revers, au centre, est placée l'initiale du grand-duc : F., surmontée de la couronne badoise. Le ruban de cette croix est sensiblement semblable à celui de la " Kleine Goldene Verdienst-Medaille ", mais la bande jaune est au centre, les bandes rouges sur les côtés, le liseré blanc est le même.

Le grand-duché de Bade formait en grande partie le XIV<sup>e</sup> Corps d'armée. Aux troupes badoises s'ajoutaient, pour compléter ce corps : 1 régiment d'infanterie prussienne, 2 régiments d'infanterie alsacienne, 1 régiment de cavalerie prussienne, 1 bataillon de chasseurs prussiens, 1 bataillon de chasseurs mecklembourgeois (n<sup>o</sup> 14) et 1 bataillon de télégraphistes prussiens. Le XIV<sup>e</sup> Corps d'armée comprenait les 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> divisions. La 28<sup>e</sup> division comptait les 55<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> brigades d'infanterie, la 28<sup>e</sup> brigade de cavalerie et la 28<sup>e</sup> brigade d'artillerie de campagne. La 55<sup>e</sup> brigade d'infanterie était formée par les 109<sup>e</sup> et 110<sup>e</sup> grenadiers. Le 109<sup>e</sup> ou " 1<sup>er</sup> badois gardes du corps " tenait garnison à Karlsruhe, le 110<sup>e</sup> ou régiment du " Roi Guillaume " ou 2<sup>e</sup> Badois tenait garnison en 1914 à Mannheim. La 56<sup>e</sup> brigade comprenait un régiment prussien, le 40<sup>e</sup> fusiliers " Prince Antoine de Hohenzollern " en garnison à Rastatt et le 111<sup>e</sup> d'infanterie " Margrave Louis-Guillaume " ou 3<sup>e</sup> Badois, à Rastatt. La 28<sup>e</sup> brigade de cavalerie comptait le 20<sup>e</sup> dragons ou 1<sup>er</sup> badois gardes du corps à Karlsruhe et le 21<sup>e</sup> dragons ou 2<sup>e</sup> badois, à Bruchsal. La 28<sup>e</sup> brigade d'artillerie de campagne était formée par le 14<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne " Grand-duc " ou 1<sup>er</sup> badois à Karlsruhe et le 50<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne ou 3<sup>e</sup> badois, à Karlsruhe.

La 29<sup>e</sup> division comptait les 57<sup>e</sup>, 58<sup>e</sup> et 84<sup>e</sup> brigades d'infanterie, la 29<sup>e</sup> brigade de cavalerie et la 29<sup>e</sup> brigade



d'artillerie de campagne. La 57<sup>e</sup> brigade était formée par le 113<sup>e</sup> d'infanterie ou 3<sup>e</sup> badois, à Freiburg et le 114<sup>e</sup> d'infanterie „ Empereur Frédéric III ”, ou 6<sup>e</sup> badois à Konstanz (sauf la 1<sup>re</sup> compagnie qui était au château de Hohenzollern).

La 58<sup>e</sup> brigade comprenait le 112<sup>e</sup> d'infanterie “ Prince Guillaume ” ou 4<sup>e</sup> badois à Mülhausen (Mulhouse) et le 142<sup>e</sup> d'infanterie ou 7<sup>e</sup> badois à Mulhouse.

La 84<sup>e</sup> brigade comptait le 169<sup>e</sup> d'infanterie ou 8<sup>e</sup> badois à Lahr et le 170<sup>e</sup> d'infanterie ou 9<sup>e</sup> badois à Offenburg. La 29<sup>e</sup> brigade de cavalerie était formée par le 22<sup>e</sup> dragons “ Prince Charles ” ou 3<sup>e</sup> badois, à Mulhouse et le 5<sup>e</sup> chasseurs à cheval à Mulhouse. Enfin, la 29<sup>e</sup> brigade d'artillerie comptait le 30<sup>e</sup> d'artillerie de campagne à Rastatt et le 76<sup>e</sup> d'artillerie ou 5<sup>e</sup> badois à Freiburg.

Au XIV<sup>e</sup> Corps, diverses troupes étaient rattachées : le 14<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied badois, à Strasbourg, le 14<sup>e</sup> bataillon de génie badois à Kehl, le 4<sup>e</sup> bataillon de télégraphistes et le 4<sup>e</sup> bataillon d'aviateurs, le 14<sup>e</sup> bataillon de chasseurs mecklembourgeois, le 14<sup>e</sup> bataillon du train des équipages badois à Durlach. Enfin, dépendant du XV<sup>e</sup> Corps, il existait : un régiment d'artillerie de campagne badoise, le 66<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> badois à Lahr. Voilà quelles sont les troupes actives de Bade et les troupes étrangères au grand-duché qui formaient le XIV<sup>e</sup> Corps d'armée et qui, tout comme les troupes badoises, reçurent les décorations énumérées plus haut. De même les réserves de toutes ces troupes formant les corps de réserve dépendant du XIV<sup>e</sup> reçurent aussi les distinctions badoises. Le grand-duc de Bade étant, en 1914, Colonel Général, avec rang de Feld-maréchal, et inspecteur d'armée pour les VIII<sup>e</sup> XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> Corps d'armée, décerna aussi parfois des décorations badoises à des troupes des VIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> Corps d'armée.

*NOTA* : Les officiers se virent attribuer le plus souvent l'Ordre du Lion de Zarhingen. Les insignes de chacune des 5 classes pouvaient porter des épées croisées, des épées sur le sommet, des feuilles de chêne et des feuilles de chêne avec épées suivant l'attribution qui en était faite.

## II

### Hesse

La superficie du grand-duché de Hesse était, en 1914, de 7.688 kilomètres carrés et sa population (recensement 1910), de 1.282.050 habitants.

ERNEST-LOUIS-Charles-Albert-Guillaume (de la maison de Brabant), grand-duc de Hesse et du Rhin, Altesse royale, né à Darmstadt le 25 novembre 1868, fut déclaré déchu du trône par suite de la proclamation de la république de Hesse en novembre 1918. Pendant la guerre, il avait créé les distinctions suivantes :

- 1<sup>o</sup> “ Kriegs Ehrenzeichen von Eisen ” ;
- 2<sup>o</sup> “ Kriegs Ehrenzeichen ” ;
- 3<sup>o</sup> “ Militär-Sanitätskreuz, Für Pflege der Soldaten 1914 ” ;
- 4<sup>o</sup> “ Militär-Ehrenzeichen, Für Tapferkeit ” ou “ Tapferkeits-Medaille ” ;

c'est-à-dire :

- 1<sup>o</sup> Insigne d'Honneur de fer, de la guerre ;
- 2<sup>o</sup> Insigne d'Honneur de la guerre ;
- 3<sup>o</sup> Croix militaire du Service de santé (Pour soins aux soldats 1914) ;
- 4<sup>o</sup> Insigne d'honneur militaire (Pour le courage), ou Médaille du courage.

Le “ Kriegs Ehrenzeichen von Eisen ” est la vraie croix de guerre de Hesse, mais souvent il n'était décerné qu'à ceux qui possédaient déjà la Tapferkeits-Medaille ou le “ Kriegs-Ehrenzeichen ” et cette dernière distinction devenait ainsi une 2<sup>e</sup> classe du “ Kriegs Ehrenzeichen von Eisen ”. La “ Militär-Sanitätskreuz ” était uniquement destinée à récompenser les troupes sanitaires, aussi nous la laisserons de côté.

Enfin la “ Tapferkeits-Medaille ” servait, le plus souvent, d'intermédiaire entre le “ Kriegs Ehrenzeichen von Eisen ”



et le "Kriegs Ehrenzeichen", elle était décernée surtout aux sous-officiers.

Le "Kriegs Ehrenzeichen von Eisen" est en fer argenté pour la couronne de Hesse et les initiales entrelacées du grand-duc : E. L., ainsi que pour le cartouche portant le chiffre 25 (numéro de la division formée par le grand-duc). Elle est en fer bronzé au noir de guerre, pour la couronne de laurier qui encercle la partie centrale. Le tout repose sur une plaque de métal argenté tantôt ronde, tantôt découpée en croix et se trouve fixé à cette plaque par deux petits écrous. Cette décoration, d'un diamètre total de 45 millimètres, n'a pas de ruban obligatoire, elle s'attache directement sur l'habit ; son ruban facultatif est aux couleurs de Hesse : rouge, avec de chaque côté une bande blanche, puis un liseré rouge. Le "Kriegs Ehrenzeichen" est une médaille en bronze de 25 millimètres de largeur, sur la face se trouve la couronne de Hesse, et en-dessous les lettres E. G. E. ; au revers, au milieu d'une couronne de laurier, on lit : Kriegs-Ehrenzeichen. Le ruban est rouge avec deux bandes blanches de 2 m/m 5, une de chaque côté et un liseré rouge de 1 m/m 5 sur chaque bord. Enfin la "Tapferkeits-Medaille" est en argent ou le plus souvent en métal argenté de 33 millimètres de diamètre. Sur la face on remarque l'effigie du grand-duc avec la légende : "Ernst Ludwig Grossherzog von Hessen", sur le revers, au milieu d'une couronne formée d'un côté par une branche de laurier et de l'autre par une de chêne, on lit la légende : "Für Tapferkeit" (Pour le Courage). Le ruban de cette médaille est bleu clair avec une bande rouge de chaque côté de 6 millimètres de large, située à 3 millimètres du bord.

D'après la convention du 8 juin 1871, les troupes de Hesse formaient la 25<sup>e</sup> division de l'armée allemande, division appartenant au XVIII<sup>e</sup> Corps d'armée. Cette division comprenait la 49<sup>e</sup> brigade d'infanterie, ou 1<sup>re</sup> Hessoise, la 50<sup>e</sup> brigade d'infanterie, ou 2<sup>e</sup> Hessoise, la 25<sup>e</sup> brigade de cavalerie et la 25<sup>e</sup> brigade d'artillerie de campagne. La 49<sup>e</sup> brigade était formée par le 115<sup>e</sup> régiment d'infanterie "Garde du Corps"

ou 1<sup>er</sup> Hessois en garnison, en 1914, à Darmstadt, par le 116<sup>e</sup> régiment d'infanterie "Empereur Guillaume" ou 2<sup>e</sup> Hessois, en garnison à Giessen et par le 168<sup>e</sup> d'infanterie ou 5<sup>e</sup> Hessois (1<sup>er</sup> bataillon à Butzbach, 2<sup>e</sup> bataillon à Offenbach et 3<sup>e</sup> bataillon à Friedberg-i-Hessen). La 50<sup>e</sup> brigade comprenait le 117<sup>e</sup> régiment d'infanterie Garde du corps "Grande-duchesse" ou 3<sup>e</sup> Hessois, à Mayence et le 118<sup>e</sup> régiment d'infanterie "Prince Charles" ou 4<sup>e</sup> Hessois, à Worms. La 25<sup>e</sup> brigade de cavalerie était composée du 23<sup>e</sup> régiment de dragons de la Garde au 1<sup>er</sup> Hessois, à Darmstadt et du 24<sup>e</sup> dragons „Garde du Corps" ou 2<sup>e</sup> Hessois à Darmstadt. La 25<sup>e</sup> brigade d'artillerie de campagne comprenait le 25<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne ou 1<sup>er</sup> Hessois à Darmstadt et le 61<sup>e</sup> d'artillerie de campagne (1<sup>re</sup> section à Darmstadt, 2<sup>e</sup> section à Babenhausen). En plus de la 25<sup>e</sup> division, le grand-duché de Hesse formait aussi la 18<sup>e</sup> section du train des équipages à Darmstadt. Toutes ces troupes et leurs réserves mobilisées en 1914, furent celles qui reçurent les distinctions du grand-duché de Hesse.

*NOTA* : Il semble que l'*Insigne d'Honneur de Fer* ne fut créé qu'en 1917. Son attribution constituait la distinction de 1<sup>re</sup> classe pour les combattants titulaires de l'*Insigne d'Honneur de la Guerre*. Son insigne, monté en broche, se portait agrafé sur la poitrine sans ruban.

Par contre, la *Médaille d'honneur pour le Courage* était antérieure à 1914 et son attribution répondait à des caractéristiques différentes. Elle était principalement réservée aux sous-officiers.

Les officiers, en dehors des insignes de guerre, pouvaient recevoir les Ordres de HESSE, principalement l'*Ordre du Lion d'Or*.



### III

#### Mecklembourg-Schwérin

Le Grand-Duché de Mecklembourg-Schwérin avait, en 1914, une population de 640000 habitants (recensement 1910) et une superficie de 13.127 kilomètres carrés. Son souverain était FRÉDÉRIC-FRANÇOIS IV, Michel, grand-duc de Mecklembourg, prince de Wenden, Schwérin et Ratzebourg, comte de Schwérin, seigneur des pays de Rostock et de Stargard, Altesse royale, né à Palerme, le 9 avril 1882; celui-ci renonça au trône le 14 novembre 1918.

Durant la guerre, il institua toute une série de décorations :

- 1<sup>o</sup> " Militär-Verdienstkreuz I Klasse " ;
- 2<sup>o</sup> " Militär-Verdienstkreuz II Klasse, mit Band für Kämpfer " ;
- 3<sup>o</sup> " Militär-Verdienstkreuz II Klasse, mit Band für Nichtkämpfer " ;
- 4<sup>o</sup> " Militär-Verdienstkreuz für Frauen " ;
- 5<sup>o</sup> " Hilfsverdienstkreuz " (1917) ;

c'est-à-dire :

- 1<sup>o</sup> Croix de Mérite militaire, 1<sup>re</sup> classe ;
- 2<sup>o</sup> Croix de Mérite militaire, 2<sup>e</sup> classe, avec ruban pour combattants ;
- 3<sup>o</sup> Croix de Mérite militaire, 2<sup>e</sup> classe, avec ruban pour non-combattants ;
- 4<sup>o</sup> Croix de Mérite militaire pour femmes ;
- 5<sup>o</sup> Croix de Mérite auxiliaire (1917).

La " Militär-Verdienstkreuz I Klasse " , est la plus haute distinction de guerre du grand-duché, elle fut décernée très rarement aux soldats déjà décorés de la 2<sup>e</sup> classe et qui s'étaient à nouveau distingués, mais elle fut donnée assez fréquemment aux officiers. La " Militär-Verdienstkreuz II Klasse, mit Band für Kämpfer " est la croix de guerre du grand-duché, elle fut décernée aussi, jusqu'en 1917, avec un ruban spécial, pour

récompenser les mobilisés dépendant du service intérieur ou des usines. A partir de 1917, fut créée, dans ce but, une croix spéciale : la " Hilfsverdienstkreuz ". Enfin, la " Militär-Verdienstkreuz für Frauen " est une récompense de la Croix-Rouge du grand-duché.

La " Militär-Verdienstkreuz I Klasse " est en vermeil ou en bronze doré, la " II Klasse " aussi. Toutes deux sont du module de 40 millimètres, ont la forme d'une croix de Malte et portent sur la face, au centre de la croix, les deux initiales FF du grand-duc ; dans la branche supérieure de la croix se trouve la couronne mecklembourgeoise et dans la branche inférieure le millésime 1914. La " I Klasse " n'a pas de revers, elle est munie d'une longue épingle qui permet de la fixer à l'uniforme, elle se porte sans ruban. La " II Klasse " , a, au revers, dans la branche supérieure de la croix : " Für " , dans les branches médianes " Auszeichnung im " , dans la branche inférieure " Kriege " , c'est-à-dire (Pour distinction de guerre). Le ruban pour combattants est bleu clair avec sur chaque bord une raie jaune de 2 m/m 5 touchant au bleu, puis une raie rouge de 3 millimètres voisinant la raie jaune. Le ruban pour non-combattants employé jusqu'en 1917, était rouge-violet avec raie bleue de 2 m/m 5 touchant au rouge et raie jaune de 3 millimètres au bord. La Hilfsverdienstkreuz est en argent doré (ou en bronze doré), c'est une croix de forme latine (40 millimètres de hauteur, 31 millimètres de largeur), la branche inférieure de la croix est plus grande que la branche supérieure, les branches médianes sont moins grandes encore que la branche supérieure. Dans la branche supérieure se trouve la couronne mecklembourgeoise, au centre le double chiffre du grand-duc : deux F, placés dos à dos, dans la branche inférieure le millésime 1917. Deux longues palmes partant de la base de la branche inférieure (à droite et à gauche) montent jusqu'en haut de la branche supérieure de la croix et forment ainsi un encadrement ovale. Au revers, le centre de la " Hilfsverdienstkreuz " , porte une reproduction, du module de 7 millimètres, de la



“ Militär-Verdienstkreuz I Klasse ”. Le ruban de la “ Hilfs-verdienstkreuz ” est formé au centre, de raies jaunes et rouges alternées, horizontales et de 1 m/m 5 d'épaisseur, de chaque côté du centre se trouvent deux bandes de 3 m/m 5 de large chacune, la première (la plus voisine du centre) est jaune, la seconde placée au bord est bleu pâle.

D'après la convention militaire conclue avec la Prusse, le 19 décembre 1872 et les arrangements postérieurs, le grand-duché de Mecklembourg-Schwérin formait les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons du 89<sup>e</sup> régiment de grenadiers, le 90<sup>e</sup> régiment de fusiliers, le 14<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> régiments de dragons et le 60<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne. Les deux bataillons du 89<sup>e</sup> d'infanterie tenaient, avant guerre, garnison à Schwerin, le 90<sup>e</sup> fusiliers “ Empereur Guillaume ” à Rostock, les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> dragons, le premier à Ludwigslust, le second à Parchim, enfin le 60<sup>e</sup> d'artillerie à Schwerin. Toutes ces unités comptaient à la 17<sup>e</sup> division et au IX<sup>e</sup> Corps d'armée ; 89<sup>e</sup> et 90<sup>e</sup> d'infanterie formaient la 34<sup>e</sup> brigade ou brigade mecklembourgeoise, les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> dragons la 17<sup>e</sup> brigade de cavalerie, le 60<sup>e</sup> d'artillerie comptait à la 17<sup>e</sup> brigade d'artillerie de campagne. Le 14<sup>e</sup> bataillon de chasseurs comptait au XIV<sup>e</sup> Corps d'armée. Les distinctions énumérées plus haut ont été données aux braves de ces troupes et aux réserves formées avec ces unités.

*NOTA* : L'origine de la Croix du Mérite Militaire de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe remonte à 1848, de telle sorte qu'il existe des insignes identiques portant les dates de 1848, 1849, 1859, 1864, 1866, 1870, 1900, 1914. Le Croix du Mérite Militaire pour les femmes fut créée en 1864 et il existe des croix avec des millésimes 1864, 1866, 1870 et 1914.

Les deux grands Duchés de MECKLEMBOURG disposait chacun de l'Ordre de la Couronne des WENDES dont les insignes se distinguent principalement par la légende : PER ASPERA AD ASTRA pour le SCHWERIN et AVITO VIRET HONORE pour le STRELITZ.

A noter que le SCHWERIN utilisait aussi comme Ordre de Mérite l'Ordre du GRIFFON, lequel à la différence du précédent ne porte pas d'épée bien qu'il ait été souvent attribué aux officiers.

#### IV

### Mecklembourg-Strélitz

Cet Etat avait en 1914 une superficie de 2.930 kilomètres carrés et une population de 106.440 habitants (recensement de 1910), bien que grand-duché c'était donc un des états les moins peuplés de l'Allemagne, ce qui n'empêcha pas son souverain, ainsi que nous allons le voir, de créer durant la guerre toute une série de décorations.

ADOLPHE-FRÉDÉRIC VI, George-Ernest-Albert-Edouard, grand-duc de Mecklembourg, prince de Wenden, Schwerin et Ratzebourg, comte de Schwérin, seigneur des pays de Rostock et de Stargard, Altesse royale, né à Neustrelitz le 17 juin 1882, (mort le 24 février 1918), créa, pour son petit grand-duché, les décorations suivantes :

- 1<sup>o</sup> “ Kreuz für Auszeichnung im Kriege I Klasse ” ;
  - 2<sup>o</sup> “ Kreuz für Auszeichnung im Kriege II Klasse, mit Band für Kämpfer ” ;
  - 3<sup>o</sup> “ Kreuz für Auszeichnung im Kriege II Klasse, mit Band für Nichtkämpfer ” ;
  - 4<sup>o</sup> “ Kreuz für Auszeichnung im Kriege für Frauen ” ;
- c'est-à-dire :

- 1<sup>o</sup> Croix pour distinction de guerre, 1<sup>re</sup> classe ;
- 2<sup>o</sup> Croix pour distinction de guerre, 2<sup>e</sup> classe, avec ruban pour combattants ;
- 3<sup>o</sup> Croix pour distinction de guerre, avec ruban pour non-combattants ;
- 4<sup>o</sup> Croix pour distinction de guerre, pour femmes.

La “ Kreuz für Auszeichnung im Kriege I Klasse ”, fut décernée souvent aux officiers et parfois aux soldats, mais la véritable croix de guerre fut surtout la “ Kreuz für Auszeichnung im Kriege II Klasse ” qui servit couramment à récompenser la bravoure des petits comme celle des grands ; avec le ruban pour non-combattants, elle récompensa même



le mérite et le dévouement de ceux qui assuraient les services intérieurs ; enfin la " Kreuz für Auszeichnung im Kriege für Frauen " fut la récompense officielle de la Croix-Rouge du grand-duché.

La " Kreuz für Auszeichnung im Kriege I Klasse " et celle de " II Klasse ", toutes deux en métal argenté, du module de 40 millimètres, sont semblables sur la face ; elles portent au centre, dans une couronne de feuilles de laurier tressées, l'inscription " Für Tapferkeit " (Pour le Courage). La 1<sup>re</sup> classe porte aussi le millésime 1914 dans la branche inférieure de la croix, elle est munie au revers d'une épingle pour la fixer à l'uniforme, et n'a pas de ruban. Au revers de la 2<sup>e</sup> classe, au centre, dans une couronne de feuilles de laurier, se trouve la couronne grand-ducale surmontant les initiales A et F entrelacées et dans la branche inférieure de la croix, le millésime 1914. Le ruban pour combattants de la " Kreuz für Auszeichnung im Kriege II Klasse " est formé de cinq bandes jaunes et de quatre rouges alternées de 2 m/m 5 de large, sur chaque bord se trouve un liséré bleu pâle de 1 millimètre. Le ruban pour non-combattants est le même que celui de la " Militär-Verdienstkreuz II Klasse für Nichtkämpfer " de Mecklembourg-Schwerin.

La convention militaire signée avec la Prusse laissait au grand-duché de Mecklembourg-Strélitz le soin de former le 2<sup>e</sup> bataillon du 89<sup>e</sup> régiment de grenadiers ainsi que la 3<sup>e</sup> batterie mecklembourgeoise de la 1<sup>re</sup> section du 24<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne. Le 2<sup>e</sup> bataillon du 89<sup>e</sup> régiment était en garnison à Neustrelitz en 1914 et la 3<sup>e</sup> batterie de la 1<sup>re</sup> section du 24<sup>e</sup> d'artillerie tenait aussi garnison à Neustrelitz. Comme nous l'avons déjà vu, le 89<sup>e</sup> grenadiers comptait à la 34<sup>e</sup> brigade, 17<sup>e</sup> division, IX<sup>e</sup> Corps d'armée, quant à la batterie d'artillerie du 24<sup>e</sup> d'artillerie, elle comptait, comme le régiment tout entier, à la 17<sup>e</sup> brigade d'artillerie, 17<sup>e</sup> division, IX<sup>e</sup> Corps. Ces unités formées par le grand-duché, ainsi qu leurs réserves, furent celles qui reçurent les décorations que nous venons d'examiner.

*NOTA : La Croix pour Distinction de Guerre de 2<sup>e</sup> classe et la Croix pour Distinction de Guerre pour les femmes (qui est une décoration officielle) ont les avers identiques et se distinguent par les légendes du revers : für tapferkeit (pour la 1<sup>re</sup>) et tapfer und treu pour la 2<sup>e</sup>. Noter aussi que les croix antérieures à 1914 portent le monogramme : F. W.*

V

**Oldenbourg**

La superficie du grand-duché d'Oldenbourg était de 6.429 kilomètres carrés et sa population de 483.050 habitants au recensement de 1910.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE (de la maison d'Oldenbourg), grand-duc d'Oldenbourg, héritier en Norvège, duc de Sleswig, Holstein, Stormarn, des Dihtmarses et d'Oldenbourg, prince de Lübeck et de Birkenfeld, seigneur de Jever et de Kniphausen, Altesse royale, né à Oldenbourg, le 16 novembre 1852, renonça au trône le 11 novembre 1918. Il créa, durant la guerre, les décorations suivantes :

- 1<sup>o</sup> " Friedrich-August-Kreuz I Klasse " ;
- 2<sup>o</sup> " Friedrich-August-Kreuz II Klasse, mit Band für Kämpfer " ;
- 3<sup>o</sup> " Friedrich-August-Kreuz II Klasse, mit Band für Nichtkämpfer " ;
- 4<sup>o</sup> " Kriegs-Verdienstmedaille " ;

c'est-à-dire :

- 1<sup>o</sup> Croix de Frédéric-Auguste, 1<sup>re</sup> classe ;
- 2<sup>o</sup> Croix de Frédéric-Auguste, 2<sup>e</sup> classe, avec ruban pour combattants ;
- 3<sup>o</sup> Croix de Frédéric-Auguste, 2<sup>e</sup> classe, avec ruban pour non-combattants ;
- 4<sup>o</sup> Médaille du Mérite de guerre.

Ces décorations se classent de la façon suivante : la " Friedrich-August-Kreuz I Klasse ", est la plus haute distinction et était surtout destinée aux officiers ou aux soldats déjà décorés de la " Friedrich-August-Kreuz II Klasse ". Celle-ci était la croix de guerre d'emploi courant, quant à la " Kriegs-Verdienst-medaille ", elle était accordée, soit pour un long stage au front, soit pour des blessures, soit pour un fait d'armes peu important.



La " Friedrich-August-Kreuz I Klasse " et la „ II Klasse " sont en bronze verni noir. La première a 43 millimètres de large et la seconde 38 millimètres. Toutes deux portent au centre, dans un double cercle, les initiales du grand-duc : FA, dans la branche inférieure de la croix le millésime 1914 et dans la branche supérieure la couronne oldenbourgeoise. Les quatre branches de la croix sont reliées entre elles par une couronne de feuilles de laurier tressées. Au revers, la " I Klasse " porte une épingle pour permettre de l'attacher à l'uniforme et la " II Klasse " n'a aucun ornement. Le ruban pour combattants de cette dernière, est bleu, avec bande rouge de 6 millimètres, située à 1 m/m 5 de chaque bord ; celui pour non combattants est rouge avec bande bleue de 6 millimètres, située à 1 m/m 5 de chaque bord. La décoration avec ruban pour combattants comporte, attachée au ruban, une agrafe en bronze verni noir, avec l'inscription : " Vor dem Feinde " (devant l'ennemi). Enfin, la " Kriegs-Verdienstmedaille ", " III<sup>e</sup> classe " en quelque sorte de la " Friedrich-August-Kreuz ", est en bronze verni noir, de forme ovale (37 millimètres de haut et 29 millimètres de large). Sur la face se trouve l'effigie du grand-duc avec „ Friedrich-August, Grossherzog von Oldenburg ", sur le revers, on lit : " Für treue Dienste im Weltkriege " (Pour fidèles services dans la guerre mondiale), le ruban est rouge avec trois raies bleues.

Ces décorations ont été données aux troupes du grand-duché et aux réserves. D'après la convention militaire du 15 juillet 1867, le grand-duché formait le 91<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le 19<sup>e</sup> régiment de dragons, l'état-major de ces deux régiments, et les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> batteries de la 1<sup>re</sup> section du 62<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne. Toutes ces troupes tenaient garnison, en 1914, à Oldenbourg et appartenaient à la 37<sup>e</sup> brigade pour l'infanterie, à la 19<sup>e</sup> brigade de cavalerie pour les dragons et à la 19<sup>e</sup> brigade d'artillerie pour les batteries. Le tout comptait à la 19<sup>e</sup> division et au X<sup>e</sup> Corps d'armée.

*NOTA* : Le grand-duc Frédéric-Auguste décerna aussi l'Ordre du Mérite du duc Pierre-Frédéric-Louis dont les insignes de chaque classe étaient de 4 types différents : normal pour les civils et avec épées croisées ou avec épées au sommet ou avec épées et couronne de laurier pour les officiers. Et aux 6 classes (dont 2 chevaliers de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup>) s'ajoutaient pour les sous-officiers les 3 classes de la Médaille d'Honneur avec ou sans épée.

## VI Saxe-Weimar

Cet état, dont la superficie était de 3.610 kilomètres carrés, avait, en 1914, (recensement de 1910), une population de 417.550 habitants.

C'est la maison de Saxe (ligne Ernestine, branche de Weimar), qui régnait sur le grand-duché de Saxe-Weimar. GUILLAUME-ERNEST, grand-duc de Saxe, landgrave en Thuringe, margrave de Misnie, comte princier de Henneberg, seigneur de Blankenhayn, Neustadt et Tautenbourg, Altesse royale, né à Weimar le 10 juin 1876, renonça au trône le 9 novembre 1918. Il créa, pour la guerre, toute une série de décorations :

- 1<sup>o</sup> " Wilhelm Ernst-Kriegskreuz " ;
- 2<sup>o</sup> " Goldenes Allgemeines Ehrenzeichen mit Schwertern " ;
- 3<sup>o</sup> " Silbernes Allgemeines Ehrenzeichen mit Schwertern " ;
- 4<sup>o</sup> " Silbernes Allgemeines Ehrenzeichen ohne Schwertern " ;
- 5<sup>o</sup> " Ehrenkreuz für Heimatverdienst " (1918) ;

c'est-à-dire :

- 1<sup>o</sup> Croix de guerre de Guillaume-Ernest ;
- 2<sup>o</sup> Insigne d'Honneur général en or, avec épées ;
- 3<sup>o</sup> Insigne d'Honneur général en argent, avec épées ;
- 4<sup>o</sup> Insigne d'Honneur général, sans épées ;
- 5<sup>o</sup> Croix d'Honneur de Mérite pour la Patrie, 1918.

La " Wilhelm Ernst-Kreuz " n'est pas, à proprement parler, une croix de guerre, c'est uniquement une distinction pour officiers, décernée peu fréquemment.

Le " Goldenes Allgemeines Ehrenzeichen mit Schwertern " tint lieu, pour les troupes, jusqu'en 1918, de 1<sup>re</sup> classe de croix de guerre, alors que le " Silbernes Allgemeines Ehrenzeichen mit Schwertern " tenait lieu de 2<sup>e</sup> classe et, par conséquent, était exigée d'un soldat pour recevoir le " Goldenes... ". Enfin le " Silbernes Allgemeines Ehrenzeichen ohne Schwer-



tern ' était la distinction servant à récompenser le mérite des mobilisés assurant les services de l'intérieur. En 1918, le grand-duc Guillaume-Ernest créa enfin une croix de guerre véritable en instituant l' " Ehrenkreuz für Heimatverdienst " ; cette décoration servit, peu de temps il est vrai, à récompenser, sans distinction de grades, la bravoure.

La " Wilhelm Ernst-Kreuz " est en argent et mesure 46 millimètres de large. Les quatre branches de la croix sont en émail blanc, le centre doré est surchargé du faucon blanc (en émail) de Saxe-Weimar. Deux épées croisées, la pointe en l'air, remplissent à moitié les intervalles des branches de la croix ; deux palmes en vermeil, ornées d'émail vert, partant de la branche inférieure de la croix, passent chacune sur une branche médiane et viennent mourir de chaque côté de la branche supérieure. Cette décoration ne porte, au revers, qu'une épingle pour la fixer à l'uniforme, elle ne comporte pas de ruban. La " Wilhelm Ernst-Kreuz " n'offre dans cet ouvrage qu'un intérêt secondaire, étant donné son emploi exclusif pour les officiers et jamais pour les troupes. Le " Goldenes Allgemeines Ehrenzeichen mit Schwertern " en vermeil ou en bronze doré et " Silbernes Allgemeines Ehrenzeichen mit Schwertern " en argent ou en métal argenté, sont formées d'une médaille de 35 millimètres de diamètre surmontée d'un rectangle avec deux épées en croix comme diagonales, le ruban passe dans une barrette, soudée derrière ce rectangle qui a 43 millimètres de largeur et 18 millimètres de hauteur. La médaille proprement dite porte sur la face l'effigie du grand-duc avec la légende : " Wilhelm Ernst-Grossherzog von Sachsen " (Guillaume-Ernest, grand-duc de Saxe). Au revers l'inscription " Dem Verdienste 1914 " (Au mérite 1914) est placée dans une couronne de feuilles de chêne tressées. Le " Silbernes Allgemeines Ehrenzeichen ohne Schwertern " en métal argenté est semblable aux précédentes, mais n'est pas surmonté du rectangle avec épées, elle servait à récompenser les non-combattants. Le ruban de ces trois décorations est semblable : noir avec, de chaque côté, une bande jaune de 5 millimètres, puis touchant

à cette dernière et formant chaque bord une bande noire de 5 millimètres de large. Enfin l' " Ehrenkreuz für Heimatverdienst " est une croix en fer galvanisé (le bronze était rare en 1918) de 42 millimètres de large sur 48 millimètres de haut. La branche supérieure et les deux branches médianes sont égales, seule la branche inférieure est plus grande et porte le millésime de 1918. Au centre se lit l'inscription : " Für Heimat-Verdienst " (Au mérite pour la Patrie). Au revers, le centre porte l'effigie du grand-duc. La croix est surmontée de la couronne du grand-duché, mesurant 23 millimètres de large sur 20 millimètres de haut.

Ces décorations ont été décernées aux troupes actives et aux troupes de réserve du grand-duché. Celui-ci, d'après les conventions militaires conclues avec la Prusse, les 22 février et 26 juin 1867 et le 15 septembre 1873, formait le 94<sup>e</sup> régiment d'infanterie ou 5<sup>e</sup> de Thuringe, ayant nom de " Grand-duc de Saxe ", tenant garnison en 1914, à Weimar (1<sup>er</sup> bataillon), à Eisenach (2<sup>e</sup> bataillon) et à Iéna (3<sup>e</sup> bataillon) et appartenant à la 83<sup>e</sup> brigade, 38<sup>e</sup> division et XI<sup>e</sup> Corps d'armée.

*NOTA* : En réalité, le Grand-Duché de SAXE-WEIMAR disposa au cours des hostilités de 3 classes de distinctions :

*l'insigne d'Honneur en or :*

*l'insigne d'Honneur en argent :*

*l'insigne d'Honneur en bronze :*

pouvant être décernées avec ou sans épée suivant l'attribution à des combattants ou des non-combattants.

Bien entendu, les officiers reçurent aussi les différentes classes de l'Ordre du FAUCON BLANC avec épées.



## 5 LES DUCHÉS DE L'ALLEMAGNE

### I

#### Anhalt

Le duché d'Anhalt avait, en 1914, une superficie de 2.299 kilomètres carrés et comptait 331.130 habitants. (recensement de 1910). C'est la maison d'Ascanie qui régnait, au moment de la déclaration de guerre, sur le duché. Léopold-Frédéric-II, Edouard-Charles-Alexandre, duc d'Anhalt, de Saxe, d'Engern et de Westphalie, comte d'Ascanie, seigneur de Zerbst, Bernbourg et Gröbzig, Altesse, né à Dessau, le 19 août 1856, créa à l'usage des combattants de son duché, la décoration suivante :

**“ Anhaltes Friedrichs-Kreuz, am Bande für Kämpfer ”.**

**Croix de Frédéric (du duché d'Anhalt), avec ruban pour combattants.**

Cette croix est en bronze bruni, du module de 37 millimètres et porte au centre le double chiffre du duc. Ce centre est encadré par une couronne de feuilles de chêne. La branche inférieure de la croix porte le millésime 1914, tandis que la branche supérieure est ornée de la couronne ducale. Au revers, l'inscription : “ Für Verdienst im Kriege ” (ce qui signifie “ Au mérite de guerre ”) se lit au centre qui cette fois englobe même la place occupée de l'autre côté par la couronne de feuilles de chêne. Le ruban de cette croix est vert avec liséré rouge-grenat.

L' “ Anhaltes Friedrichs-Kreuz ” a été décernée aux troupes du 93<sup>e</sup> régiment d'infanterie ainsi qu'à celles de ses



régiments de réserve. C'est au 93<sup>e</sup> régiment que le contingent militaire du duché était affecté ; cette unité faisait partie de la 8<sup>e</sup> division (15<sup>e</sup> brigade) comptait au IV<sup>e</sup> Corps d'armée et il tenait garnison, avant la guerre, à Dessau (sauf le 2<sup>e</sup> bataillon qui était à Zerbst).

Il va sans dire que cette décoration fut attribuée parfois à des combattants d'autres régiments, d'autant plus que le duc Frédéric aimait, lors de ses visites aux unités de combat, à marquer son passage et cultivait volontiers la popularité.

L' " Anhaltes Friedrichs-Kreuz " fut aussi décernée à des soldats non-combattants, mobilisés en usine ou maintenus au service de la garde des voies de communication ; elle était alors accordée suspendue à un ruban vert, mais à liséré blanc (Band für Nichtkämpfer).

*NOTA : La Croix de Frédéric du Duché d'ANHALT comportait, elle aussi, une croix de 1<sup>re</sup> classe dont l'insigne reproduit l'avvers de la décoration et possède au revers une épingle de fixation.*

Le Duc d'ANHALT attribuait aussi aux officiers, qui s'étaient distingués et étaient détenteurs de la Croix de Frédéric, les classes de l'ordre d'ALBERT L'OURS dont l'insigne était surmonté alors de 2 épées croisées.

## II

### Brunswick

Ce duché a une superficie de 3.672 kilomètres carrés et d'une population de 494.340 habitants (recensement de 1910), en 1914, était gouvernée par la maison de Guelfes. Le duc ERNEST-AUGUSTE, Chrétien, Georges, prince royal de Grande-Bretagne et d'Irlande, duc de Cumberland, duc de Brünswick et de Lunebourg, Altesse royale, né à Penzing, près de Vienne, le 17 novembre 1887, renonça au trône le 8 novembre 1918. Ce fut lui qui créa, pendant la guerre, deux distinctions différant seulement par le ruban et l'attribution :

1<sup>o</sup> " **Kriegs-Verdienstkreuz, am Bande für Kämpfer** " ;

2<sup>o</sup> " **Kriegs-Verdienstkreuz, am Bande für Nichtkämpfer** " ;

c'est-à-dire :

1<sup>o</sup> Croix de mérite de guerre, avec ruban pour combattants ;

2<sup>o</sup> Croix de mérite de guerre, avec ruban pour non-combattants.

Cette croix, de la forme de la Croix de Malte, est en bronze oxydé et mesure 30 millimètres de large. Elle porte au centre les initiales du duc : EA, en haut la couronne ducale, en bas le millésime 1914, à droite et à gauche deux feuilles de chêne partiellement superposées. Au revers, on lit : " Für Verdienst im Kriege ", c'est-à-dire : " Pour le mérite de guerre ". Le ruban de cette croix est bleu foncé, avec de chaque côté une bande jaune, celui de la croix pour non-combattants est jaune avec bande bleue.

La convention militaire du 18 mars 1866, passée avec la Prusse, laissait au duché de Brunswick le soin de former le 92<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le 17<sup>e</sup> régiment de hussards, la 2<sup>e</sup> batterie d'artillerie de campagne du 46<sup>e</sup> régiment d'artillerie et deux commissions de district. Voilà quelles sont les troupes qui ont, ainsi que leurs réserves, reçu les distinctions créées



par le duc Ernest-Louis pour le mérite de guerre. Le 92<sup>e</sup> d'infanterie appartenait à la 40<sup>e</sup> brigade, 20<sup>e</sup> division, X<sup>e</sup> Corps d'armée et tenait garnison, en 1914, à Braunschweig. Le 17<sup>e</sup> régiment de hussards comptait à la 20<sup>e</sup> brigade de cavalerie, 20<sup>e</sup> division, X<sup>e</sup> Corps d'armée et était aussi à Braunschweig lors de la déclaration de guerre. Enfin la 2<sup>e</sup> batterie du 46<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne, dit „ Bas-Saxon ”, était à Wolfenbüttel ; ce régiment d'artillerie formait avec le 10<sup>e</sup>, la 20<sup>e</sup> brigade d'artillerie (20<sup>e</sup> division et X<sup>e</sup> Corps d'armée).

La Croix de Mérite de guerre du duché de Brünswick a été décernée peu fréquemment et son agrafe notamment, formée des armoiries du duché supportées par deux épées en croix, est presque introuvable.

*NOTA* : La Croix du Mérite de Guerre du Duché de BRUNSWICK était une décoration à 2 classes.

Suivant la coutume allemande l'insigne de la 1<sup>re</sup> classe est constituée par une croix reproduisant l'avert de la 2<sup>e</sup> classe avec une épingle de fixation au revers.

La première classe est peu répandue ; quant à la 2<sup>e</sup> classe il est très rare de la trouver complète avec son agrafe spéciale fixée sur le ruban de guerre.

Il existait, avant 1914, une Croix et un Insigne d'Honneur du Mérite de BRUNSWICK qui furent attribués quelquefois au cours de cette guerre ainsi d'ailleurs que les classes avec épées l'Ordre d'Henri le Lion.

### III

#### Saxe-Altenbourg

Duché d'une superficie de 1.324 kilomètres carrés et d'une population de 216.130 habitants (recensement de 1910), il était gouverné par des membres de la famille de Saxe appartenant au 2<sup>e</sup> rameau de la branche de Gotha. ERNEST II, Bernard-Georges, duc de Saxe-Altenbourg, de Juliers, Clèves et Berg, ainsi que d'Engern et de Westphalie, landgrave en Thuringe, margrave de Misnie, comte princier de Henneberg, comte de la Marche et de Ravensberg, seigneur de Ravenstein et de Tonna etc..., Altessé, né à Altenbourg, le 31 août 1871, renonça au trône le 13 novembre 1918. Il créa, pendant la guerre, les distinctions suivantes :

1<sup>o</sup> “ Tapferkeits-Medaille, für Unteroffiziere und Mannschaften ” ;

2<sup>o</sup> “ Herzog Ernst-Medaille für freiwillige Kranken und Kriegswohlfahrtspflege, mit Krone und Spange 1914 ” ;

c'est-à-dire :

1<sup>o</sup> Médaille du Courage pour sous-officiers et hommes de troupe ;

2<sup>o</sup> Médaille du duc Ernest pour soins volontaires aux malades et blessés de guerre avec couronne et agrafe 1914.

Citons aussi, à titre de renseignement, la “ Médaille d'or du Mérite de la maison de Saxe-Ernestine, avec épées ”, qui fut quelquefois décernée ; cette médaille est antérieure à la guerre.

Seule la “ Médaille du Courage ” intéresse notre sujet, l'autre n'ayant été qu'une distinction décernée par la Croix-Rouge du duché. La “ Tapferkeits-Medaille ” peut être regardée comme une croix ; en effet la face de la médaille simule une croix et présente, moins les épées, un aspect assez semblable au “ Miloch serbe ”. Cette croix a son centre formé par l'écusson de Saxe-Altenbourg, la branche supérieure de la croix renferme



la couronne ducale, la branche de gauche : 19 et la branche de droite : 14 et forment ainsi à elles deux le millésime. Le revers est recouvert de l'initiale du duc un E plus ou moins gracieux avec ses ornements, surmonté d'une couronne ducale et dans la partie inférieure le chiffre II. La médaille-croix est en bronze, elle a 31 millimètres de diamètre et offre dans l'ensemble un aspect peu esthétique, seul le ruban vert, avec trois raies blanches (une au milieu, une sur chaque bord) de 4 millimètres de large, contribue un peu à l'embellir.

La Médaille du Courage fut accordée aux troupes et aux réserves du duché. D'après les conventions militaires conclues avec la Prusse, en 1862, 1867 et 1873, les troupes de Saxe-Altenbourg formaient les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons du 153<sup>e</sup> régiment d'infanterie ou 8<sup>e</sup> régiment de Thuringe. Ces deux bataillons tenaient garnison à Altenbourg. Le régiment appartenait à la 16<sup>e</sup> brigade, 8<sup>e</sup> division et comptait au IV<sup>e</sup> Corps d'armée.

*NOTA : La médaille du Duc ERNEST était une décoration officielle du Duché de SAXE-ALTENBOURG. Elle comportait plusieurs classes se distinguant par la manière : avec ou sans couronne, avec ou sans épée, avec ou sans feuille de chêne ; il y eut même une 1<sup>re</sup> classe avec épées portée sans ruban (très rare).*

Une catégorie de cette médaille fut donc créée en 1914 pour les blessés de guerre et les services de santé avec 2 classes : avec ou sans couronne.

#### IV

#### Saxe-Cobourg-Gotha

Le duché de Saxe-Cobourg-Gotha avait, en 1914, une superficie de 1.977 kilomètres carrés et une population de 257.180 habitants. (recensement de 1910) La maison régnante était celle de Saxe (3<sup>e</sup> rameau, branche de Gotha), Léopold, CHARLES-EDOUARD, Georges-Albert en était le représentant. Duc de Saxe-Cobourg et Gotha, prince de Grande-Bretagne et d'Irlande, duc de Juliers, Clèves et Berg, d'Engern et de Westphalie, landgrave en Thuringe, margrave de Misnie, comte princier de Henneberg, comte de Mark et de Ravensberg, seigneur de Ravenstein et de Tonna, duc d'Albany, comte de Clarence, baron Arklow, Altesse royale, né à Claremont le 19 juillet 1884, il régna jusqu'au 14 novembre 1918, à cette date il fut obligé de renoncer au trône. Il institua, durant la guerre, les récompenses suivantes :

1<sup>o</sup> " Carl Eduard-Kreuz " ;

2<sup>o</sup> " Silberne Herzog Carl Eduard-Medaille 2 Klasse mit Schwertern und Spange 1915 ".

3<sup>o</sup> Il fit ajouter sur le ruban de la " Verdienst-Medaille des Sachsen-Ernestinischen Haus-Ordens ", (mit Schwertern und Spange 1914) précisément les épées en croix et l'agrafe 1914 qui n'existaient pas avant la déclaration de guerre.

Il créa donc, en résumé :

1<sup>o</sup> La Croix de Charles-Edouard ;

2<sup>o</sup> La Médaille d'argent du duc Charles-Edouard, 2<sup>e</sup> classe (la 1<sup>re</sup> classe étant la croix de Charles-Edouard) avec épées et agrafe 1915 ;

3<sup>o</sup> Il surchargea le ruban de la Médaille du Mérite de l'Ordre de la Maison de Saxe-Ernestine, d'une agrafe portant sur banderole le millésime 1914 surmonté de deux épées en croix.

Ces trois distinctions jouèrent un rôle, la première fut,



sans contredit, la plus haute récompense et ne fut guère attribuée aux soldats; la seconde fut créée plus tard spécialement pour récompenser les soldats et sous-officiers et la " Carl Eduard-Kreuz " ne fut plus décernée alors qu'aux officiers, ou à certains soldats remarquables. Quant à la troisième distinction, malgré le caractère guerrier que lui donne les deux épées en croix en surcharge sur son ruban, elle récompensa presque uniquement ceux qui, non mobilisés, ou mobilisés dans les formations de l'arrière, rendirent des services importants au " Vaterland ".

La " Carl Eduard-Kreuz " est en argent, c'est une croix à quatre branches doubles. Cette croix, du module de 43 millimètres, est surchargée d'un centre en relief au milieu duquel, entourées de deux cercles, les deux initiales du duc : C E, se trouvent gravées en caractères gothiques. Au-dessus des deux initiales, on remarque une couronne ducale également gravée. Le bloc en relief formant centre est entouré d'une couronne formée de deux branches de laurier, toutes deux ornées d'émail vert, cette couronne a un diamètre de 29 millimètres. Le revers de cette croix ne présente aucun ornement. Le ruban, facultatif, est jaune et noir par moitié, le jaune à gauche, le noir à droite.

La " Silberne Herzog Carl Eduard-Médaille 2 Klasse " est aussi en argent, elle représente le duc en uniforme et porte en allemand l'inscription " Charles-Edouard, Duc de Saxe-Cobourg et Gotha "; elle n'est, ainsi que nous l'avons vu, qu'une 2<sup>e</sup> classe de la " Carl Eduard-Kreuz ". Quant à la troisième distinction, elle n'offre aucun intérêt voulu pour la faire figurer dans cet ouvrage.

D'après la convention militaire, conclue avec la Prusse le 15 septembre 1873, les duchés de Saxe-Cobourg et Gotha et de Saxe-Meiningen formaient le 95<sup>e</sup> régiment d'infanterie ou 6<sup>e</sup> de Thuringe. C'est donc au 95<sup>e</sup> régiment et à ses réserves que furent données ces distinctions. Ce régiment faisait partie de la 76<sup>e</sup> brigade, 38<sup>e</sup> division, XI<sup>e</sup> Corps d'armée et tenait garnison, en 1914, à Gotha pour le 1<sup>er</sup> bataillon, à Hildburg-

hausen pour le second et enfin à Cobourg pour le troisième. Il va sans dire que les distinctions de Saxe-Cobourg-Gotha furent décernées parfois à des soldats de Saxe-Meiningen et réciproquement, étant donné l'alliance forcée des deux duchés. Malgré tout, le duc Charles-Edouard sut conserver à ses décorations de guerre un caractère de haute récompense, ne les donnant qu'à ceux qui les avaient vraiment méritées. Bien que général, le duc ne décerna que rarement à des soldats allemands, étrangers à son duché ou à celui de Saxe-Meiningen, la Carl Eduard-Kreuz.



V

**Saxe-Meiningen**

Ce duché avait, en 1914, une superficie de 2.464 kilomètres carrés et une population de 278.360 habitants (recensement de 1910). La maison régnante était la maison de Saxe (Branche Gotha, 1<sup>er</sup> rameau). BERNHARD-Frédéric, Guillaume, duc de Saxe-Meiningen et Hildburghausen, de Juliers, Clèves et Berg, ainsi que d'Engern et de Westphalie, prince souverain de Saalfeld, landgrave en Thuringe, margrave de Misnie, comte princier de Henneberg, comte de Lambourg, de la Marche et de Ravensberg, seigneur de Kranichfeld, Ravenstein etc, Altesse, né à Meiningen le 1<sup>er</sup> avril 1851, renonça au trône en novembre 1918. Il créa, pendant la guerre, les décorations suivantes :

- 1<sup>o</sup> " Ehrenkreuz für Verdienst im Kriege, am Bande für Kämpfer " et " für Nichtkämpfer " ;
- 2<sup>o</sup> " Ehrenmedaille für Mannschaften am Bande für Nichtkämpfer " et " für Kämpfer " ;
- 3<sup>o</sup> " Orden für Verdienste von Frauen und Jungfrauen in der Kriegsfürsorge ".

C'est-à-dire :

- 1<sup>o</sup> Croix d'honneur pour mérite de guerre, avec ruban pour combattants et pour non-combattants ;
- 2<sup>o</sup> Médaille d'honneur pour hommes de troupe, avec ruban pour non-combattants et pour combattants ;
- 3<sup>o</sup> Ordre du mérite pour femmes et jeunes filles des sociétés de secours aux blessés.

La Croix d'honneur pour mérite de guerre fut attribuée à des combattants et à des non combattants, de même que la Médaille d'honneur ; pour ces deux décorations le ruban change pour les non combattants. A vrai dire, la croix d'honneur était une première classe que recevaient directement les sous-officiers et officiers, alors que la médaille d'honneur était

une seconde classe que les hommes de troupe devaient avoir reçue avant de prétendre à l'autre. Le ruban pour combattants est formé au centre d'une bande noire de 15 millimètres de largeur, sur chaque bord de cette bande noire se trouve une bande jaune de 7 millimètres, enfin les bords sont blancs avec une série de petits carrés verts disposés les uns au-dessus des autres (chaque carré à 3 millimètres de côté). Le ruban pour non combattants ne diffère que sur chaque bord, la bande blanche avec carrés verts étant remplacée par deux raies (blanche et verte) de 3 m/m 5 chacune. L'Ordre du mérite pour femmes et jeunes filles est uniquement l'ordre de la Croix-Rouge du duché.

La croix d'honneur et la médaille d'honneur diffèrent très peu. Toutes deux sont en bronze, d'un diamètre de 39 millimètres. Au centre de la croix se trouve un B, initiale du duc ; ce centre est limité, entre chaque branche de la croix, par un fronton de couronne ducale. La croix est entourée d'une couronne de feuilles de chêne tressées. Dans la croix, il existe un vide dans la partie comprise entre les branches de la croix et la couronne de feuilles de chêne, dans la médaille aucun vide n'a été laissé. Autre différence : la croix est surmontée d'une couronne ducale très fine, d'un diamètre de 25 millimètres, alors que la bélière et l'anneau supportent directement la médaille. Au revers, ces deux distinctions présentent au centre les armoiries de Saxe-Meiningen, la couronne de chêne est remplacée par l'inscription : " Für Verdienst im Kriege 1914-18 " c'est-à-dire : " Au mérite de guerre, 1914-18 ".

Ainsi que nous l'avons vu dans l'étude des décorations de guerre de Saxe-Cobourg et Gotha, le duché de Saxe-Meiningen formait le 2<sup>e</sup> bataillon du 95<sup>e</sup> régiment d'infanterie. C'est donc à ce bataillon et à ses réserves, et aussi au 95<sup>e</sup> d'infanterie en entier, que furent distribuées ces distinctions ; elles furent presque uniquement attribuées aux mobilisés de ces deux duchés.



## 6 PRINCIPAUTÉS ET VILLES LIBRES ALLEMANDES

### I

#### Lippe-Detmold

La principauté de Lippe-Detmold avait, en 1914, 1.215 kilomètres carrés d'étendue et 151.000 habitants (recensement de 1910). Son souverain était, en août 1914, LÉOPOLD IV, Jules-Bernard, sixième prince de Lippe, noble seigneur et comte de Lippe-Biesterfeld, comte de Schwalenberg et de Sternberg, bourgrave d'Utrecht, etc..., Altesse Sérénissime, né à Obercassel (près de Bonn), le 30 mai 1871 ; il renonça au trône le 12 novembre 1918. Léopold IV créa, durant la guerre, les décorations suivantes :

- 1<sup>o</sup> " Kriegs-Verdienstkreuz, am Bande für Kämpfer " ;
- 2<sup>o</sup> " Kriegs-Verdienstkreuz, am Bande für Nichtkämpfer " ;
- 3<sup>o</sup> " Kriegs-Ehrenkreuz. Für heldenmütige Tat " ;
- 4<sup>o</sup> " Kriegs-Ehrenmedaille am Bande für Kämpfer " ;
- 5<sup>o</sup> " Kriegs-Ehrenmedaille am Bande für Nichtkämpfer " ;

c'est-à-dire :

- 1<sup>o</sup> Croix de mérite de guerre, avec ruban pour combattants ;
- 2<sup>o</sup> Croix de mérite de guerre, avec ruban pour non-combattants ;
- 3<sup>o</sup> Croix d'honneur de guerre " Pour les actions héroïques " ;
- 4<sup>o</sup> Médaille d'honneur de guerre, avec ruban pour combattants ;



5<sup>o</sup> Médaille d'honneur de guerre, avec ruban pour non-combattants.

Comme on le voit, cet état de 151.000 habitants a été bien servi ! La Croix de Mérite de guerre équivaut à la Croix de guerre et se porte suspendue à un ruban différent, suivant qu'il s'agit de combattants ou de mobilisés en usine ou à l'arrière. Au-dessus de cette croix et, décernée uniquement aux officiers, venait la Croix d'honneur de guerre " Pour les actions héroïques " qui se portait sans ruban ; exceptionnellement, quelques soldats s'étant distingués de façon spéciale, l'ont reçue. Enfin, en-dessous de la Croix de mérite de guerre, venait la Médaille d'honneur de guerre qui était, en quelque sorte, une seconde classe de la Croix de mérite. Tout comme celle-ci, son ruban variait selon son attribution.

La " Kriegs-Verdienstkreuz " est en bronze doré, du module de 40 millimètres, elle porte au centre la rose à cinq pétales des armoiries de Lippe, cette rose est entourée d'une couronne de feuilles de laurier tressées. Dans la branche supérieure de la croix on remarque l'initiale du prince : L, surmontée de la couronne, dans la branche inférieure se trouve le millésime 1914. Au revers on lit : " Für Auszeichnung im Kriege ", c'est-à-dire : " Pour distinction de guerre ". La " Kriegs-Ehrenkreuz " est du diamètre de 43 millimètres, elle est semblable à la précédente, mais porte en plus l'inscription : " Für heldenmütige Tat " ; elle se porte sans ruban, le revers est muni d'une agrafe. Enfin la " Kriegs-Ehrenmedaille ", n'offre rien de particulier, les espaces compris entre chaque branche de la croix sont pleins, ce qui donne ainsi à cette décoration l'aspect d'un octogone régulier, elle mesure seulement 34 millimètres.

Le ruban de la " Kriegs-Verdienstkreuz " et de la " Kriegs-Ehrenmedaille " pour combattants est jaune au centre avec une raie blanche sur chaque bord et une raie rouge précédant la raie blanche et touchant au jaune. Celui pour non-combattants est blanc au centre avec raie jaune sur les bords et raie rouge précédant la raie jaune.

Ces décorations ont été remises, en général, aux troupes et officiers du 55<sup>e</sup> régiment d'infanterie et à ses régiments de réserve. Le 3<sup>e</sup> bataillon du 55<sup>e</sup> régiment d'infanterie (avec l'Etat-major du régiment) tenait garnison, avant guerre, à Detmold et recevait les recrues de la principauté. Ce régiment appartenait à la 26<sup>e</sup> brigade, 13<sup>e</sup> division, VII<sup>e</sup> Corps d'armée ; il portait le nom de " Comte Bülow von Dennewitz " ou 6<sup>e</sup> Westphalien, son 1<sup>er</sup> bataillon était à Höxter et le 2<sup>e</sup> bataillon à Bielefeld.

NOTA : Les décorations de guerre de cette Principauté se répartissaient en trois classes :

la Médaille d'Honneur de Guerre.

la Croix du Mérite de Guerre (2<sup>e</sup> classe).

la Croix d'Honneur pour actions héroïques (1<sup>re</sup> classe).

La Principauté de LIPPE-DETMOLD décernait aussi l'Ordre de la Maison de LIPPE aux officiers. L'insigne qui ressemble à celui de la Principauté de LIPPE-SCHAUMBURG portait alors des épées.

Il existait aussi, avant la guerre de 1914-1918, une Médaille du Mérite Militaire. Elle fut quelquefois attribuée.



II

Lippe-Schaumbourg

C'est le plus petit état de l'Allemagne au point de vue de la population, qui était de 46.650 habitants au recensement de 1914 ; quant à sa superficie, elle était de 340 kilomètres carrés. La maison de Lippe régna jusqu'à la révolution de 1918 sur la principauté de Lippe-Schaumbourg. ADOLPHE, Bernard-Maurice, prince de Schaumbourg-Lippe, noble seigneur de Lippe, comte de Schwalenberg et Sternberg, etc., Altesse Sérénissime, né à Stadthagen, le 23 février 1883, renonça au trône le 16 novembre 1918. Prince régnant, il créa durant la guerre les décorations suivantes :

1<sup>o</sup> " Militär-Verdienstkreuz, am Bande für Kämpfer " ;

2<sup>o</sup> " Militär-Verdienstkreuz, am Bande für Nichtkämpfer " ;

c'est-à-dire :

1<sup>o</sup> Croix de Mérite militaire, avec ruban pour combattants ;

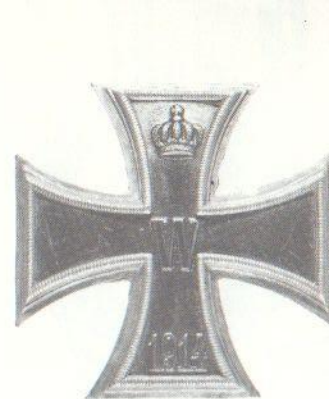
2<sup>o</sup> Croix de Mérite militaire, avec ruban pour non-combattants.

La " Militär-Verdienstkreuz " est en bronze doré, du module de 36 millimètres, les branches de la croix sont larges et se coupent à angle droit. Au centre se trouve l'initiale du prince : A, surmontée de la couronne. Au-dessus de cette couronne, dans la branche supérieure de la croix, on lit le mot " Für " commencement de l'inscription " Für Treue Dienste " qui se trouve complétée dans les deux branches latérales de la croix. Enfin, dans la branche inférieure, est inscrit le millésime 1914. Le revers de cette croix est sans aucun ornement ; le ruban pour combattants est bleu avec trois raies blanches (une au milieu, une sur chaque bord, de 3 m/m 5 de large), quant au ruban pour non-combattants il est blanc avec une raie bleue sur chaque bord, précédée d'une raie rouge, chacune de ces raies mesure 3 m/m 5 de large.

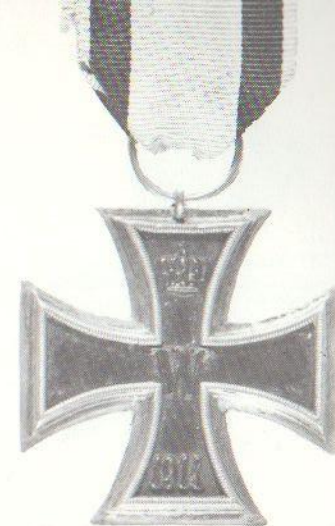
Ces distinctions ont été décernées aux troupes actives et



50 - Croix de fer  
2<sup>e</sup> classe



51 - Croix de fer  
1<sup>re</sup> classe



52 - Croix de fer avec ruban  
pour non-combattant



53 - Mérite militaire (P.)



54 - Insigne des blessés



55 - Insigne d'Hon. 2<sup>e</sup> cl. (P.)



56 - Croix-Rouge  
3<sup>e</sup> classe (P.)



57 - Croix de mérite  
pour aide de guerre (P.)



58 - Commémorative  
1914/1918





59 - Mérite militaire 3<sup>e</sup> cl. avec couronne. Bavière



60 - Mérite militaire 1<sup>re</sup> cl. sans couronne. Bavière



61 - Croix de guerre du Roi Louis. Bavière



68 - Croix de guerre. Bade



69 - Insigne d'honneur de fer. Hesse



70 - Croix des services de santé. Bade



62 - Médaille de Frédéric-Auguste. Saxe



63 - Croix de guerre. Saxe



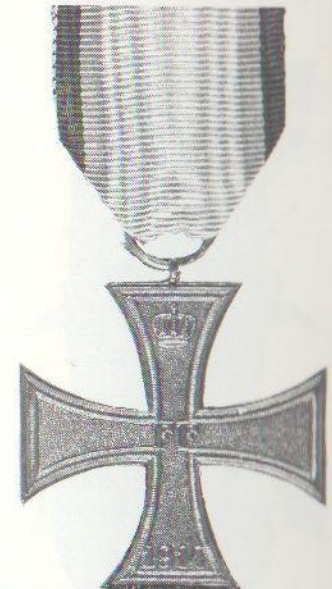
64 - Croix des services de santé. Saxe



71 - Croix des services de santé. Hesse



72 - Médaille militaire du courage. Hesse



73 - Croix du mérite militaire. 2<sup>e</sup> cl. Meck-Schwerin



65 - Croix du mérite militaire. Westphalie



66 - Croix de Guillaume. Westphalie



67 - Médaille d'argent du mérite militaire. Westphalie



74 - Croix de guerre. 2<sup>e</sup> cl. Meck-Strelitz



75 - Médaille du mérite de guerre. Oldenbourg



76 - Croix de Frédéric-Auguste. 2<sup>e</sup> cl. Oldenbourg





77 - Médaille du courage.  
Saxe-Altenbourg



78 - Insigne d'honneur en or  
avec épées. Saxe-Weimar



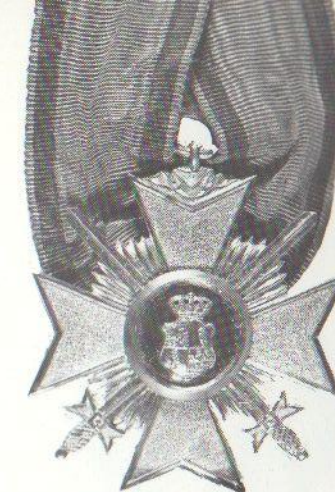
79 - Médaille du duc Ernest,  
Agrafe 1914. Saxe-Altenbourg



86 - Croix d'honneur  
avec épées. Schwarzbourg.



87 - Médaille du mérite  
avec épées. Waldeck



88 - Croix d'honneur  
avec épées. Reuss



80 - Médaille du duc Ch.-Edouard  
Saxe-Cobourg-Gotha



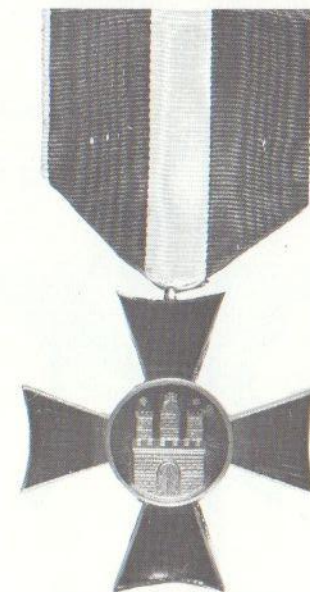
81 - Croix de guerre  
avec ruban combattant  
Saxe-Meiningen



82 - Croix de Frédéric-  
Anhalt



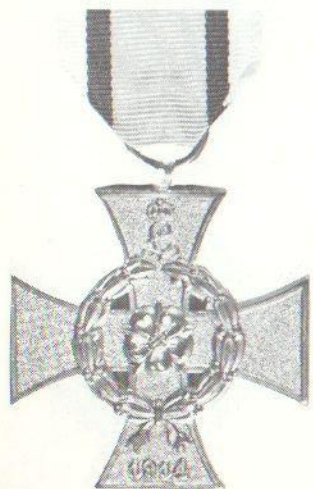
89 - Croix d'honneur.  
Brême



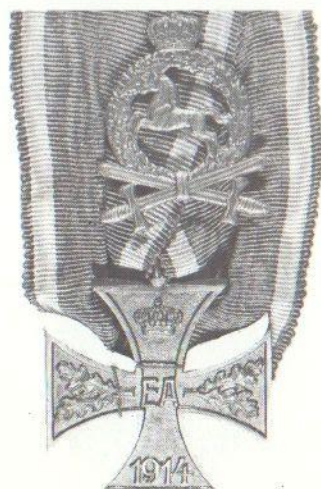
90 - Croix d'honneur.  
Hambourg



91 - Croix d'honneur.  
Lübeck



83 - Croix de mérite de guerre.  
Lippe-Detmold



84 - Croix de mérite  
de guerre. Brünswick



85 - Croix de mérite militaire  
Lippe-Schaumbourg



92 - Croix du mérite  
militaire. (Aut./Hong.)



93 - Croix des troupes  
de Charles. (Aut./Hong.)

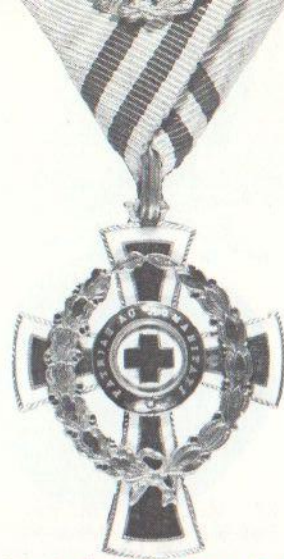


94 - Médaille d'argent du  
courage. (Aut./Hong.)





95 - Médaille commémorative 14/18 (Autriche)



96 - Insigne d'honneur 1<sup>re</sup> cl. des services de santé (Aut.)



97 - Médaille commémorative 14/18 (Hong.)



98 - Médaille du croissant rouge (Turquie)



99 - Croissant de fer (Turquie)



100 - Médaille Intiaz avec agrafe 1914 (Tur.)



101 - Croix du courage (Bulgarie)



102 - Médaille du courage avec couronne (Bul.)



103 - Médaille commémorative 14/18 (Bul.)



Seiner Majestät des Kaisers und Königs  
von der 2. Feldkompagnie  
hervorragende  
und tadelloses Verhalten in jeder Beziehung das durch  
Rabinettsorder vom 5. August 1914 erneuerte  
Kreuz 2. Klasse

den 14. April 1914



haben Sich unterm 7. August 1914 Allergnädigst bewogen gef.  
Zu finden im 7. Saliswallerin Regiment  
Jung Bayerl

das Militär-Verdienstkreuz 3. Klasse mit Schwertern



ERNST LUDWIG  
VON GOTTES GNADEN  
HERZOG VON HESSEN UND BEI RHEIN.

WIR HABEN DEM  
UNSER  
ALLGEMEINES EHRENZEICHEN  
MIT DER INSCRIFT  
FÜR TAPFERKEIT  
ERTEILEN HIERÜBER GEGENWÄRTIGE URKUNDE.

wird diese Verleihungs-Urkunde ausgestellt.  
den 21. August 1914.  
Der Ordens-Großkanzler:

Von Seiner Hohheit dem Herzog Friedrich  
ist dem Oberleutnant  
Friedrich Kreuzer  
das durch Höchsten Erlaß vom 12. Dezember 1914  
gestiftete  
Friedrich-Kreuz  
am grün-roten Bande verliehen worden.  
Urkundlich unter Siegel und Unterschrift  
ausgefertigt  
Dossau, den 9. März 1915  
Herzogl. Anhalt. Staatsminister  
zu Rath:  
Lange

ЦАРСТВО БЪЛГАРИЯ  
МИНИСТЕРСТВО НА ВОЙНАТА  
СВИДЕТЕЛЬСТВО  
№ 42654  
Alfred Pawlowski, Oberleutnant  
в войск. участии въ войната презъ 1915/16 г.  
НЕГОВО ВЕЛИЧЕСТВО ЦАРЪТЪ





De g. à d. : croix de fer (1<sup>re</sup>) ; croix d'honneur de Hambourg (2<sup>e</sup>) ; commémoratives 14/18 : Allemagne (3<sup>e</sup>) ; Autriche (4<sup>e</sup>) ; Hongrie (5<sup>e</sup>).



De g. à d. : croix de fer (1<sup>re</sup>) ; croix de guerre Saxe (2<sup>e</sup>) ; croix des services d'officier de réserve Saxe (3<sup>e</sup>) ; commémorative 14/18 (4<sup>e</sup>).



De g. à d. : croix de fer (1<sup>re</sup>) ; croix de mérite prussien pour aide de guerre (2<sup>e</sup>) ; croix de chevalier de 1<sup>re</sup> classe avec épées, ordre du Faucon Blanc de Saxe-Weimer (3<sup>e</sup>) ; croix de Frédéric Anhalt (4<sup>e</sup>).

aux réserves de la principauté. D'après la convention passée avec la Prusse le 25 septembre 1873 et le 19 mai 1874, la garnison de Bückebourg était formée par le 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs westphaliens, rattaché au VII<sup>e</sup> Corps d'armée. C'est donc aux braves de ce bataillon et de ses réserves, qu'ont été attribuées ces décorations.

*NOTA :* En réalité, la Croix du Mérite Militaire était une reprise de la même croix qui fut décernée pendant la guerre de 1870-1971 et qui porte 1870 dans le bas de l'insigne.

La Croix du mérite Militaire de 1914 était à 2 classes de telle sorte que l'on trouve une Croix de 1<sup>re</sup> classe constituée suivant le principe habituel par un insigne plus grand reproduisant l'avvers de la Croix de 2<sup>e</sup> classe et possédant une épingle de fixation au revers.

Le Prince de LIPPE-SCHAUMBOURG, décernait aussi l'Ordre de la Principauté aux officiers et la Médaille Militaire en argent.

Cette médaille du Mérite Militaire pouvait être attribuée aux personnels des services de santé, le ruban portait alors un insigne de la croix-rouge ; la mention : *mit Rotem Kreuz* figurait sur le diplôme.



### III

#### Reuss-Greiz et Reuss-Géra

La principauté de Reuss-Greiz avait une superficie de 316 kilomètres carrés et une population de 72.780 habitants, celle de Reuss-Géra était de 152.750 habitants (recensements de 1910) et sa superficie de 827 kilomètres carrés. Les princes de Reuss se nomment tous Henri, d'après une règle établie jadis, ce qui explique les Henri XXIV ou XXVII. La principauté de Reuss-Greiz était gouvernée jadis par un prince de la branche aînée de Reuss : HENRI XXIV, prince Reuss, comte et seigneur de Plauen, seigneur de Greiz, Kranichfeld, Géra, Schleiz et Lobenstein, Altesse Sérénissime, né à Greiz le 20 mars 1878, il ne régna que jusqu'au 15 octobre 1908 et la principauté de Reuss-Greiz fut placée sous la régence du prince Henri XXVII de la branche cadette. HENRI XXVII était donc, au moment de la déclaration de guerre, prince Reuss régnant de la principauté de Reuss-Géra ou branche cadette et régent de la principauté de Reuss-Greiz ou branche aînée. Henri XXVII, comte et seigneur de Plauen, seigneur de Greiz, Kranichfeld, Géra, Schleiz et Lobenstein, Altesse Sérénissime, né à Géra, le 10 novembre 1858, renonça au trône de Reuss-Géra et à celui de Reuss-Greiz, les 10 et 11 novembre 1918. Prince des deux états de Reuss, il créa, durant la guerre, des distinctions communes aux deux états, mais en ayant soin de garder toujours le nom de Henri XXVII, propre à la principauté de Reuss-Géra. On lui doit les décorations suivantes :

1<sup>o</sup> " *Kriegs-Verdienstkreuz " Für Tapferkeit "* ;

2<sup>o</sup> " *Kriegs Verdienstmédaille für Frauen und Jungfrauen "* ;

c'est-à-dire :

1<sup>o</sup> Croix du Mérite de guerre " *Pour le Courage "* ;

2<sup>o</sup> Médaille du Mérite de guerre pour femmes et jeunes filles.

La médaille du Mérite de guerre pour femmes est une médaille de la Croix-Rouge de la principauté ; quant à la Croix du Mérite de guerre, elle tient lieu de croix de guerre, mais elle fut donnée presque uniquement à des officiers, et encore peu fréquemment.

C'est une croix en argent, du module de 44 millimètres. Au centre, en relief, se trouve l'initiale du prince : H, avec XXVII en-dessous, le tout surmonté d'une couronne de prince ; les branches de la croix sont recouvertes d'émail noir ; sur les branches de gauche et de droite on remarque un 19 d'une part et un 14 de l'autre (en argent) qui forment le millésime 1914. Passant sur la branche du dessus et se nouant sur celle du dessous, deux branches de laurier formant guirlande, s'effacent pour laisser libres les deux côtés (gauche et droit) de la croix. Au revers se trouve simplement une agrafe, qui permet de porter la décoration avec ou sans ruban. Le ruban qui est employé facultativement est aux couleurs de Reuss : jaune au centre, avec une raie noire à chaque bord, précédée d'une raie rouge foncé, chacune ayant 3 m/m 5 de largeur.

Cette décoration a été décernée aux troupes actives et aux réserves des deux principautés. Les troupes de Reuss-Greiz et Reuss-Géra formaient, en 1914, avec celles de Schwarzbourg-Rudolstadt le 96<sup>e</sup> régiment d'infanterie (7<sup>e</sup> de Thuringe). C'est donc à ce régiment et à ceux qu'il a formés avec ses réserves, que cette décoration a été accordée. Le 96<sup>e</sup> d'infanterie appartenait à la 83<sup>e</sup> brigade, 38<sup>e</sup> division et XI<sup>e</sup> Corps d'armée et tenait garnison (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons) à Géra, et le 3<sup>e</sup> bataillon à Rudolstadt.

La *Kriegs-Verdienskrenz* est rarissime, il est même permis d'affirmer que c'est la moins commune de toutes les croix de guerre.

*NOTA* : La *Croix pour le Mérite de Guerre* de REUSS se présentait sous la forme d'une croix de 1<sup>re</sup> classe avec épingle de fixation au revers. Elle n'était jamais portée avec ruban.

Il existait aussi une *Croix d'Honneur* comme celle de Schwarzbourg (voir nota p. 102) réservée aux officiers avec ou sans épées pour les combattants et les non-combattants.



deux Reuss, le 96<sup>e</sup> régiment d'infanterie ou 7<sup>e</sup> de Thuringe. Cette croix fut donc donnée aux héros de ces deux régiments : le 71<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui appartenait à la 76<sup>e</sup> brigade, 38<sup>e</sup> division, XI<sup>e</sup> Corps d'armée et tenait garnison, en 1914, à Erfurt (sauf le 1<sup>er</sup> bataillon qui se trouvait à Sondershausen), et enfin au 96<sup>e</sup> régiment d'infanterie dont nous avons déjà parlé.

L'Ehrenkreuz de Schwarzbourg est une croix de guerre très difficile à trouver.

*NOTA : La croix d'Honneur de SCHWARZBOURG* était structurée en 4 classes. La 1<sup>re</sup> entièrement émaillée et sommée d'une couronne ; la 2<sup>e</sup> émaillée sans couronne ; la 3<sup>e</sup> avec les centres seuls émaillés ; la 4<sup>e</sup> tout argent. Chaque classe se distinguait suivant les attributions : sans attribut pour les citoyens méritants ; avec feuilles de chêne, pour les non-combattants ; avec épées pour les combattants.

Bien entendu les 2 classes supérieures étaient réservées aux généraux et aux officiers supérieurs et de ce fait très rarement distribuées. Les 3 et 4<sup>e</sup> classes aux officiers, sous-officiers et soldats.

Les insignes des 2 dernières classes sont relativement rares car la plupart des hommes de troupe reçurent la Médaille d'Argent pour Mérite de Guerre avec ruban pour combattant ou non-combattant suivant le cas.

V

### Waldeck-Pyrmont

La principauté de Waldeck ne comptait, en 1914, que 61.710 habitants (recensement du 1<sup>er</sup> décembre 1910) pour une superficie de 1.121 kilomètres carrés. La ligne princière de Waldeck était représentée à la déclaration de guerre par FRÉDÉRIC, Adolphe-Hermann, prince de Waldeck et Pyrmont, comte de Rappolstein, seigneur de Hohenach et de Geroldseck aux Vosges, Altesse Sérénissime, né à Arolsen, le 20 janvier 1865, qui fut déposé du trône le 13 novembre 1918. L'administration intérieure de la principauté avait été transmise à la Prusse le 1<sup>er</sup> janvier 1868, mais la création et la répartition des récompenses, étaient restées dans les attributions du prince. Il ne créa pas de nouvelles décorations pendant la guerre, mais se contenta de modifier l'ordre princier : " *Verdienst-Orden* " et d'y ajouter une " *Ehrenkreuz mit Schwertern* " (Croix d'Honneur avec épées) destinée à récompenser les soldats courageux.

L' " *Ehrenkreuz mit Schwertern* " est en argent, du module de 38 millimètres, les épées sont croisées entre les branches de la croix ; au centre, une croix d'émail rouge, de forme potencée, repose sur un cercle d'émail blanc entouré de deux cercles en vermeil. Au revers, le centre en vermeil comporte un double cercle avec l'inscription : " *Für Verdienst* " (Pour le mérite). Le ruban est blanc avec, sur chaque bord, une raie jaune touchant au blanc, puis une raie rouge et enfin une noire, chacune mesurant 1 m/m 5 de large, et enfin un liseré blanc.

Cette décoration a été décernée aux troupes actives et aux réserves ; le contingent de la principauté de Waldeck contribuait à former le 83<sup>e</sup> régiment d'infanterie ou 3<sup>e</sup> Hessois

(1) Waldeck-Pyrmont. Ordre du Mérite militaire, fondé en 1854, modifié en 1861 et 1878, comprend trois classes, ruban blanc à double liseré rouge et jaune.



Le troisième bataillon de ce régiment était en garnison à Arolsen, et le régiment dépendait de la 43<sup>e</sup> brigade, 22<sup>e</sup> division, XI<sup>e</sup> Corps d'armée.

Cette croix, comme celles de Reuss et de Schwarzbourg, est très difficile à trouver.

*NOTA : L'Ordre du Mérite de WALDECK-PYRMONT était structuré comme la Croix d'Honneur de SCHWARTZBOURG (voir nota page 102) en 4 classes se distinguant par la couronne et l'émail, ainsi que par des attributs avec ou sans épée et feuille de chêne pour les diverses catégories de titulaires.*

Il y avait, en outre, une *Médaille du Mérite* avec ou sans épée, à deux degrés : or et argent. La plus couramment attribuée aux combattants fut la *Médaille d'Argent du Mérite avec épées*.

## LES VILLES LIBRES

### VI

#### Brême

La superficie de Brême et de ses dépendances était de 256 kilomètres carrés et sa population, en 1914, de 299.530 habitants (recensement de 1910).

Le *Sénat* de la ville libre hanséatique de Brême, organe de la république brémoise, est composé de 16 membres élus à vie, âgés de 30 ans au moins, exerçant le pouvoir exécutif et partiellement le pouvoir législatif avec le *Conseil électif* composé de 150 membres, élus pour 6 ans. Sénat et Conseil électif créèrent, durant la guerre, une décoration : l' " Ehrenkreuz von Bremen ", ou " Hanseatenkreuz von Bremen ", c'est-à-dire, Croix d'honneur de Brême, ou Croix hanséatique de Brême.

Les trois croix des villes hanséatiques : Brême, Hambourg et Lübeck, sont en argent ou en métal argenté, du même modèle, et ont été frappées après entente entre les Sénats des trois villes. Du côté de la face, toutes trois ont les branches de la croix recouvertes d'émail rouge. Seules les armoiries diffèrent au centre, le revers est commun et porte : " Für Verdienst im Kriege, 1914 " (Pour le mérite de guerre, 1914). Le module de la croix est de 40 millimètres. On les désigne communément sous le nom de " Ehrenkreuze der Hansestädten " (Croix d'honneur des villes hanséatiques). Les armoiries de Brême sont formées par une clef, le ruban de la croix est composé de 5 raies blanches et de 4 rouges alternées.

La Croix d'honneur de Brême a été décernée aux troupes



du 75<sup>e</sup> régiment d'infanterie ou 1<sup>er</sup> Hanséatique ainsi qu'aux régiments des réserves, formés par celui-ci. Le 75<sup>e</sup> régiment d'infanterie, dont les deux premiers bataillons tenaient garnison à Brême et le 3<sup>e</sup> à Stade, appartenait à la 33<sup>e</sup> brigade, 17<sup>e</sup> division et IX<sup>e</sup> Corps d'armée.

## VII

### Hambourg

La superficie de Hambourg et de ses dépendances était, en 1914, de 415 kilomètres carrés et sa population de 1.014.670 habitants (recensement de 1910).

Le Sénat de la ville de Hambourg, assemblée de la République, est composé de 18 membres élus à vie, âgés de 30 ans au moins, exerçant le pouvoir exécutif de l'Etat de Hambourg et, en commun avec le " Conseil électif ", le pouvoir législatif (ce conseil est composé de 160 membres, élus pour 6 ans). Ces deux chambres créèrent, durant la guerre, la distinction suivante :

" Ehrenkreuz von Hambourg " (croix d'honneur de Hambourg). Du même modèle que celle de Brême, elle diffère seulement par les armoiries qui se trouvent sur la face au centre et qui, pour Hambourg, représentent une tour avec deux bastions et un clocheton situé entre les deux bastions ; la largeur de la croix est, comme celle de Brême, de 40 millimètres. Le ruban de la croix d'honneur de Hambourg est blanc avec deux bandes rouges de 9 millimètres situées chacune à 2 millimètres de chaque bord.

La Croix d'honneur de Hambourg a été décernée aux troupes du 76<sup>e</sup> régiment ou 2<sup>e</sup> hanséatique, ainsi qu'aux régiments de réserve formés par celui-ci. Le 76<sup>e</sup> régiment d'infanterie, qui tenait garnison à Hambourg, appartenait à la 33<sup>e</sup> brigade, 17<sup>e</sup> division, IX<sup>e</sup> corps d'armée.



## VIII

### Lübeck

La superficie de Lübeck et de ses dépendances est de 297 kilomètres carrés et sa population était de 116.600 habitants (recensement de 1910). Le *Sénat* de la ville libre hanséatique de Lübeck, assemblée de la République de Lübeck, est composé de 14 membres choisis par élection à deux degrés et âgés d'au moins 30 ans, exerçant le pouvoir exécutif et, en commun avec le conseil de la "Bürgerschaft" (bourgeoisie), le pouvoir législatif (ce conseil est composé de 120 membres, élus pour 6 ans). Sénat et "Bürgerschaft" créèrent, durant la guerre, la décoration suivante :

"Ehrenkreuz von Lübeck" ou "Hanseatenkreuz von Lübeck" c'est à dire : Croix d'honneur de Lübeck ou croix hanséatique de Lübeck. Du même modèle que celles de Brême et de Hambourg, elle diffère par le ruban et les armoiries qui se trouvent sur la face, au centre. Ce centre est doré, d'un diamètre de 17 millimètres avec un aigle bicéphale noir portant un écusson émaillé aux couleurs de Lübeck : blanc et rouge ; quant au ruban il est moitié blanc, moitié rouge, d'une largeur totale variant de 25 millimètres à 30 millimètres.

La croix d'honneur de Lübeck a été accordée aux troupes du 162<sup>e</sup> régiment d'infanterie ou 3<sup>e</sup> hanséatique, ainsi qu'aux réserves de ce régiment. Le 162<sup>e</sup> d'infanterie qui avait, en 1914, ses deux premiers bataillons en garnison à Lübeck et le 3<sup>e</sup> à Eutin, appartenait à la 81<sup>e</sup> brigade, 17<sup>e</sup> division, IX<sup>e</sup> corps d'armée.

Avec la croix d'honneur de Lübeck se termine l'étude des croix de guerre allemandes, on voit qu'elles sont nombreuses et que chaque état allemand, sans exception, eut à cœur de créer des récompenses spéciales ; nous allons examiner dans le chapitre suivant les croix de guerre des alliés de l'Allemagne.

## 7 LES ÉTATS ALLIÉS DE L'ALLEMAGNE

### I

#### Autriche-Hongrie

La population de l'Autriche-Hongrie était de 51.390.200 habitants et sa superficie, en 1914, de 676.616 kilomètres carrés.

FRANÇOIS-JOSEPH I<sup>er</sup> (de la maison de Habsbourg-Lorraine), Empereur d'Autriche, roi apostolique de Hongrie, roi de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Galicie, etc., Majesté Impériale et Royale Apostolique, né à Schönbrunn le 18 août 1830, (mort à Schönbrunn le 21 novembre 1916), institua en 1916, une croix de guerre qui vint s'ajouter à la liste déjà longue des décorations militaires autrichiennes.

L'Autriche-Hongrie fut, sous le règne de François-Joseph, un pays où les décorations abondèrent et l'on peut dire que cet empereur se servit de l'abondance et de la variété des récompenses, comme d'un moyen ingénieux pour donner à son empire la cohésion qui lui manquait. On décorait les amis du gouvernement, on décorait les ennemis de l'Empire et, en définitive, on arrivait presque toujours au but visé : satisfaire tout le monde. Un tel déluge de décorations ne vit, dans la guerre, qu'une occasion de s'intensifier encore et, à partir de 1917, les prisonniers autrichiens, médiocres soldats pour la plupart, faisaient l'étonnement des troupes italiennes par les multiples décorations qu'ils possédaient et qu'ils échangeaient volontiers contre un morceau de pain. On voyait couramment sur la



poitrine d'un simple soldat autrichien à la fin de la guerre : la " Mobilisation-Kreuz 1912-13 " (croix de mobilisation des classes 1912-1913), la " Bronze Tapferkeits-Medaille mit zwei Spangen " (la médaille de bronze du courage avec deux agrafes), la " Silberne Tapferkeits-Medaille, II klasse " (la médaille d'argent du courage 2<sup>e</sup> classe), la " Silberne Tapferkeits-Medaille I klasse " (la médaille d'argent du courage 1<sup>re</sup> classe), la " Franz-Josephs-Kreuz 1916 " (la croix de François-Joseph 1916), la " Karltruppenkreuz 1916 " (la croix des troupes de Charles), la Croix de Fer allemande, enfin la " Werwundetens-Medaille " (médaille des blessés), parfois la " Silbernes Verdienst-Kreuz ohne Krone " (croix de mérite en argent, sans couronne) et quelques autres. D'après cela on peut juger de la collection que possédait le combattant autrichien. A toute cette série les officiers ajoutaient presque toujours, le " Franz-Josephs-Orden mit Kriegsdekoration ", l'ordre de François-Joseph avec décoration de guerre, la " Goldenes Verdienst-Kreuz mit Krone " (la croix de mérite en or, avec couronne), la " Ritterkreuz von Leopolds-Orden mit Kriegsdekoration " (la croix de chevalier de l'ordre de Léopold avec décoration de guerre), la " Militär-Verdienstkreuz mit Kriegsdekoration " (la croix de mérite militaire, avec décoration de guerre) la " Goldene Tapferkeits-Medaille " (la médaille d'or du courage) et enfin deux ou trois ordres allemands, bulgares ou turcs.

Mais, parmi toute cette série de décorations, celles qui intéressent notre sujet, qui peuvent être regardées comme des croix de guerre sont celles créées pendant la guerre pour récompenser la bravoure militaire. Le seul fait de renoncer à l'examen de toutes les distinctions dues à l'avant-guerre, ne laisse subsister, comme croix de guerre, que la " Franz-Josephs-Kreuz 1916 " et la " Karltruppenkreuz 1916 ". Toutes les autres décorations, antérieures à 1914, continuaient à être prodiguées avec ou sans caractère distinctif pour la guerre ; la plupart du temps cependant on ajoutait à l'insigne une couronne de laurier ou deux palmes de laurier, tel est le cas par exemple du " Franz-Josephs-Orden ", du " Léopolds-

Orden " de la " Militär-Verdienstkreuz " et l'on notait cette modification en faisant suivre le nom de l'ordre ou de la croix, de la mention " mit Kriegsdekoration " (avec décoration de guerre).

La " Franz-Josephs-Kreuz 1916 " est en fer galvanisé (étant donné le nombre de soldats à récompenser, et l'emploi fréquent de cette distinction, le bronze eut, sans doute, été trop coûteux). C'est une croix aux extrémités des branches arrondies avec, au centre, les initiales de l'empereur : F J, sur fond pointillé, le tout entouré de la devise : " Viribus Unitis " et de deux mains serrées. Au revers, le centre porte, sur fond pointillé, le millésime 1916, entouré d'une couronne de laurier. La croix est du module de 36 millimètres, quant au ruban, il est formé au centre de raies blanches et rouges horizontales, alternées et très rapprochées, sur chaque bord, touchant les raies, une bande rouge puis une blanche.

Charles I<sup>er</sup> d'Autriche et IV de Hongrie, empereur d'Autriche, roi apostolique de Hongrie, Majesté Impériale et Royale Apostolique, né le 17 août 1887, renonça au trône les 11 et 13 novembre 1918. Il créa, lors de son avènement au pouvoir, en 1916, une nouvelle croix de guerre (la " Franz-Josephs-Kreuz " cessant d'être de saison après la mort de l'empereur). Cette croix reçut le nom de " Karltruppenkreuz " (Croix des troupes de Charles).

Cette croix, du module de 29 millimètres, présente un aspect encore plus minable que la " Franz-Josephs-Kreuz ", elle est aussi en fer galvanisé, mais n'a même plus la forme élégante de la précédente. Sur la face dans la branche supérieure on lit : " Grati ", sur les branches médianes " Princeps et Patria ", dans la branche inférieure " Carolus Imp. et Rex " ; le fond est pointillé et les extrémités des branches de la croix sont reliées à des morceaux de couronne de laurier ce qui donne à la décoration beaucoup plus l'aspect d'un octogone que celui d'une croix. Au revers, on voit dans la branche supérieure de la croix une petite couronne impériale, une petite couronne de Saint-Etienne, et en-dessous l'initiale C, dans



les branches médianes, on lit " Vitam et Sanguinem ", enfin en bas de la branche inférieure, en chiffres romains, le millésime 1916. Le ruban de cette croix est rouge foncé au centre, avec sur chaque bord une bande de 11 millimètres de large formée de raies rouges et blanches très fines, alternées et horizontales.

Ces deux croix de guerre ont été prodiguées à l'armée austro-hongroise, le moindre fait donnant lieu à leur attribution. L'armée autrichienne était forte en temps de paix de 17 corps d'armée, c'est donc à ceux-ci et à leurs corps de réserve, dont l'ensemble formait l'armée sur pied de guerre, qu'allèrent les croix de guerre autrichiennes.

A côté de ces croix de guerre, ou tout au moins de ces distinctions s'en rapprochant, l'Autriche-Hongrie décernait aussi aux mobilisés en usine, aux membres des sociétés de secours, aux non mobilisés, des insignes jouant le rôle des " croix d'honneur allemandes avec rubans pour non combattants ". Contentons-nous de signaler un de ces insignes en forme de losange, fait pour se porter à la boutonnière, il est en bronze doré et porte au centre le buste de François-Joseph avec la devise : Viribus Unitis ; au-dessus, sur émail noir, on lit " Kriegshilfe " (aide de guerre), il porte le millésime 1915, et enfin, sur émail noir, en bas, le mot " Dux ".

*NOTA : A noter que les Services Sanitaires recevaient soit l'Insigne d'Honneur (1<sup>re</sup> classe), soit la Médaille d'Honneur (2<sup>e</sup> classe).*

En outre, la République Autrichienne créa le 21 décembre 1932 la *Médaille Commémorative de la Guerre 14-18*. Cette médaille en bronze doré porte, à l'avant, les armes de la république avec la légende « FÜR ÖSTERREICH » et au revers les dates 1914-1918 à l'intérieur d'une couronne de feuilles de chêne. Certaines provinces créèrent même leurs médailles tel le Parlement du Tyrol qui, en 1928, fit fabriquer une *médaille commémorative* pour ses anciens combattants.

On doit noter, enfin, que la HONGRIE, créa ses propres médailles après sa séparation de l'Autriche en 1919. L'Amiral HORTY décréta, le 26 mai 1929, la création de la *Médaille Commémorative de la Guerre 14-18*. A l'avant, figurent les armes de Hongrie surmontée de la couronne de Saint-Etienne avec la légende PRO DEO ET PATRIA et 1914-1918 sur le revers.

## II

### Turquie

La Turquie entra en guerre en 1914, mais les hostilités ne commencèrent guère qu'en 1915. Ce pays avait à cette époque une superficie de 1.792.900 kilomètres carrés et une population de près de 21.000.000 habitants.

Le sultan créa pour ses troupes une croix de guerre que les Allemands appelaient couramment le " Türkischer Eiserner Halbmond " (le Croissant de fer de Turquie). Ce fut le sultan Mehmed V Réchad, empereur des Ottomans, khalife des Mulsulmans, 36<sup>e</sup> souverain de la famille d'Osman et 29<sup>e</sup> depuis la prise de Constantinople, émir des croyants, serviteur des villes de la Mecque, de Médine et de Kouods, sultan des terres et des mers, padichah de Turquie avec tous les pays qui en dépendent, né à Constantinople le 21 schoual 1260 (3 novembre 1844), qui créa le Croissant de fer de Turquie.

Cette décoration est en argent, du module de 56 millimètres, c'est une étoile à cinq branches aux pointes pommetées. Le fond est recouvert d'émail ou de laque rouge, le centre est limité par un croissant d'argent de 30 millimètres de diamètre dont l'ouverture aboutit à la branche supérieure de l'étoile. Au centre, on remarque trois groupes d'inscriptions : 1<sup>o</sup> la signature du sultan (la Kabcha) qui offre un enchevêtrement complexe de signes où le souci de la clarté a bien moins dominé que celui de l'ornementation. Cette signature traduite signifie : " M'hamed V Réchad " ; 2<sup>o</sup> le numéro d'ordre (el-Adad), enfermé dans un petit cercle d'argent, se rapportant au sultan et signifiant : " le cinquième " ; 3<sup>o</sup> la date (et-Tarikh) enfermée dans un petit rectangle d'argent et renversée : 1333. Cette date est celle du calendrier musulman et correspond à la date 1915 du calendrier chrétien. Ces trois inscriptions sont, comme l'étoile, en argent. Au revers de la décoration aucun ornement, mais simplement une vis spéciale pour la



fixer à l'habit. Cette décoration se portait le plus souvent sans ruban, toutefois le ruban facultatif était rouge avec deux raies blanches.

Le Croissant de fer de Turquie fut décerné aux troupes des 13 corps d'armée actifs et à celles des 2 divisions indépendantes d'Assir et du Hedjas, ainsi qu'aux réserves mobilisées. Cette décoration fut surtout prodiguée aux officiers allemands, instructeurs des troupes turques et formant les cadres turcs. Guillaume II lui-même en était titulaire.

Il exista aussi deux décorations inférieures, ce furent les médailles de bronze et d'argent du croissant de fer, mais elles allèrent plus souvent aux non-combattants et étrangers qu'aux vrais combattants.

*NOTA : Le Croissant de Fer fut appelé ainsi par analogie avec la croix de fer allemande, car l'armée Turque fut encadrée par une mission militaire allemande pendant la Guerre de 1914-1918. Il est connu aussi sous le nom de Étoile de Gallipoli ou Étoile de Turquie alors que les Turcs l'appelaient Médaille de Guerre.*

Avant sa création, en 1915, les soldats turcs recevaient les anciennes distinctions de guerre telle que :

*la médaille Imtiaz (pour le courage) ;*

*la médaille Liakat (pour le mérite).*

Ces médailles continuèrent à être décernées après l'apparition du Croissant de Fer.

La Médaille Imtiaz, qui datait de 1882, portait sur le ruban une agrafe constituée par 2 épées croisées surmontées d'une barre portant la date 1332 (soit 1914-1915 du calendrier romain).

Cette médaille était surtout attribuée pour action d'éclat au combat. Alors que les soldats méritants étaient récompensés par la Médaille Liakat.

Les titulaires de ces 2 médailles eurent droit au Croissant de Fer dès sa création.

Le personnel sanitaire reçut la Médaille du Croissant Rouge qui avait été créée en 1912. Les officiers turcs reçurent surtout l'Ordre de l'Osmanié et l'Ordre du Medjidié.

### III

#### Bulgarie

La Bulgarie avait, en octobre 1915, lors de son intervention dans la guerre, une population de 4.742.000 habitants et une superficie de 114.000 kilomètres carrés.

Le tsar de Bulgarie (de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha), FERDINAND I<sup>er</sup>, Maximilien-Charles, Majesté, duc de Saxe, né à Vienne, le 26 février 1861, abdiqua le 3 octobre 1918. Il fit frapper pour la guerre un modèle nouveau de la " Croix du Courage " sur laquelle figura le millésime 1915, alors que cette décoration date, comme l' " Ordre du Courage ", de la reconnaissance de la Bulgarie en principauté, c'est-à-dire de 1879. La " Croix du Courage " est en argent ou en bronze argenté, du module de 34 millimètres ; elle sert de complément à l'Ordre du Courage, il y eut même en-dessous de la croix une autre décoration, la " Médaille du Courage " offrant des variétés soit en bronze ou en argent, soit avec ou sans couronne, enfin il existait aussi une distinction pour la Croix rouge. Les officiers bulgares, comme les officiers allemands et autrichiens, étaient pour la plupart amplement décorés et ajoutaient aux distinctions précédentes : l'Ordre du Mérite militaire, la Croix de Mérite en argent, l'Ordre d'Alexandre, voir même la Croix du Mérite civil...

La " Croix du Courage " bulgare, du module de 35 millimètres, est à quatre branches aux extrémités doubles ; des épées, la pointe en l'air, se croisent entre les branches de la croix, le centre porte le lion bulgare et, en exergue : " Za Xpabpocmb " (au courage) et le millésime 1915. Au revers, le centre porte la couronne bulgare et le monogramme et, en exergue, " Kniaz na Boulgaria 1879 " (Principauté de Bulgarie). Le ruban de cette décoration est bleu clair avec raie d'argent de chaque côté à 3 millimètres du bord.

L'armée bulgare était, au cours de l'année 1915, forte de



dix divisions. Ce sont les troupes de ces divisions et celles des réserves qui reçurent la croix en question, ainsi que des troupes allemandes et autrichiennes qui combattaient sur le même front que l'armée bulgare.

Avec l'examen de la croix bulgare se termine aussi l'examen des croix de guerre de la Grande Guerre 1914-1918 ; il ne nous reste plus qu'à examiner celles postérieures à l'armistice.

## 8 LES CROIX DE GUERRE APRÈS L'ARMISTICE

### I

#### Tchéco-Slovaquie (1919)

La Tchéco-Slovaquie, état constitué dès 1918, a une superficie de 141.632 kilomètres carrés, et sa population est d'environ 13.595.800 habitants (1921).

Durant la guerre les Tchéco-Slovaques qui combattirent dans les armées alliées reçurent, pour faits de guerre, la croix de guerre du pays qu'ils servaient, mais la croix de guerre tchéco-slovaque ne date que de 1919.

La première Assemblée nationale de la République démocratique de Tchéco-Slovaquie était une Assemblée révolutionnaire de 270 membres de tous les partis, ce fut elle qui détint le pouvoir législatif jusqu'en avril 1920 et qui, par conséquent, institua la Croix de guerre tchéco-slovaque de 1919 dont le décret de création fut signé par le Président de la République, chargé du pouvoir exécutif, le président Masaryk.

La Tchéco-Slovaquie en 1919 eut, non seulement des démêlés avec la Pologne au sujet de la Silésie, mais surtout lutte contre la Hongrie, dont les revendications prétendaient s'appuyer sur les vœux des populations du sud de la Slovaquie et visaient à l'annexion de cette partie de la Tchéco-Slovaquie.

La Croix de guerre tchéco-slovaque fut attribuée à tous



ceux qui s'étaient distingués dans cette guerre. La croix, très artistique, est en bronze, elle est formée par quatre cercles doubles enlacés, renfermant chacun les armoiries d'une des provinces constituant la Tchéco-Slovaquie. En haut, se trouve le lion tchèque des armoiries de la Bohême, en bas les armoiries de la Slovaquie : trois montagnes placées l'une derrière l'autre et surmontées d'une grande Croix de Lorraine. A gauche, on remarque l'aigle de Moravie recouvert d'un damier, enfin à droite, l'aigle de Silésie. Le module de cette croix est de 37 millimètres, au revers les lettres C S (Cesko-Slovenska) ; au centre et, dans chacun des quatre cercles, un rameau de trois feuilles de tilleul avec des graines. La feuille de tilleul est l'emblème des nations slaves, c'est-à-dire de la Bohême, de la Moravie et de la Slovaquie, aussi pour les croix décernées à des soldats de la Silésie ces feuilles de tilleul étaient remplacées par des feuilles de chêne, emblème des nations germaniques (mais étant donné l'importance secondaire de la Silésie tchéco-slovaque, la croix la plus courante portait toujours des feuilles de tilleul). Le ruban de la croix de guerre tchéco-slovaque est formé par quatre raies rouges de 5 millimètres de large et trois raies blanches de 3 m/m 5 ayant au milieu un filet rouge, les bords du ruban portent un liséré blanc avec sur l'extrême bord un filet rouge. Les insignes de citation qui s'agrafent sur le ruban représentent, pour une citation à l'ordre de l'armée, un rameau de tilleul avec cinq feuilles et des graines pour les peuples slaves ou un rameau de chêne pour les peuples germaniques. Une citation à l'ordre du régiment est représentée par une feuille de tilleul pour les slaves, ou une feuille de chêne pour les soldats d'origine germanique.

*NOTA* : La République Tchécoslovaque créa d'autres décorations de guerre et entérina celles qui avaient été instituées antérieurement par des commandants de troupes.

M. MATHIS a rédigé en 1929 une étude particulière sur ces distinctions ainsi que sur celles de la Pologne et des autres États européens créés après 1917-1918.

Il sera peut-être possible de rééditer ces documents remarquables ultérieurement. On peut se reporter au Guide des Ordres, Décorations et Médailles Militaires (Tome I) qui décrit la *Médaille Révolutionnaire* et la *Médaille des Volontaires* Tchécoslovaque (n° 162 et 163).

## II

### Pologne (1920)

La superficie de la Pologne (non compris les territoires de l'Est) est de 251.653 kilomètres carrés, sa population était, en 1920, d'environ 25.000.000 d'habitants.

La Pologne a été reconstituée au lendemain de la grande guerre, mais déjà pendant la guerre les empires centraux d'une part et la Russie d'autre part, lui avaient promis l'indépendance. En France il se forma, dès 1917, une légion polonaise composée de volontaires et de prisonniers polonais désireux de combattre avec les Alliés. Cette légion habillée de bleu horizon, aux soldats et officiers coiffés de la chapska légendaire, se distingua plusieurs fois sur le front français et ses braves reçurent du gouvernement, la Croix de guerre française ; de même les bataillons polonais en Italie reçurent la croix du " Merito di guerra " ; aux Polonais restés fidèles à la Russie, la Croix de Saint-Georges fut prodiguée ; à ceux servant l'Allemagne, la Croix de fer fut donnée ; enfin aux troupes de la Galicie, l'Autriche décerna en abondance les " Franz-Josephs-Kreuz ", les " Tapferkeits-Medaillen " et les " Karltruppenkreuz ". Il n'y eut donc pas, durant la guerre de 1914-1918, de croix de guerre polonaise, pas plus qu'il n'y eut, à vrai dire, d'état polonais constitué, malgré les décrets allemands et même les billets de banque polonais émis par l'Allemagne.

Mais, dès 1919, la Pologne se trouvait aux prises avec des difficultés innombrables, en 1920 l'armée bolchevique, triomphante d'abord, l'envahissait, puis, vaincue à son tour, devait signer la paix. Cette guerre entre la Pologne et la Russie amena en Pologne la création d'une croix de guerre couramment nommée " **Croix de la Vaillance polonaise** " pour récompenser les faits de guerre des soldats et officiers polonais, ainsi que les services des officiers français qui avaient aidé l'armée polonaise.



La croix de la " Vaillance polonaise " est en bronze, du module de 42 millimètres. Sur la face, dans la branche supérieure de la croix, on lit : " Na ", dans la branche de gauche " Polu ", dans celle de droite " Chwaly ", ce qui signifie : " Sur le champ de bataille ", enfin dans la branche inférieure de la croix se trouve le millésime 1920. Au centre, dans un écusson, est placé l'aigle polonais sur fond rayé. Au revers, les branches supérieure et inférieure portent une épée (la pointe en l'air, avec en surcharge, une couronne faite de deux branches de laurier croisées ; dans la branche de gauche se lit le mot " Wale " et dans celle de droite " Czynom " (aux braves). Le ruban de cette croix est lie de vin avec bande blanche de 7 m/m 5 de chaque côté, le liséré de 1 millimètre sur chaque bord est aussi lie de vin.

*NOTA* : Le texte du Nota de la page 118, qui concerne la Tchécoslovaquie, vaut aussi pour les décorations polonaises (voir aussi dans le Guide des Ordres, Décorations et Médailles Militaire, tome I, les numéros 158 et 159 qui concernent la Pologne).

### III

#### France (T. O. E. - 1921)

La loi du 30 avril 1921 institua une croix de guerre spéciale, au titre des " théâtres extérieurs d'opérations ". Comme pour la première croix de guerre française nous nous bornerons à reproduire les textes officiels concernant cette décoration.

La loi du 30 avril 1921 a été publiée au *Journal officiel* du 2 mai 1921 (p. 5314, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> col.), la voici :

**ARTICLE PREMIER.** — Il est institué une croix dite " Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs " destinée à commémorer les citations individuelles obtenues aux divers échelons des armées de terre et de mer, au cours des opérations exécutées depuis le 11 novembre 1918 ou qui auraient lieu dans l'avenir, pour services de guerre caractérisés, directement liés à l'expédition.

Les citations donnant droit au port de cette croix le mentionneront explicitement.

Les citations à l'ordre de l'armée seront prononcées par le ministre, sauf délégation spéciale aux généraux commandant les corps expéditionnaires.

**ARTICLE 2.** — Cette croix, conforme au modèle institué par le décret du 23 avril 1915 pour l'application de la loi du 8 avril 1915 portera au revers l'inscription " Théâtres d'opérations extérieurs ". Elle sera suspendue à un ruban formé de trois bandes verticales : une bande centrale bleu clair, encadrée de deux bandes rouges ayant chacune la moitié de la largeur du bleu, et sur lequel figureront les attributs correspondant à la nature des citations obtenues.

**ARTICLE 3.** — Il est ouvert au Ministre de la Guerre un crédit de 60.000 francs, en addition aux crédits provisoires alloués au titre du chapitre 40 bis de l'exercice 1920, et au Ministre de la Marine un crédit de 10.000 francs, en addition aux crédits provisoires alloués au titre du chapitre 38 de l'exercice 1920.

**ARTICLE 4.** — Un décret réglera l'application de la présente loi, etc.  
Suivent les signatures de MM. Millerand, Barthou, Guist'hau, Sarraut et Doumer.

Le décret réglant l'application de cette loi a été publié au *Journal officiel* du 18 septembre 1921 (p. 10729, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> col.), c'est le décret du 12 septembre 1921 (suivi d'une instruction) concernant l'attribution de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs.



Voici le texte :

Le Président de la République française, sur le rapport des Ministres de la Guerre, de la Marine, des Colonies et du Garde des sceaux, Ministre de la Justice ; Vu la loi du 30 avril 1921, instituant une croix dite : " Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs ",

Décète :

ARTICLE PREMIER. — La Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs, instituée par la loi du 30 avril 1921, sera conforme au modèle de la croix instituée par la loi du 8 avril 1915, c'est-à-dire en bronze florentin du module de 37 millimètres, à quatre branches avec épées croisées entre les branches.

Le centre représentera, à l'avant, une tête de République au bonnet phrygien orné d'une couronne de laurier.

Cette croix sera suspendue à un ruban du modèle prévu par l'article 2 de la loi du 30 avril 1921.

ARTICLE 2. — La Croix de guerre des " Théâtres d'opérations extérieurs " sera portée sur le côté gauche de la poitrine, immédiatement après la Légion d'honneur, la Médaille militaire ou la Croix de guerre de la campagne 1914-18.

ARTICLE 3. — La Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs sera conférée aux militaires et civils qui auront obtenu, pour fait de guerre, une citation individuelle à l'ordre des divers échelons des armées de terre et de mer, au cours des opérations exécutées depuis le 11 novembre 1918 ou qui auront lieu dans l'avenir.

Les citations donnant droit au port de cette croix le mentionneront explicitement.

ARTICLE 4. — (Voir article 7 du décret du 23 avril 1915) et en plus " cinq palmes de bronze étant remplacées par une palme en argent ".

ARTICLE 5. — Les Ministres de la Guerre et de la Marine fixeront, par arrêté, chacun en ce qui le concerne, après accord en cas d'opérations communes aux deux armées, l'ouverture du droit à cette croix et donneront, le cas échéant, les délégations nécessaires.

Ces arrêtés seront pris d'entente avec le ministre des Colonies, pour les opérations effectuées dans les Colonies relevant de son département.

ARTICLE 6. — a) En ce qui concerne l'armée de terre, les citations qui seront accordées en vertu de ces délégations, le seront par les autorités désignées à l'article 122 du service de campagne (modifié par le décret du 14 janvier 1919) et entraîneront le droit au port de la Croix de guerre des " théâtres d'opérations extérieurs " sous réserve de leur homologation par le commandant du Corps expéditionnaire, les citations devront faire mention de cette homologation.

b) En ce qui concerne l'armée de mer, les citations des divers ordres peuvent être prononcées sous réserve des délégations nécessaires, par les autorités maritimes exerçant les fonctions désignées ci-après.

Citations d'armée : Vice-amiral, commandant en chef l'armée navale.

Citations de Corps d'armée : Vice-amiraux, commandant une escadre.

Citations de division : Contre-amiral, commandant une division indépendante.

Citations de brigade : Contre-amiral, commandant une division en sous-ordre ou une formation à terre, capitaine de vaisseau, chef de division.

Citations de régiment : Officier supérieur commandant une force navale autre que celle prévue à l'alinéa précédent, un bâtiment ou une formation à terre.

Ces citations entraîneront le droit au port de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs sous réserve de leur homologation par le commandant de la force navale participant aux opérations ; les citations devront faire mention de cette homologation.

Les citations d'un ordre supérieur à celles entrant dans les attributions du commandant de la force navale seront prononcées par le Ministre de la Marine.

c) Lorsque les militaires et marins participant aux mêmes opérations seront placés sous le commandement d'une seule autorité militaire ou maritime, cette autorité sera seule qualifiée pour homologuer les citations accordées au personnel des armées de terre et de mer.

Les citations d'un ordre supérieur à celles entrant dans les attributions de l'autorité susvisée seront prononcées par le Ministre de la Guerre pour l'armée de terre, par le Ministre de la Marine pour l'armée de mer.

ARTICLE 7. — (Voir article 9 du décret du 23 avril 1915).

ARTICLE 8. — (Voir article 10 du décret du 23 avril 1915).

ARTICLE 9. — (Voir article 11 du décret du 23 avril 1915).

ARTICLE 10. — Une instruction établie par chacun des deux départements de la guerre et de la marine, fixera les conditions d'application du présent décret, etc.

Il importait d'établir la liste des opérations qui, de l'armistice à la date de la création de la croix de guerre des T. O. E., donnaient droit, par rappel, à cette décoration, pour ceux qui avaient fait l'objet d'une citation. Ce fut le sujet d'un arrêté du Ministre de la Guerre en date du 18 octobre 1921 (arrêté publié au *J. O.* du 20 octobre 1921, page 11917). Voici quel est cet arrêté :

Le Ministre de la Guerre,

Vu la loi du 30 avril 1921,

Vu le décret et l'instruction du 12 septembre 1921 relatifs à l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs,



Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Tout militaire ayant appartenu ou appartenant à un des commandements ou missions désignés ci-après et y ayant obtenu une citation pour fait de guerre soit au titre français, soit au titre des armées étrangères auprès desquelles ces commandements et missions étaient accrédités, aura droit à l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures :

*Levant.* — Détachement français de Palestine Syrie depuis le 11 novembre 1918 jusqu'au 10 janvier 1919.

Troupes françaises du Levant, depuis le 10 janvier 1919 jusqu'au 10 octobre 1919.

Armée française du Levant, depuis le 10 octobre 1919.

*Orient.* — Commandement des armées alliées et commandements subordonnés, depuis le 11 novembre 1918, jusqu'au 28 août 1920.

Corps d'occupation de Constantinople, depuis le 28 août 1920.

*Maroc.* — Troupes d'occupation du Maroc depuis le 11 novembre 1918.

*Afrique équatoriale française.* — Contre-rezzou du Tibesti (août à décembre 1919).

Opérations menées en 1919 :

1° Au Tchad, par la 7<sup>e</sup> Compagnie méhariste ;

2° Dans les régions de l'Ouham et de Baibokoum et aux confins du Soudan égyptien, par les détachements du 3<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs sénégalais ;

3° En pays Bape, par les détachements de tirailleurs sénégalais du Cameroun.

*Afrique occidentale française.* — Combat de Délimane (11 décembre 1918), affaire d'Intakous (Tombouctou), sergent Simon le 16 décembre 1918.

Opérations du Mono (colonne du lieutenant-colonel Millot, du 11 novembre 1918 à janvier 1919).

Combat d'Achorat, le 6 février 1919.

Affaire de Tassick (Tombouctou), lieutenant Germain le 10 juin 1919.

Affaire de Termitt (Zinder) lieutenant Chaumeil, le 7 août 1919.

Opérations contre le rezzou Regueibat, dans le cercle de Madaoua, capitaine Berthome (juin à août 1919).

Opérations ayant amené la capture de Tégama, ancien sultan d'Agadez, lieutenant Rayat (du 28 avril au 30 mai 1919).

Combat de Hueo (Haut-Sénégal et Niger) capitaine Faur (mars 1920).

Opérations de Tabi (Tombouctou), colonel Mangeot, (octobre et novembre 1920).

Affaire de Téquidda N'Técum (Agadez), adjudant Mary (4 décembre 1920).

*Indo-Chine.* — Opérations dans la province de Sontay, commandant Dez (du 14 novembre au 15 décembre 1918).

Opérations dans le 1<sup>er</sup> territoire militaire et dans la province de Quang-Yen, général Nogues (du 16 novembre 1918 au 20 juin 1919).

Colonne contre les Méos du Haut-Laos, colonel Angeli (du 1<sup>er</sup> septembre 1919 au 1<sup>er</sup> avril 1920).

*Missions militaires.* — Pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie)\* Haute-Silésie, Pologne, Tchéco-Slovaquie, Russie, Caucase, Sibérie, Hongrie, Roumanie.

Par application de l'instruction ministérielle du 12 septembre 1921, la décision sera prise par le ministre, à qui les intéressés devront adresser leur demande, dans les conditions fixées par cette instruction.

ARTICLE 2. — Pour les faits postérieurs au présent arrêté, le droit de citation à l'ordre de l'armée est, jusqu'à nouvel ordre, délégué au Maréchal de France, commissaire résident général de France au Maroc, commandant les troupes d'occupation et au haut commissaire de la République française en Syrie, commandant l'armée française du Levant, qui désigneront, dans les conditions prévues par le paragraphe b) des dispositions particulières de l'instruction ministérielle du 12 septembre 1921, les autorités subordonnées ayant qualité pour accorder les citations aux divers échelons inférieurs à l'armée.

ARTICLE 3. — Toute attribution de citation à l'ordre de l'armée devra comporter, dans le plus bref délai, l'envoi au cabinet du ministre (2<sup>e</sup> bureau), d'une copie de l'extrait d'ordre accordant la citation.

Paris, le 18 octobre 1921,

Signé : Louis BARTHOU.

Voici l'arrêté concernant la Marine (il fut publié au *J. O.* du 1<sup>er</sup> décembre 1921, page 13152, 1<sup>re</sup> colonne).

Cet arrêté avait été précédé d'une instruction du Ministre de la Marine, publiée au *J. O.* du 22 octobre 1921 (page 11991, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> colonnes) et portant sur l'application du décret du 12 septembre 1921 sur la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures ; cette instruction est signée : Guist'hau.

Le ministre de la Marine,

Vu la loi du 30 avril 1921,

Vu le décret du 12 septembre 1921 et l'instruction du 21 octobre 1921, relatifs à l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Tout militaire de l'armée de mer ou tout agent civil embarqué ayant appartenu ou appartenant à l'une des forces navales désignées ci-après et y ayant obtenu une citation pour fait de



guerre, aura droit à l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs :

*Division navale de la Baltique*, depuis le 11 novembre 1918 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1920.

*Escadre Méditerranée orientale*, depuis le 11 novembre 1918 jusqu'au 20 juillet 1921.

*Division navale du Levant*, depuis le 20 juillet 1921.

*Division navale de Syrie*, depuis le 20 juillet 1921.

Conformément aux dispositions du paragraphe 7 c) de l'instruction du 21 octobre 1921, la décision attribuant la Croix de guerre pour les citations obtenues antérieurement sera prise par le Ministre au vu des propositions adressées par les commandants des forces navales, énumérées ci-dessus.

ARTICLE 2. — Jusqu'à nouvel ordre, par application de l'article 6 b) du décret du 12 septembre 1921, le droit de citation à l'ordre de la division et de la brigade est délégué au contre-amiral commandant la division navale du Levant et au contre-amiral commandant la division navale de Syrie ; le droit de citation à l'ordre du régiment est délégué aux officiers supérieurs commandant une unité de l'une de ces deux forces navales.

Paris, le 26 novembre 1921.

GUIST'HAU.

Il est utile aussi de reproduire ici l'arrêté du 27 juillet 1922, publié au *J. O.* du 29 juillet 1922 (page 7970, 1<sup>re</sup> colonne) et complétant l'arrêté du 18 octobre 1921, fixant pour l'armée de terre les opérations donnant droit à la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs pour ceux ayant fait l'objet d'une citation :

Le Ministre de la Guerre et des Pensions,

Vu la loi du 30 avril 1921,

Vu le décret et l'instruction du 12 septembre 1921,

Vu l'arrêté du 18 octobre 1921,

relatifs à l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs.

Arrête :

ARTICLE UNIQUE. — Tout militaire ayant obtenu une citation pour fait de guerre au titre des opérations ci-après, aura droit à l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs :

*Régions sahariennes.* — Reconnaissance dans le sud de l'Iguidi et le Djebel-el-Hank, dirigée par l'adjudant-chef Cuvelier (du 16 mai au 3 juin 1919).

*Afrique occidentale française.* — Opérations de la subdivision de Kidal :

Affaire d'Inakafé (19 octobre 1921) ;

Affaire d'Aueschaye (3 décembre 1921).

*Indo-Chine.* — Opérations contre les Méos du Haut-Laos (colonel Dorey, 8 décembre 1920 au 21 mars 1921).

Opérations effectuées dans la région de Langson-Cao-Bang : combats de Xy-Lua, Dong-Dang, Ban-Day et Lung-Sung, du 8 au 22 octobre 1921 (colonne le Boulanger).

Opérations effectuées dans la région de Tien-Hoi, les 5, 6 et 7 janvier 1922 (groupe mobile Thomas).

Par application de l'instruction ministérielle du 12 septembre 1921 la décision sera prise par le Ministre, à qui les intéressés devront adresser leur demande, dans les conditions fixées par cette instruction.

Paris, le 27 juillet 1922,

MAGINOT.

Tout commentaire serait superflu, les documents officiels suffisent amplement pour renseigner sur la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs, que l'on a coutume de nommer en abrégé : Croix de guerre des T. O. E.

Une remarque s'impose cependant : la loi du 30 avril 1921 mentionne, dans son article 2, que la nouvelle croix de guerre portera au revers l'inscription : " Théâtres d'opérations extérieurs " ; or, ce texte manquait de précision quant à la disposition de cette inscription, ce qui fait que l'on rencontre deux types de la croix de guerre, dite des T. O. E. Le premier type porte au centre les mots : Théâtres — d'opérations — extérieurs, disposés : le premier incurvé vers le haut dans la partie supérieure du centre, le second horizontalement au milieu du centre, et le troisième incurvé vers le bas dans la partie inférieure du centre. Le second type porte les trois mots disposés horizontalement l'un au-dessous de l'autre. Ces deux types ont été également décernés aux troupes sans distinction (ces deux interprétations provenant de frappes différentes), il était donc intéressant de signaler ce détail.





104 - de Liège (Bel.)



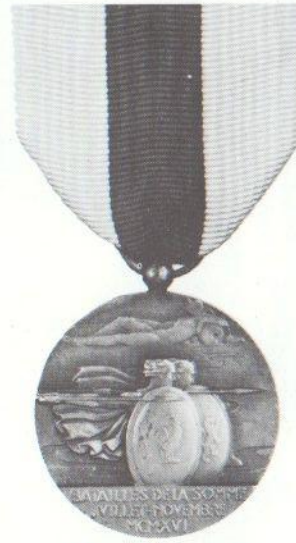
105 - de Saint-Mihiel



106 - des 3 Cités (Bel.)



107 - d'Arras



108 - de la Somme



109 - de la Marne



110 - de l'Argonne



111 - de Rhénanie



112 - de Hte-Silésie



113 - de la Baltique (All.)





114 - Verdun : Mle Off.



115 - 3<sup>e</sup> Mle Prud'homme



116 - 4<sup>e</sup> Mle Revillon



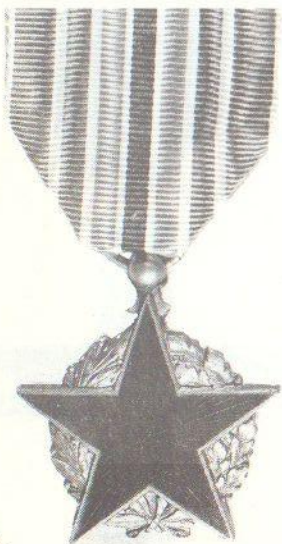
117 - 5<sup>e</sup> Mle Anonyme



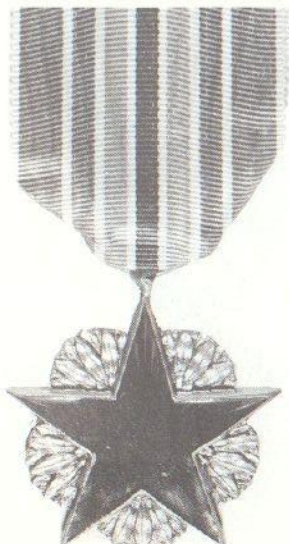
119 - Blessés milit. 1<sup>er</sup> Mle



118 - 6<sup>e</sup> Mle René



120 - Blessés milit. 2<sup>e</sup> Mle



121 - Blessés milit. 2<sup>e</sup> Mle var



122 - Blessés milit. 2<sup>e</sup> Mle var

# 14 JUILLET 1916 JOURNÉE DE PARIS

AU PROFIT DES ŒUVRES DE GUERRE  
DE L'HÔTEL DE VILLE



Roullot 1916

ÉDITEUR IMP. H. CHACHOIN, 108, rue Folie-Méricourt.

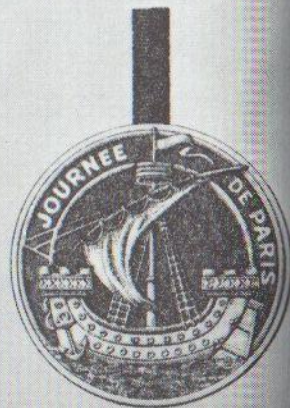


14 JUILLET 1915



JOURNÉES DU POILU A PARIS

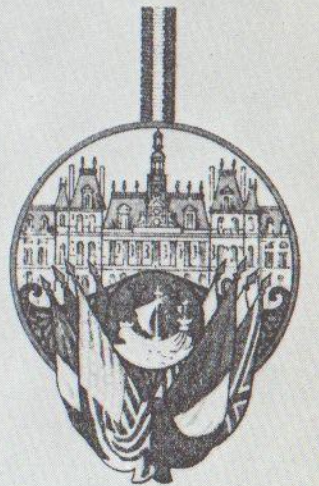
14 JUILLET 1916



INSIGNES OFFICIELS

14 JUILLET 1917

JOURNÉES DU POILU A PARIS





X<sup>ME</sup> ARMÉE

# CITATION

A L'ORDRE DE LA X<sup>ME</sup> ARMÉE

*Le Général Mangin C<sup>te</sup> la X<sup>me</sup> Armée*

*Cite à l'Ordre de l'Armée*

*l'Escadille 18 :*

Unité remarquable par son entrain, son allant, sa bravoure, sa haute conception du devoir. Sous le commandement du Capitaine Collet, a participé brillamment depuis Janvier 1916 aux opérations importantes faites sur le front de Verdun, Somme, Champagne. Au cours de l'offensive ennemie de Mai à Juin 1918, a donné de nouvelles preuves de son esprit de sacrifice, en exécutant, malgré des moyens réduits, toutes les missions demandées. De Juillet à Août 1918, a été de tous les combats, affirmant encore ses belles qualités militaires, son abnégation mépris du danger et sa foi patriotique. Malgré de lourdes pertes, n'ayant jamais connu le repos, elle est toujours aussi fraîche, toujours animée du plus superbe esprit offensif.  
Compte 346 missions photographiques, 1185 reconnaissances, 245 réglages, 6 actions ennemies abattues.

Au OGA le 12 Octobre 1918

Ordre Général  
N° 844 du 12 Octobre 1918

Le Général  
C<sup>te</sup> la X<sup>me</sup> Armée

*L. Mangin*



Les drapeaux de la Division Marocaine

De gauche à droite : Le 7<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs. 4 citations. Fourragère de la Médaille Militaire ; le Régiment de Marche de la Légion Étrangère. 6 citations. Fourragère de la Légion d'Honneur ; le 8<sup>e</sup> Régiment de Zouaves. 5 citations. Fourragère de la Médaille Militaire ; le 4<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs. 3 citations.



AUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE

CEUX QUI PIEUSEMENT SONT MORTS POUR LA PATRIE  
ONT DEPUIS QU'ILS SONT MORTS LA FOULE VIVANTE ET PRIÉ  
ENTRE LES PLUS BEAUX NOMS LEUR NOM EST LE PLUS BEAU  
TOUTE GLOIRE APRÈS DEUX PASSÉ ET TOUJOURS ÉCHÉVÉ  
ET COMME LA MÈRE D'UN ENFANT QUI MOURRAIT  
LA VOIX D'UN PEUPLE ENTENDU EN BERCE EN LEUR TOMBEAU



A LA MEMOIRE

DE  
*Engel* Charles Joseph  
*Soldat au 109<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie*

MORT POUR LA FRANCE

*le 23 juin 1915*

HOMMAGE DE LA NATION

(Loi du 27 Avril 1915)

Le Président de la République :

*Poincaré*

COMPTON DES ARTS ET MÉTIERS

PARIS RECONNAISSANCE

## CONCLUSION

Cet ouvrage commençait par la croix de guerre française, il était naturel, en dehors de toute question chronologique, qu'après avoir passé en revue les croix et médailles de tous les états du monde ayant participé à la grande guerre, nous revenions pour terminer à la France. La croix de guerre des T. O. E. nous a procuré cette occasion et, tout comme la croix de guerre de 1914-1918, nous permet de tirer, de cet examen des décorations de guerre, une constatation dont on peut être légitimement fier : c'est que les croix de guerre françaises sont parmi les décorations les plus démocratiques que la guerre ait fait naître. En France, point de distinction entre le mérite du simple poilu ou celui du général, la croix de bronze récompensait également les deux et c'est, disons-le, un sentiment bien français d'avoir mis sur le même rang les sacrifices des humbles et les bons services des grands chefs.

Une autre constatation découle de cette histoire médaille de la guerre et vient heureusement combattre l'opinion de ceux qui prétendent qu'en France on décore pour tout et à tout propos. La France sut, de 1914 à 1918, se contenter d'une simple croix de guerre, alors que presque tous les états, même les plus insignifiants, créèrent plusieurs distinctions. Enfin, si comme nous l'avons déjà dit plus haut, il y eut des croix de guerre qui s'égarèrent, malgré tout, il faut le reconnaître, notre croix récompensa presque toujours la bravoure et le mérite ; les influences, les questions d'intérêt, l'argent même, n'atteignirent pas sa dignité ; et toutes les croix dont il a été question dans cet ouvrage, certaines croix allemandes



notamment, sont loin d'être dans le même cas. Beaucoup font sourire dans le pays d'origine, d'autres passent inaperçues, étant donné le nombre imposant de soldats décorés, d'autres enfin ne sont pas portées par leurs titulaires, tant est grand le discrédit dont elles souffrent.

## 9 LA MÉDAILLE INTERALLIÉE DE LA VICTOIRE

L'existence de cette médaille dans 14 pays différents en fait un exemple rare parmi les distinctions internationales. Elle a été dépassée depuis par la *Médaille de CORÉE* mais il semble que sur les plans du prestige et de l'esthétique, la palme revienne à la première.

L'idée de sa création revient à la France, ce qui est normal étant donné que son territoire national a constitué le principal champ de bataille de cette GRANDE GUERRE de 1914-1918.

### 1 - EN FRANCE

Sa naissance fait l'objet, comme il se doit, de propositions successives avant d'être approuvée :

● *Le 5 mars 1918*, Monsieur BOUILLOUX-LAFONT présente à la Chambre des Députés une proposition de loi sur « une *Médaille Commémorative Internationale de la GUERRE* ». Cette proposition est renvoyée à la Commission de l'Armée aux fins d'étude. Mais cette Commission a bien d'autres travaux durant cette dernière année de guerre... Et la première proposition n'a pas de suite.

● *Le 17 décembre 1918*, un autre député, Monsieur LEBEY, présente une nouvelle proposition de loi sur une *Médaille de la Victoire*. En effet, l'Armistice est signé depuis plus d'un mois et le mot victoire peut être prononcé. Cette deuxième proposition de loi est confiée à la Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts.

● *Le 24 janvier 1919*, un mois après, le Maréchal FOCH présente à son tour, mais cette fois devant le Conseil Supérieur des Alliés, composé des chefs d'États réunis en Conférence de la Paix, la proposition suivante :



« J'ai l'honneur de proposer au Conseil Suprême des Alliés que les combattants de la Grande Guerre, appartenant aux différentes nations, reçoivent une même médaille commémorative.

Ce glorieux insigne, porté par eux dans toutes les parties du monde, entretiendrait et conserverait des sentiments d'éternelle camaraderie qui, après avoir fait sur le champ de bataille la force de nos armées, assureraient dans la paix la grandeur des nations alliées par l'union dans le souvenir ».

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition du Maréchal.

Les éléments de base sont dès lors définis :

Il s'agit de créer une médaille qui sera portée avec un ruban, identique pour tous les pays, et figurant les couleurs de deux arcs-en-ciel, placés en opposition.

La médaille doit être en bronze de 36 millimètres et seul l'avvers, qui doit représenter une Victoire traitée par un sculpteur national, est imposé. La gravure du revers, qui devra porter l'inscription *LA GRANDE GUERRE POUR LA CIVILISATION* est laissée à la libre interprétation de chaque pays.

● Le 17 juin 1919, le projet de loi déposé devant la Chambre des Députés donne lieu à renvoi pour étude détaillée mais à promulgation de mesures provisoires qui font l'objet du Décret du 2 novembre 1919, il définit :

- la médaille commémorative internationale de la Grande Guerre dite de la Victoire ;
- l'article 2 donne la liste des catégories de personnels autorisés à porter cette médaille ;
- les personnes remplissant les conditions d'attribution sont autorisées à porter le ruban de la médaille, soit sur l'uniforme, soit sur les vêtements civils, en attendant la création de la médaille.

Les opérations de création, de fabrication de mise en place et de distribution se sont révélées à la fois si complexes et si onéreuses pour le budget de l'État que ce n'est qu'au bout de 2 années (4 ans après la première proposition), le 20 juillet 1922, que la loi définitive est enfin publiée.

Cette loi précise :

Art. 1. — Qu'il est créé une Médaille Interalliée dite « *MÉDAILLE DE LA VICTOIRE* ».

Art. 2. — Que la médaille sera exécutée par voie de concours entre les artistes français, d'après le programme ci-après qui a été arrêté de façon que les différentes médailles exécutées par chaque nation alliée ou associée soient d'un aspect aussi identique que possible :

- la médaille sera en bronze, ronde et du module d'environ trente-six millimètres ; sa couleur, sa patine, son épaisseur ainsi que sa bélière seront semblables à celles de la Médaille Commémorative de 1870 ;
- l'avvers représentera une Victoire ailée, en pied, debout et au milieu de la médaille et de face, le fond et les bords seront unis, sans aucune inscription ni date, la tranche sera également unie ;
- le revers portera l'inscription : « *La Grande Guerre pour la Civilisation* ».

● Le 7 octobre 1922, une Instruction Ministérielle précise que cette médaille attribuée à tous les militaires présents dans les unités dont la liste était donnée en annexe et qui, sous forme de tableaux, comprenait non seulement les formations ayant combattu sur les champs de bataille français, mais aussi celles des fronts d'ORIENT, de RUSSIE, du CAMEROUN, de PALESTINE, etc.

Après vérification des titres des postulants, les Bureaux de Recrutement délivrèrent, sans formalité, des certificats nominatifs d'attribution.

## LES MODÈLES DE LA MÉDAILLE FRANÇAISE

Il aurait été étonnant que les Français, champions de l'individualisme, se contentent du modèle officiel gravé par l'Administration des Monnaies.

D'autres fabricants frappèrent des médailles signées d'autres graveurs. C'est ainsi qu'il existe :

- un modèle PAUTOT (sur l'avvers) et MATTEI (sur le revers) ;
- un modèle CHARLES (difficile à déchiffrer sur l'avvers) ;
- un modèle sans signature,

dont les VICTOIRES et les inscriptions du revers bien qu'identiques sont de facture et de style différents.

Bien entendu, ces modèles sont moins répandus que le modèle officiel car ils coûtaient plus cher et ne se trouvaient que chez certains fabricants alors que tous les tailleurs militaires et civils de toutes les villes françaises détenaient le modèle de l'Administration des Monnaies.

## 2 - DANS LES AUTRES PAYS

Douze autres pays fabriquèrent cette médaille.

Il s'agit dans l'ordre alphabétique de : BELGIQUE, BRÉSIL, CUBA, ÉTATS-UNIS, GRANDE-BRETAGNE, GRÈCE, ITALIE, JAPON, PORTUGAL, ROUMANIE, SIAM, TCHÉCOSLOVAQUIE... dont certains exemplaires sont introuvables, tout au moins en France.



Si l'on y ajoute la FRANCE et la version anglaise pour l'AFRIQUE DU SUD : c'est au total 14 PAYS.

Dans l'ensemble, chaque pays a suivi des règles d'attribution comparables à celles de la France. Il en a été de même pour la fabrication des médailles. Chaque pays a créé un concours national entre ses sculpteurs et a choisi un modèle officiel.

Et la plupart d'entre eux ont cependant créé en plus comme la France une *Médaille Commémorative de 1914-1918*.

Les États-Unis n'en ont pas créé ; c'est ce qui explique que le ruban de leur Médaille de la Victoire porte des agrafes de bronze avec des noms de batailles, de pays : SAINT-MIHIEL, AISNE, ITALY, SIBERIA, etc. Il y a ainsi 38 agrafes dont 19 pour l'Armée de Terre et 19 pour la Marine.

La Grande-Bretagne a créé une version de sa médaille pour les troupes sud-africaines. Cette médaille se distingue par le revers qui porte une double inscription en langue anglaise et en langue néerlandaise. A noter aussi que les médailles anglaises (et sud-africaines) portent sur la tranche les initiales des prénoms, le nom en entier et le corps d'appartenance, le tout précédé le plus souvent du numéro matricule.

### 3 - LA MÉDAILLE DE LA SOLIDARITÉ DE PANAMA

Cette médaille est souvent rattachée à la série des médailles Internationales bien qu'elle ne présente pas les caractéristiques de ces médailles. Cela provient de ce que le gouvernement de la République du PANAMA tint à s'associer à la Victoire des Alliés en 1918.

Pour commémorer son alliance morale avec les puissances de l'Entente, le Gouvernement décida à la fin de 1918 de créer la *Médaille de la Solidarité avec les Alliés*. Cette médaille en bronze est de style comparable à celui des Médailles de la Victoire. C'est une création du sculpteur français LORDONNOIS. Cette médaille n'a eu qu'un très faible tirage et a été attribuée nominativement aux généraux des Armées Alliées : le ruban porte alors une rosette. Quelques exemplaires sans rosette ont été attribués aux combattants ayant eu une grande notoriété au combat tels les aviateurs ayant le plus grand nombre de victoires aériennes.

Quelques exemplaires en or ont été attribués aux Commandants en Chef des Alliés, tels le Maréchal FOCH, le Maréchal HAIG, le Général PERSHING, etc.

A noter que le ruban figure les couleurs de 2 drapeaux tricolores français juxtaposés par le bleu.

## 10 LES MÉDAILLES COMMÉMORATIVES NON OFFICIELLES

Certains combats de 1914/1918 particulièrement violents et glorieux ont provoqué la création de médailles commémoratives.

Ces créations, n'étant pas issues d'une loi proposée par le Gouvernement et votée par le Parlement, ne sont pas officielles.

Ce sont généralement des médailles créées soit par des villes, soit par des associations d'Anciens Combattants.

### 1. PAR DES CONSEILS MUNICIPAUX DE VILLES BELGES ET FRANÇAISES

Les principales sont :

— La *Médaille de VERDUN*, créée le 20 novembre 1916, après la reprise du Fort de Vaux (2/ XI). Outre le modèle officiel de VERNIER, on connaît 5 autres modèles de cette médaille.

— La *Médaille de LIÈGE*, attribuée pour la première fois en avril 1920 aux défenseurs du camp retranché de Liège qui résistèrent en août 1914 sous le commandement du Général LEMAN.

D'autres médailles commémoratives ont été créées plus tardivement. Parmi elles, figurent :

— La *Médaille de SAINT-MIHIEL*, créée le 15 février 1936 pour honorer les combattants américains et français des combats de septembre 1918. Le modèle officiel est de FRAISSE. Il existe un deuxième modèle créé par la Maison DELANDE.



— *La Croix Flamande des 3 cités*, créée en 1955 par les conseils des 3 cités Belges : NIEUPORT, DIXMUDE, YPRES pour honorer les combattants belges, anglais et français ayant participé aux combats des Flandres de 1914/1918.

— *La Médaille d'ARRAS*, destinée aux combattants de l'Artois. Après avoir créé une médaille de table en 1936, le Conseil municipal à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire des combats (1964) transforma la médaille en décoration par l'adjonction d'un ruban. Le nom du graveur : P. BOUVIER est sur la médaille.

— *La Médaille de CHARLEROI*, bien que créée par l'association franco-belge des Anciens Combattants, c'est avec l'accord de la municipalité de Charleroi que cette médaille a été créée en 1961. L'avers reproduit les armes de la ville.

## 2. PAR DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

Il est difficile d'en établir le recensement exact. Les plus connues sont :

— *La Médaille de la MARNE*, créée en 1937 et attribuée par l'Association des Amis du Fort de la Pompelle et des soldats de la Marne à Reims.

— *La Médaille de la SOMME*, créée en 1956 par l'Association des Anciens Combattants de la Somme de 1914 et de 1940, d'où la médaille qui porte au revers les trois dates : 1914/1918/1940.

— *La Médaille de l'ARGONNE ET DE VAUQUOIS*, créée en 1961 par le Comité de l'Argonne du Souvenir Français pour honorer les combattants de l'Argonne. La gravure est de BECKER. Il existe deux modèles qui se distinguent par le système d'attache à boule ou plate, et par la gravure du revers.

— *La Médaille des Rescapés de L' AISNE* créée en 1966 par les Anciens Combattants de l'Aisne de 1914 et de 1940. Cette médaille reproduit le Moulin de LAFFAUX à l'avers et porte l'inscription « Chemin des Dames - Aisne » au revers. Deux agrafes : 1914/1918 et 1939/1940 distinguent les combattants des deux guerres.

— *La Médaille des combats de CHAMPAGNE*, créée en 1971, cette médaille reproduit le monument élevé aux morts de Champagne à NAVARIN.

— *La Médaille de RHENANIE*, créée en 1925 par la Fédération des Anciens Combattants de Rhénanie et de la Ruhr. Elle est signée DELANNOY. Elle a deux modèles qui se distinguent par l'inscription du revers. Le deuxième modèle porte : REHÉNANIE - RUHR - TYROL. C'est en réalité un souvenir des troupes d'occupation en Allemagne et en Autriche.

## 3. PAR LE GOUVERNEMENT INTERALLIÉ DE HAUTE-SILÉSIE

*La Médaille de HAUTE-SILESIE*, créée le 22 septembre 1921, est destinée aux personnels des troupes d'occupation de Haute-Silésie : franco-italo-anglaises. Bien que non-officielle par sa création, le port en est toléré sous réserve du visa de la Grande Chancellerie sur le diplôme d'attribution.

## 4. PAR DES GROUPEMENTS D'ANCIENS COMBATTANTS ALLEMANDS

Les opérations menées en 1918/1919 par les corps-francs Allemands, composés principalement d'Anciens Combattants en Silésie et dans les pays Baltes, ont donné lieu à création de médailles commémoratives non-officielles elles-aussi, mais que l'on trouve sur certaines barettes de décorations. Ce sont principalement :

— *La Médaille de SILÉSIE*, qui a la forme d'un aigle aux ailes noires avec sur sa poitrine l'inscription : FÜR SCHLIESEN ;

*La Croix de la BALTIQUE*, qui a la forme d'une croix grecque aux extrémités fleurdelysées, elle est dorée et fixée sur une deuxième croix en métal noir ;

— etc.



## 11 LES SOUVENIRS FRANÇAIS DE LA GRANDE GUERRE

Dans un ouvrage de ce type destiné à rendre compte des diverses décorations des combattants de la Grande Guerre, il est difficile de ne pas consacrer un court chapitre aux autres insignes ou objets qui ont été remis à titre de souvenir soit à eux-mêmes, soit à leur famille, soit à leurs concitoyens de l'arrière.

### 1. L'INSIGNE DES BLESSÉS

Créé en 1916, c'est à l'origine une étoile d'émail rouge de 10 millimètres qui doit être portée sur le ruban de la future médaille commémorative de la guerre.

Ce ruban fut alors défini par un fond blanc partagé en deux parties par une raie centrale rouge. On trouve de part et d'autre une raie jaune et deux raies bleues.

Mais il advint que le 23 juin 1920, lorsque fut choisie la médaille commémorative, le ruban de cette dernière se composa de cinq raies verticales rouges sur fond blanc. Dès lors, l'étoile rouge à cinq pointes aurait dû réglementairement émigrer sur ce ruban.

Il n'en fut rien, et non seulement le ruban primitif fut conservé, mais l'insigne lui-même se transforma en une *Médaille des Blessés Militaires* (il en existe une pour les blessés civils). Et du moment qu'il s'agissait d'une médaille non-officielle, chaque fabricant a créé son propre modèle. C'est ainsi qu'il existe au moins *six modèles* de cette médaille qui sont plus ou moins tolérés.

Le Docteur ROGER a distingué *deux modèles* :

— *le premier*, ajouré, se compose de l'étoile entourée d'une couronne de feuilles de chêne à gauche et de feuilles de laurier à droite. Cette couronne est généralement ouverte ;

— *la deuxième* se caractérise par l'étoile posée sur une médaille dorée formée d'une couronne de feuillages ayant des dimensions et des formes variables d'où les *cinq variantes recensées*.

### 2. LA FOURRAGÈRE A TITRE INDIVIDUEL

Par la circulaire du 22 février 1918, tout combattant ayant participé aux *faits de guerre*, visés dans les citations ayant provoqué l'attribution de la fourragère à leur unité, pourra la conserver, à titre individuel, même après affectation à un autre corps ne l'ayant pas.

Ce droit fait l'objet d'une attestation du chef de corps. Généralement lorsqu'un corps a été cité à l'ordre, chaque combattant reçoit la copie de la citation avec au bas la mention de son nom, de sa présence au corps et de la signature de son chef de corps.

A noter que pour obtenir la fourragère aux couleurs de la croix de guerre, l'unité devait obtenir deux citations, pour celle de la médaille militaire ; il en fallait quatre et six pour celle de la Légion d'honneur.

C'est cette décision qui explique les *fourragères modèle réduit* que l'on trouve sur certaines croix de guerre qui indiquent que le titulaire en plus de sa citation personnelle a appartenu à un corps l'ayant obtenu.

Cette décision explique aussi la présence d'une fourragère placée dans un cadre-souvenir de guerre.

### 3. LES CHEVRONS DE CAMPAGNE ET DE BLESSURE

La même circulaire accorde un chevron :

— *sur le bras gauche*, aux combattants après une année de présence et un chevron supplémentaire pour chaque nouvelle période de 6 mois de guerre ;

— *sur le bras droit*, aux blessés de guerre.

Ces chevrons ont la forme d'un V renversé et sont de la couleur du galon sauf sur les vêtements de combat, où ils sont quel que soit le grade, de la couleur des galons de caporaux.

*Nota* : l'on peut facilement constater sur les photos la fierté du combattant qui met ostensiblement son bras gauche en avant pour que l'on puisse compter ses mois de campagne et de présence au front.

### 4. LE CASQUE-SOUVENIR DU POILU

Par décret présidentiel du 18 décembre 1918, il a été attribué à chaque officier ou soldat appartenant ou ayant appartenu à une formation des armées, un casque qui restera dans les familles comme étant le *souvenir des combats, héroïquement soutenu pour la liberté du pays* (Clemenceau).

*Nota* : ce décret explique le nombre important de casque du modèle Adrian de la guerre 14/18, aux insignes différents suivant les armes (et les pays), que l'on trouve sur le marché du fait de la disparition de leurs titulaires.



## 5. L'INSIGNE DES AVIATEURS

Par décret présidentiel du 24 mars 1919, chaque officier ou homme de troupe, des armées de terre et de mer appartenant ou ayant appartenu au personnel navigant d'une unité combattante de l'aviation ou de l'aérostation, recevra l'insigne mobile distinctif de son emploi. Il sera aussi remis aux familles des membres du personnel navigant, mort pour la France en service aérien ou des suites des blessures contractées dans ce service.

*NOTA* : Les aviateurs purent eux-aussi conserver leur casque de pilote. Ce casque au profil caractéristique est en liège revêtu de tissu caoutchouté de couleur acajou. Il est doté d'une visière et le protège-nuque de tissu, qui se termine en une large jugulaire, porte deux protège-oreilles en cuir.

C'est ce qui explique que certains collectionneurs de casques possèdent un exemplaire de ce type.

A noter que ce casque, avec les insignes et la combinaison de vol étaient les seuls éléments qui distinguaient les officiers pilotes, car ceux-ci ont porté pendant la guerre les uniformes de leurs unités d'origines.

## 6. LA PLAQUE DE CASQUE DU DÉFILÉ DE LA VICTOIRE

Tous les officiers et soldats ayant participé au défilé de la victoire le 14 juillet 1919 ont reçu une plaque d'une forme spéciale destinée à recouvrir la visière de leur casque.

Cette plaque en cuivre embouti, est dorée et porte au centre un médaillon ovale entouré de feuilles de laurier, portant l'inscription suivante, elle-même emboutie :

« SOLDAT DE LA GRANDE GUERRE 1914/1918 ».

Cette inscription est précédée d'un espace destiné à recevoir le grade, le prénom et le nom du titulaire.

Malheureusement ces plaques ont été livrées trop tardivement pour que les unités puissent faire graver les noms des participants au défilé.

C'est ce qui explique que l'on trouve généralement ces plaques sans nom. Seuls quelques officiers ont pu le faire, c'est pourquoi ce sont des plaques d'officiers que l'on trouve gravées.

La matière (cuivre) explique aussi que ces plaques ont pu survivre à la rouille qui a souvent détruit ou détérioré le casque métallique sur lesquels elles étaient fixées.

## 7. LE DIPLOME DES MORTS POUR LA FRANCE

Créé par la loi du 27 avril 1916, ce diplôme d'honneur est destiné à offrir un témoignage de reconnaissance aux familles des soldats et officiers tués pendant la guerre.

Le diplôme se présente sous la forme d'un document de format 25 x 34 (plus les marges) portant en tête : « Aux morts de la Grande Guerre » et en bas : « La patrie reconnaissante ». Les deux tiers supérieurs du document reproduisent la Marseillaise de Rude qui figure sur l'Arc de Triomphe, et dans la partie restante, le texte d'attribution :

« A la mémoire de \_\_\_\_\_ mort pour la France le \_\_\_\_\_ »

Hommage de la Nation.

Le Président de la République et la griffe de R. POINCARÉ.

*Nota* : Le Président de la République remis lui-même les premiers diplômes à un millier de familles réunies au Grand-Palais à Paris le 14 juillet 1916.

## 8. LES SOUVENIRS DIVERS

Un tel événement a donné lieu, comme il se doit, à la création d'un certain nombre d'objets-souvenirs.

Ceux-ci sont de deux origines différentes :

*Origine commerciale*

C'est ainsi qu'il a été mis sur le marché un certain nombre d'objets en papier, en tissu, en verre ou en céramique. Ceux qui semblent avoir le mieux survécu car ils sont servi de thème à des collections sont les assiettes de faïence ou de porcelaine, les petits objets décoratifs en porcelaine : cendriers, bonbonnières, encriers, etc., ainsi que les carafes en verre ou les pots en céramique.

Les reproductions des drapeaux alliés, du canon de 75 et des décorations : légion d'honneur, médaille militaire et croix de guerre ainsi que les têtes des grands chefs : Joffre, Foch, etc., sont les sujets les plus reproduits.

Enfin, la forme de la croix de guerre a servi à reproduire en métal d'innombrables supports de photographies de poilus.

*Origine combattants*

Les combattants habiles, anciens artisans ou ouvriers, ont occupé leurs loisirs forcés en travaillant les matières qu'ils avaient à portée de main : douilles de cartouches ou d'obus. La plupart d'entre eux ont confectionné des objets utilitaires tels les briquets dont on trouve de véritables collections de modèles ingénieux. Certains autres, mieux outillés à l'arrière, ont transformé des douilles d'obus en pots à fleurs, etc.

## 9. LES JOURNÉES DU POILU

La plupart des objets souvenirs commerciaux ont été vendus au cours de « Journées du Poilu » organisées aux divers niveaux national, départemental et communal.



Ces journées avaient pour but l'organisation de quêtes dont le produit était destiné à l'envoi de colis aux combattants nécessiteux ou sans famille, comme à ceux originaires des régions envahies, ainsi qu'aux combattants d'outre-mer ou alliés.

Suivant le procédé habituel, les quêteurs qui étaient identifiés par de *grands insignes* sur carton, épingleaient sur la poitrine des donateurs *un petit insigne de papier ou de métal* portant une image symbolique et quelquefois la date et le nom de la journée.

Ce grand nombre de journées a produit de ce fait un très grand nombre d'insignes qui peuvent servir de thèmes à des collections intéressantes, surtout si l'on peut les compléter par les *affiches* qui ont été fabriquées à cette occasion. Certaines d'entre-elles sont signées d'artistes renommés tel Abel FAIVRE, STEINLEN, POULBOT, etc.

### 10. LA MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA CROIX-ROUGE

Il est enfin difficile de passer sous silence l'action de la Croix-Rouge pendant la guerre de 1914-1918. A cette époque, il n'existait qu'un Comité central chargé de coordonner les activités des trois sociétés suivantes :

la Société de Secours aux Blessés Militaires (S.S.B.M.) ;

l'Association des Dames Françaises (A.D.F.) ;

l'Union des Femmes de France (U.F.F.),

ayant chacune son autonomie de gestion.

Chaque société a créé sa *Médaille Commémorative de 14/18*, et l'U.F.F. en a même eu deux : l'une pour ses infirmières et l'autre pour son personnel administratif. L'Agence des Prisonniers de Guerre qui dépendait de la Croix-Rouge a aussi créé son insigne pendant cette période (voir tome II du « Guide des Ordres, Décorations et Médailles », le chapitre Sociétés de Croix-Rouge, pages 105 et suivantes).

## 12 INFORMATIONS ANNEXES

- Légendes des planches ..... 144
- Bibliographie ..... 145
- Informations sur les armées des Nations combattantes et les principaux événements de la Grande Guerre ..... 146
- Index des Croix et des Médailles reproduites dans les planches d'illustrations ..... 148



## LÉGENDES DES PLANCHES

Les insignes reproduits dans les planches d'illustration font l'objet de l'index placé en page 148. Voici les légendes des autres planches :

- Pl. 7* De haut en bas : Diplômes de la Croix de Guerre (Belgique) ; de la Croix de Guerre (France) ; de la Médaille Commémorative (Serbie) ; de la Médaille de Verdun (France).
- Pl. 8* De haut en bas : Diplômes de la Croix de Guerre (Roumanie) ; de la Médaille de la Victoire (Italie) ; de la Médaille de l'Yser (Belgique).
- Pl. 15* De haut en bas et de gauche à droite : Diplômes de la Croix de fer de 2<sup>e</sup> classe (Empire Allemand) ; de la Croix du Mérite Militaire de 3<sup>e</sup> classe avec épées (Bavière) ; de la Médaille du Courage (Hesse) ; de la Croix de Frédéric (Anhalt) ; de l'Ordre de la Bravoure (Bulgarie).
- Pl. 19* Affiche d'une journée du Poilu à Paris.
- Pl. 20* Insignes des Journées du Poilu qui ont été organisées à Paris pendant la Grande Guerre.
- Pl. 21*
- Pl. 22* Citation à l'ordre de l'Armée de l'Escadrille n° 18 signée du Général Mangin.
- Pl. 23* Les drapeaux de la Division Marocaine, commandée par le Général Daugan et dont on distingue les croix de guerre agrafées sur les cravates.

Noter les chevrons de campagne sur les manches et le fanion du Général commandant la Division portant la devise « Sans peur et sans pitié » (le 3<sup>e</sup> à partir de la droite).

Ce fanion est actuellement au Musée de la Légion Étrangère d'Aubagne.

- Pl. 24* Diplôme d'Honneur de Mort pour la France.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. - En langue française

- *La Croix de Guerre à 40 ans*. Association Nationale des Croix de Guerre. Paris. 1955.
- *La Croix de Guerre*. Paris. 1935. Par un groupe d'anciens combattants décorés de la Croix de guerre.
- *Croix de Guerre et décorations du soldat français de 1914-1918 et de ses alliés*. Catalogue de l'exposition organisée à ÉPINAL en 1968.
- *La Croix de Guerre 1914/1920*. M. de Pierredon. Paris 1924.
- *Les insignes des Blessés de Guerre*. P. Roger. Symboles et traditions, n° 55. 1971.
- *Les Journées de Poilu*. Bayle des Hermens. Symboles et traditions n° 76. 1975.
- *Les Décorations non-officielles de caractère militaire de 1914 à 1939*. Symboles et traditions du n° 73 et suiv., Colonel Rullier, Stiot, etc.
- *Les Médailles de la Somme et de l'Argonne*. R. Moreau. La Bombarde. Paris, 1981/1982.
- *Les Décorations officielles Françaises*. Administration des monnaies et médailles. Paris 1957.
- *Les Ordres et Décorations Belges*. Quinot. Bruxelles.
- *Bulletin Officiel des Armées*. Fascicules décorations. Paris. Imprimerie Nationale.

### 2. - En langue étrangère

- *The Médals, décorations and orders of the Great-War 1914-1918*. A. Purves. London. 1975.
- *Medal, Ribbons and orders of impérial Germany and Austria*. Neville. St-Yves-Cambridge. 1974.
- *Grosser Deutscher ordenskatalog, bis 1918*. Klenau. Munchen 1974.
- *Die orden und Ehrenzeichen der Deutschen Staaten*. Munchen 1982.



## LES ARMÉES DES NATIONS COMBATTANTES ET LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

États	Entrée en guerre	Mobilisés	Morts	Traité de paix	
<b>LES ALLIÉS</b>					
<b>1914</b>					
Serbie .....	28 juillet	700 000	150 000	28 juin 1919 Traité de Versailles avec l'Allemagne	
Monténégro ....	28 juillet	50 000	3 000		
Russie .....	1 <sup>er</sup> août	12 millions	1,7 million		
Belgique .....	4 août	250 000	14 000		
France .....	3 août	8,5 millions	1,4 million	10 sept. 1919 Traité de Saint-Germain en-Laye avec l'Autriche	
Empire Britannique .....	4 août	9 millions	1 million		
Japon .....	3 nov.	800 000	300	27 nov. 1919 Traité de Neuilly avec la Bulgarie	
<b>1915</b>					
Italie .....	23 mai	5,5 millions	650 000		
<b>1916</b>					
Portugal .....	9 mars	100 000	7 000	4 juin 1920 Traité de Trianon avec la Hongrie	
Roumanie .....	28 août	750 000	160 000		
<b>1917</b>					
États-Unis .....	2 avril	4,7 millions	115 000	10 août 1920 Traité de Sèvres avec la Turquie	
Grèce .....	30 juin	200 000	15 000		

Nota : La Chine, le Brésil, Panama et Cuba ont aussi déclaré la guerre à l'Allemagne.

## LES ARMÉES DES NATIONS COMBATTANTES ET LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

États	Entrée en guerre	Mobilisés	Morts	Bouleversements :	
<b>LES CENTRAUX</b>					
<b>1914</b>					
Empire Allemand .....	1 <sup>er</sup> août	10 millions	1,8 million	Disparition des 4 empires continentaux : ■ Empire Allemand et des HOHENZOLLERN ; ■ Empire Austro-Hon- grois et des HABS- BOURG ; ■ Empire Russe et des ROMANOV ; ■ Empire Turc et du sultanat.	
Autriche/ Hongrie .....	28 juillet	7,8 millions	1,2 million		
Turquie .....	3 novembre	3 millions	325 000		
<b>1915</b>					
Bulgarie .....	5 octobre	1,2 million	100 000		

### ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX :

**1914** - 29 août : TANNENBERG (victoire allemande sur russes) ; 12 septembre : LA MARNE (victoire française sur allemands) ; 1<sup>er</sup> novembre : L'YSER (les franco-belges contre les allemands).

**1915** - Février/septembre : LES DARDANELLES ; octobre : Armée d'Orient : SALONIQUE ; mai/septembre : offensives CHAMPAGNE/ARTOIS.

**1916** - Février/décembre : VERDUN (500 000 hommes de chaque côté tués, blessés ou disparus) ; juillet : LA SOMME pour soulager Verdun ; juin : victoire navale anglaise du JUTLAND.

**1917** - Mars : Nicolas II abdique ; avril ; les U.S.A. entrent en guerre. Série d'échecs sur le front français, sur le front italien (CAPORETTO), sur le front russe. Les Soviets signent l'armistice le 15 décembre à Brest-Litovsk.

**1918** - Les renforts allemands de l'Est (700 000) permettent des attaques allemandes fructueuses : Flandres, Picardie, Marne, Champagne. A partir du 18 juillet : attaque généralisée des alliés sous commandement unique de Foch. Puis ruptures successives des fronts Bulgare, Autrichien et Allemand qui aboutissent à des demandes successives d'armistice.



## INDEX DES CROIX ET MÉDAILLES

*Cet index ne mentionne que les insignes reproduits dans les planches d'illustration :*

● le chiffre placé devant chaque insigne indique son numéro d'ordre ;

● le chiffre placé en face de chaque pays correspond à la page du chapitre descriptif.

<b>France</b> .....	9	<b>Grande-Bretagne</b> .....	25
1 - Croix de Guerre 1914-1918		19 - Military Cross	
2 - Croix du Combattant 1914/18		20 - Military Médal	
3 - Combattant Volontaire 14/18			
4 - Reconnaissance Française			
5 - Commémorative 14/18			
6 - Blessés militaires			
7 - Médaille des Dardanelles			
8 - Médaille d'Orient			
9 - Croix de Guerre des T.O.E.			
<b>Belgique</b> .....	16	<b>Italie</b> .....	33
10 - Croix de Guerre 1914/1918		21 - Mérite de Guerre	
11 - Médaille de l'Yser		22 - Valeur militaire	
12 - Commémorative 1914/1918			
<b>Serbie</b> .....	18	<b>Portugal</b> .....	36
13 - Retraite d'Albanie		23 - Croix de guerre	
14 - Commémorative 1914/1918			
15 - Médaille de Miloch		<b>Roumanie</b> .....	37
		24 - Croix de guerre	
		25 - Croix de la Reine Marie	
<b>Luxembourg</b> .....	17	<b>Grèce</b> .....	39
16 - Volontaires Luxembourgeois		26 - Croix de guerre	
		27 - Valeur militaire	
<b>Russie</b> .....	22	<b>U.S.A.</b> .....	41
17 - Croix de Saint-Georges		28 - Croix des S.D., 1 <sup>er</sup> T.	
18 - Croix de Saint-Nicolas		29 - Croix des S.D., 2 <sup>e</sup> T.	
		30 - Médaille des S.D.	
		31 - Silver Star	

<b>Tchécoslovaquie</b> .....	117	<b>Saxe</b> .....	58
32 - Croix de guerre		62 - Médaille de Frédéric-Auguste.	
33 - Médaille révolutionnaire		63 - Croix de guerre.	
34 - Médaille des volontaires		64 - Croix des services de santé.	
<b>Monténégro</b> .....	20	<b>Wurtemberg</b> .....	60
35 - Ordre de la victoire		65 - Croix du mérite militaire.	
		66 - Croix de Guillaume avec épées.	
		67 - Médaille d'argent du mérite militaire.	
<b>Pologne</b> .....	119	<b>Bade</b> .....	63
36 - Croix de la vaillance		68 - Croix de guerre.	
		70 - Croix des services de santé.	
<b>Médaille de la victoire</b> .....	131	<b>Hesse</b> .....	67
37 - Modèle officiel		69 - Insigne d'honneur de fer.	
38 - Modèle Pautot		71 - Croix des services de santé.	
39 - Modèle Charles		72 - Médaille militaire du courage.	
40 - Grande Bretagne			
41 - Sud-Africaine		<b>Mecklembourg-Schwerin</b> .....	70
42 - États-Unis		73 - Croix du mérite militaire. 2 <sup>e</sup> cl.	
43 - Roumanie			
44 - Portugal		<b>Mecklembourg-Strelitz</b> .....	73
45 - Tchécoslovaquie		74 - Croix de guerre. 2 <sup>e</sup> cl.	
46 - Italie			
47 - Médaille Solidarité.		<b>Oldenbourg</b> .....	75
48 - Belgique		75 - Médaille du mérite de guerre.	
49 - Grèce		76 - Croix de Frédéric-Auguste. 2 <sup>e</sup> cl.	
<b>Empire Allemand</b> .....	45	<b>Saxe-Altenbourg</b> .....	85
50 - Croix de fer 2 <sup>e</sup> classe		77 - Médaille du courage.	
51 - Croix de fer 1 <sup>re</sup> classe		79 - Médaille du duc Ernest.	
52 - Croix de fer avec ruban pour non-combattant		Agrafe 1914.	
<b>Prusse</b> .....	49	<b>Saxe-Weimar</b> .....	77
53 - Mérite militaire		78 - Insigne d'honneur en or avec épées.	
54 - Insigne des blessés			
55 - Insigne d'honneur Mil. 2 <sup>e</sup> classe		<b>Saxe-Cobourg-Gotha</b> .....	87
56 - Croix-Rouge 3 <sup>e</sup> classe		80 - Médaille du duc Ch.-Edouard.	
57 - Croix de mérite pour aide de guerre		<b>Saxe-Meiningen</b> .....	90
58 - Commémorative 1914/1918		81 - Croix de guerre avec ruban combattant.	
<b>Bavière</b> .....	55		
59 - Mérite militaire 3 <sup>e</sup> cl. avec couronne.			
60 - Mérite militaire 1 <sup>re</sup> cl. sans couronne.			
61 - Croix de guerre du Roi Louis.			



<i>Anhalt</i> .....	81	<i>Hambourg</i> .....	107
82 - Croix de Frédéric-Anhalt.		90 - Croix d'honneur.	
<i>Lippe-Detmold</i> .....	93	<i>Lubeck</i> .....	108
83 - Croix de mérite de guerre.		91 - Croix d'honneur.	
<i>Brünswick</i> .....	83	<i>Autriche-Hongrie</i> .....	109
84 - Croix de mérite de guerre.		92 - Croix du mérite militaire.	
<i>Lippe-Schaumbourg</i> .....	96	93 - Croix des troupes de Charles.	
85 - Croix de mérite militaire.		94 - Médaille d'argent du courage.	
<i>Schwarzbourg</i> .....	100	95 - Médaille commémorative 14/18.	
86 - Croix d'honneur avec épées.		96 - Insigne d'honneur 1 <sup>re</sup> cl. des services de santé.	
<i>Waldeck</i> .....	103	97 - Médaille commémorative 14/18.	
87 - Médaille du mérite avec épées.		<i>Turquie</i> .....	113
<i>Reuss</i> .....	98	98 - Médaille du croissant rouge.	
88 - Croix d'honneur avec épées.		99 - Croissant de fer.	
<i>Brême</i> .....	105	100 - Médaille Imtiaz avec agrafe 1914.	
89 - Croix d'honneur.		<i>Bulgarie</i> .....	115
		101 - Croix du courage.	
		102 - Médaille du courage avec couronne.	
		103 - Médaille commémorative 14/18.	

*Médailles commémoratives non-officielles* ..... 135

104 - de Liège (Belgique)	114 - Verdun : modèle Off
105 - de Saint-Mihiel	115 - 3 <sup>e</sup> modèle Prud'homme
106 - des 3 Cités (Belgique)	116 - 4 <sup>e</sup> modèle Revillon
107 - d'Arras	117 - 5 <sup>e</sup> modèle Anonyme
108 - de la Somme	118 - 6 <sup>e</sup> modèle René
109 - de la Marne	119 - Blessés militaires 1 <sup>er</sup> modèle
110 - de l'Argonne	120 - Blessés militaires 2 <sup>e</sup> modèle
111 - de Rhénanie	121 - Blessés militaires 2 <sup>e</sup> modèle var.
112 - de Haute-Silésie	122 - Blessés militaires 2 <sup>e</sup> modèle var.
113 - de la Baltique (Allemagne)	

*NOTES PERSONNELLES*



Annexe à l'ouvrage :  
CROIX ET MÉDAILLES DE GUERRE 1914/1918



(Combattants)

50, 51 - Croix de fer



(Non-Combattants)



57 - Croix de mérite pour aide de guerre (P.)



Ordre du Mérite Militaire Bavière



61 - Croix de guerre du Roi Louis Bavière



65 - Croix du mérite militaire Wurtemberg



66 - Croix de Guillaume avec épées Wurtemberg



68 - Croix de guerre Bade



70 - Croix des services de santé Bade



73/74 - Croix de guerre Meck-Strel. et Schw. (Combattants)



(Non-Combattants)



76 - Croix de Frédéric-Auguste Oldenbourg (Combattants)



(Non-Combattants)



77 - Médaille du courage Saxe-Altenbourg



78 - Insigne d'honneur avec épées Saxe-Weimar



81 - Croix de guerre avec ruban combattant Saxe-Meiningen



89 - Croix d'honneur Brême



82 - Croix de Frédéric-Anhalt (Combattants)



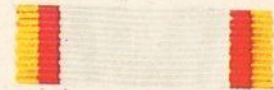
(Non-Combattants)



90 - Croix d'honneur Hambourg



83 - Croix de mérite de guerre Lippe-Detmold (Combattants)



(Non-Combattants)



91 - Croix d'honneur Lübeck



84 - Croix de mérite de guerre Brünswick (Combattants)



(Non-Combattants)



103 - Médaille commémorative 14/18 Bulgarie



92 - Croix du mérite militaire (Aut./Hong.)



93 - Croix des troupes de Charles (Aut./Hong.)



95 - Médaille commémorative 14/18 Autriche

# LE GUIDE FRANÇAIS des Ordres, Décorations et Médailles



- TOME 1 : Ordres, Décorations et Médailles Militaires. Préface du Grand Chancelier de la Légion d'Honneur (Relié et broché).
- TOME 2 : Ordres de Chevalerie et de Mérite, Médailles d'Honneur des Ministères, Sauvetage, Tir, Croix-Rouge, Secours Mutuels. Préface du Directeur de l'Administration des Monnaies (Relié et broché).
- TOME 3 : Insignes, Médailles et Costumes des Sénateurs. Préface du Président du Sénat (1795-1980) (Relié).
- TOME 4 : Insignes, Médailles et Costumes des Députés. Préface du Président de l'Assemblée Nationale (1789-1980) (Relié).
- TOME 5 : Croix et Médailles de la Grande Guerre. France, États Allemands et leurs Alliés (Relié et broché).
- Ces 5 tomes, remarquablement illustrés, constituent un instrument de travail indispensable pour les collectionneurs et les professionnels.



Demandez une documentation à  
**PUBLIC-RÉALISATIONS PRÉAL**  
11, rue de la Terrasse  
75017 PARIS